

DEMANDE D'AUTORISATION
D'OUVERTURE
D'UN CENTRE DE SOINS
POUR LA FAUNE SAUVAGE



BEAUVAL
NATURE
pour la Conservation
et la Recherche

Association Beauval Nature

Table des matières

IDENTITE DU DEMANDEUR.....	3
DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT	3
NATURE DES ACTIVITES PROPOSEES.....	3
LISTE DES ESPECES ET NOMBRE D'ANIMAUX POUVANT ETRE ACCUEILLIS	4
Mammifères.....	5
Oiseaux.....	8
Reptiles	28
Amphibiens.....	29
LOCALISATION ET PLAN DES INSTALLATIONS.....	30
Localisation.....	30
Site principal : bâtiment et volières d'hospitalisation.....	30
Site de réhabilitation.....	34
REPARTITION ET CONDITIONS D'HEBERGEMENT DES ESPECES	35
Bâtiment principal	35
Salle d'hospitalisation n°1.....	42
Salle d'hospitalisation n°2.....	43
Salle d'hospitalisation n°3.....	45
Salle d'hospitalisation n°4.....	47
Salle d'hospitalisation n°5.....	49
Salle d'hospitalisation n°6.....	51
Salle d'hospitalisation n°7.....	53
Contamination.....	55
Volières d'hospitalisation	56
Volières et enclos de réhabilitation.....	59
Volières de réhabilitation des oiseaux terrestres	60
Volières de réhabilitation des oiseaux d'eau	62
Enclos de réhabilitation des cervidés	62
Enclos de réhabilitation des carnivores	63
Enclos de réhabilitation des hérissons, des rongeurs et des lagomorphes.....	64
Enclos de réhabilitation des loutres et des castors.....	66
Capacité d'accueil totale.....	67
CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT PREVUES.....	67
Personnel.....	67
Cadre de la collaboration avec le ZooParc de Beauval.....	69
Conditions de circulation au sein de l'établissement	70
Procédures de prise en charge de la faune sauvage au centre de soins	70

Périmètre de collecte.....	70
Utilisation du logiciel Oisilys®.....	71
Parcours d'un animal.....	72
Elevage des juvéniles.....	76
Cas particulier des animaux ne pouvant être relâchés	76
Euthanasie	76
Gestion des cadavres.....	77
Registre d'entrées et de sorties des animaux	77
Moyens mis en œuvre pour éviter la fuite des animaux	77
Mesures de prévention des principaux risques professionnels.....	78
Risques liés aux animaux.....	78
Risques liés aux médicaments et autres produits chimiques	80
Risques liés à l'appareil de radiologie	80
Mesures de prévention des risques sanitaires	80
Budget et financement.....	81
Budget prévisionnel.....	81
Financement.....	81
Règlement de service	81
CERTIFICAT DE CAPACITE DU RESPONSABLE DE L'ETABLISSEMENT	82
ANNEXES	82

IDENTITE DU DEMANDEUR

Association Beauval Nature pour la Recherche et la Conservation

Route du Blanc

41110 SAINT-AIGNAN-SUR-CHER

Signataire de la demande : Océane Graillot, Vétérinaire, Responsable du futur Centre de Soins.

DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT

Centre de Soins Faune Sauvage Françoise Delord

Rue du Vau de Chaume

41110 SAINT-AIGNAN-SUR-CHER

NATURE DES ACTIVITES PROPOSEES

Le projet est porté par l'association Beauval Nature et consiste en l'ouverture d'un centre de soins pour la faune sauvage dans le Loir-et-Cher, sur la commune de Saint-Aignan-sur-Cher.

L'association Beauval Nature a été créée en 2009 pour mettre en œuvre, développer et soutenir des actions de conservation pour la préservation de la biodiversité mondiale, ainsi que des programmes de recherche scientifique permettant de mieux connaître les animaux et de les protéger efficacement. Depuis sa création, l'association a financé 96 actions de conservation et 34 projets de recherche à travers le monde. L'association souhaite s'impliquer de plus en plus dans la protection de la biodiversité locale. Beauval Nature soutient à présent plusieurs programmes de conservation en France impliqués dans la protection du vison d'Europe, du gypaète barbu, des amphibiens de Sologne et en particulier, du pélobate brun. L'association s'implique également directement dans la protection de la biodiversité locale : recensement des espèces, installation de nichoirs, de gîtes à chauves-souris, ...

Dans la continuité de tout cela, l'association souhaite à présent ouvrir un centre de soins pour la faune sauvage en détresse.

La vocation première de ce centre sera de **recueillir et de soigner** la faune sauvage locale en détresse afin de la **relâcher** dans son milieu naturel. Le centre sera conçu de façon à pouvoir accueillir environ 5000 animaux par an. Il n'a pas pour vocation d'héberger cette faune sur la durée ni de la présenter au public.

Outre cette mission principale, le centre de soins aura 3 autres missions primordiales :

- ✓ **Médiation scientifique autour de la faune sauvage** dans le but d'œuvrer à une cohabitation sereine et qualitative entre l'homme et la biodiversité : sensibilisation des particuliers et des pouvoirs publics au travers de conseils, de vulgarisation scientifique, de différents supports pédagogiques et événements...
- ✓ **Recherche scientifique et surveillance sanitaire de la faune sauvage** : collecte d'informations sur les populations d'espèces sauvages, suivi des animaux après relâché, production de connaissances et de données concernant les maladies qui touchent la faune sauvage, la faune domestique et l'homme.
- ✓ **Formation de bénévoles et de professionnels** (pompiers, vétérinaires...) à la prise en charge de la faune sauvage en détresse.

Le centre de soins sera géographiquement distinct du ZooParc de Beauval (*voir paragraphe « Localisation »*) et sera géré par une équipe dédiée à cette activité. Il entretiendra toutefois une forte collaboration avec certaines équipes du ZooParc de Beauval (*voir paragraphe « Cadre de la collaboration avec le ZooParc de Beauval »*).

Par ailleurs, le centre de soins collaborera de façon étroite avec la LPO nationale et son réseau régional. En particulier, les bénévoles du réseau pourront être impliqués dans le fonctionnement du centre de soins.

Le centre de soins intégrera le Réseau des Centre de Soins Faune Sauvage de façon à communiquer de façon étroite avec les autres centres de soins français.

Une collaboration avec les cliniques vétérinaires de la région est souhaitée afin que ces cliniques puissent devenir des « relais » d'accueil de la faune sauvage en détresse avant rapatriement vers le centre de soins.

LISTE DES ESPECES ET NOMBRE D'ANIMAUX POUVANT ETRE ACCUEILLIS

Le tableau suivant liste toutes les espèces qui pourront être accueillies au centre de soins, leur statut juridique et la capacité maximale d'accueil pour chaque groupe d'espèce (en nombre d'individus adultes).

Nous avons fait le choix de ne pas nous restreindre aux espèces recensées dans la région mais d'inclure dans cette liste toutes les espèces de la faune sauvage française métropolitaine pour lesquelles le centre de soins dispose de structures d'accueil appropriées, afin de parer à toute éventualité.

Les statuts juridiques des espèces donnés ici font référence à des textes français et européens :

- ✓ **Arrêté du 29 octobre 2009** fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

- ✓ **Arrêté du 23 avril 2007** fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection
- ✓ **Arrêté du 8 janvier 2021** fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection
- ✓ **Arrêté du 3 avril 2012** fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des animaux d'espèces susceptibles d'être classées nuisibles par arrêté du préfet
- ✓ **Arrêté du 3 juillet 2019** fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD)
- ✓ **Arrêté du 26 juin 1987** fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée
- ✓ **CITES annexes A et B** du règlement (CE) n° 338/97 du Conseil du 9 décembre 1996 relatif à la protection des espèces de faune et de flore sauvages par le contrôle de leur commerce.

Mammifères

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Statut juridique	Capacité d'accueil maximale
ORDRE DES CARNIVORES				10 individus
Canidés	<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	ESOD Gibier pouvant être chassé	
	<i>Canis lupus</i>	Loup gris	Protégé CITES, annexe A	
Félidés	<i>Felis sylvestris</i>	Chat forestier	Protégé CITES, annexe A	
	<i>Lynx lynx</i>	Lynx boréal	Protégé CITES, annexe A	
Viverridés	<i>Genetta genetta</i>	Genette commune	Protégé	
Mustelidés	<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	Protégé CITES, annexe A	
	<i>Martes foina</i>	Fouine	ESOD Gibier pouvant être chassé	
	<i>Martes martes</i>	Martre des pins	ESOD Gibier pouvant être chassé	
	<i>Meles meles</i>	Blaireau européen	Gibier pouvant être chassé	
	<i>Mustela erminea</i>	Hermine	Gibier pouvant être chassé	
	<i>Mustela lutreola</i>	Vison d'Europe	Protégé	
	<i>Mustela nivalis</i>	Belette d'Europe	Gibier pouvant être chassé	


	<i>Mustela putorius</i>	Putois d'Europe	Gibier pouvant être chassé	
ORDRE DES CETARTIODACTYLES				
Cervidés	<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuil européen	Gibier pouvant être chassé	18 individus
	<i>Cervus elaphus</i>	Cerf élaphe	Gibier pouvant être chassé	
	<i>Dama dama</i>	Daim européen	Gibier pouvant être chassé	
Suidés	<i>Sus scrofa</i> (jeunes individus seulement)	Sanglier	Susceptible d'être classé nuisible Gibier pouvant être chassé	30 jeunes
ORDRE DES CHIROPTERES				25 individus
Molossidés	<i>Tadarida teniotis</i>	Molosse de Cestoni	Protégé	
Miniopteridés	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreibers	Protégé	
Rhinolophidés	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	Protégé	
	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	Protégé	
	<i>Rhinolophus euryale</i>	Rhinolophe euryale	Protégé	
	<i>Rhinolophus mehelyi</i>	Rhinolophe de Méhely	Protégé	
Vespertilionidés	<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	Protégé	
	<i>Eptesicus nilssonii</i>	Serotine de Nilsson	Protégé	
	<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	Protégé	
	<i>Hypsugo savii</i>	Vespère de Savi	Protégé	
	<i>Myotis alcathoe</i>	Murin d'Alcathoe	Protégé	
	<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein	Protégé	
	<i>Myotis blythi</i>	Petit murin	Protégé	
	<i>Myotis brandtii</i>	Murin de Brandt	Protégé	
	<i>Myotis capaccinii</i>	Murin de Capaccini	Protégé	
	<i>Myotis dacyneme</i>	Murin des marais	Protégé	
	<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	Protégé	
	<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	Protégé	
	<i>Myotis escaleraei</i>	Murin d'escalera	Protégé	
	<i>Myotis myotis</i>	Grand murin	Protégé	
	<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	Protégé	
	<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	Protégé	
	<i>Myotis punicus</i>	Murin du Maghreb	Protégé	
	<i>Nyctalus lasiopterus</i>	Grand noctule	Protégé	
	<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	Protégé	



	<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	Protégé	
	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kühl	Protégé	
	<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	Protégé	
	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	Protégé	
	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée	Protégé	
	<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux	Protégé	
	<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris	Protégé	
	<i>Plecotus macrobullaris</i>	Oreillard montagnard	Protégé	
	<i>Vespertilio murinus</i>	Serotine bicolore	Protégé	
ORDRE DES EULIPOTYPHLES				
Erinacéidés	<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	Protégé	50 individus
Soricidés	<i>Crocidura leucodon</i>	Musaraigne bicolore		20 individus
	<i>Crocidura russula</i>	Musaraigne musette		
	<i>Crocidura suaveolens</i>	Musaraigne des jardins		
	<i>Neomys anomalus cabrera</i>	Musaraigne de Miller	Protégé	
	<i>Neomys fodiens</i>	Musaraigne aquatique	Protégé	
	<i>Sorex alpinus</i>	Musaraigne alpine		
	<i>Sorex antinorii</i>	Musaraigne du valais		
	<i>Sorex araneus</i>	Musaraigne carrelet		
	<i>Sorex coronatus</i>	Musaraigne couronnée		
	<i>Sorex minutus</i>	Musaraigne pygmée		
	<i>Suncus etruscus</i>	Pachyure étrusque		
Talpidés	<i>Galemys pyrenaicus</i>	Desman des Pyrénées	Protégé	
	<i>Talpa europaea</i>	Taupe d'Europe		
	<i>Talpa caeca</i>	Taupe aveugle		
	<i>Talpa aquitania</i>	Taupe d'aquitaine		
ORDRE DES LAGOMORPHES				20 individus
Leporidés	<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe	Gibier pouvant être chassé	
	<i>Lepus timidus</i>	Lièvre variable	Gibier pouvant être chassé	
	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne	Gibier pouvant être chassé Susceptible d'être classé nuisible	
ORDRE DES RONGEURS				
Castoridés	<i>Castor fiber</i>	Castor d'Europe	Protégé	8 individus

Cricétidés	<i>Arvicola sapidus</i>	Campagnol amphibie	Protégé	30 individus
	<i>Arvicola terrestris</i>	Campagnol terrestre		
	<i>Chionomys nivalis</i>	Campagnol des neiges		
	<i>Clethrionomys glareolus</i>	Campagnol roussâtre		
	<i>Cricetus cricetus</i>	Grand hamster	Protégé	
	<i>Microtus agrestis</i>	Campagnol agreste		
	<i>Microtus arvalis</i>	Campagnol des champs		
	<i>Microtus duodecimcostatus</i>	Campagnol provençal		
	<i>Microtus lusitanicus</i>	Campagnol basque		
	<i>Microtus multiplex</i>	Campagnol de Fatio		
	<i>Microtus pyrenaicus</i>	Campagnol des Pyrénées		
	<i>Microtus savii</i>	Campagnol de savi		
	<i>Microtus subterraneus</i>	Campagnol souterrain		
Gliridés	<i>Eliomys quercinus</i>	Lérot		
	<i>Glis glis</i>	Loir gris		
	<i>Muscardinus avellanarius</i>	Muscardin		
Muridés	<i>Apodemus alpicola</i>	Mulot alpestre		
	<i>Apodemus flavicollis</i>	Mulot à collier		
	<i>Apodemus sylvaticus</i>	Mulot sylvestre		
	<i>Micromys minutus</i>	Rat des moissons		
	<i>Mus musculus</i>	Souris grise		
	<i>Mus spretus</i>	Souris d'afrique du nord		
	<i>Rattus rattus</i>	Rat noir		
Sciuridés	<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil roux	Protégé	

Oiseaux

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Statut juridique	Capacité d'accueil maximale
 ORDRE DES ACCIPITRIFORMES				40 individus
Accipitridés	<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes	Protégé CITES, annexe A	

<i>Accipiter nisus</i>	Epervier d'Europe	Protégé CITES, annexe A
<i>Aegypius monachus</i>	Vautour moine	Protégé CITES, annexe A
<i>Aquila adalberti</i>	Aigle ibérique	Protégé CITES, annexe A
<i>Aquila chrysaetos</i>	Aigle royal	Protégé CITES, annexe A
<i>Aquila clanga</i>	Aigle criard	Protégé CITES, annexe A
<i>Aquila fasciata</i>	Aigle de Bonelli	Protégé CITES, annexe A
<i>Aquila heliaca</i>	Aigle impérial	Protégé CITES, annexe A
<i>Aquila nipalensis</i>	Aigle des steppes	Protégé CITES, annexe A
<i>Aquila pomarina</i>	Aigle pomarin	Protégé CITES, annexe A
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	Protégé CITES, annexe A
<i>Buteo lagopus</i>	Buse pattue	Protégé CITES, annexe A
<i>Buteo rufinus</i>	Buse féroce	Protégé CITES, annexe A
<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	Protégé CITES, annexe A
<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	Protégé CITES, annexe A
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	Protégé CITES, annexe A
<i>Circus macrourus</i>	Busard pâle	Protégé CITES, annexe A
<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	Protégé CITES, annexe A
<i>Elanus caeruleus</i>	Elanion blanc	Protégé CITES, annexe B
<i>Gypaetus barbatus</i>	Gypaète barbu	Protégé CITES, annexe A
<i>Gyps fulvus</i>	Vautour fauve	Protégé CITES, annexe A
<i>Haliaeetus albicilla</i>	Pygargue à queue blanche	Protégé CITES, annexe A

	<i>Hieraaetus pennatus</i>	Aigle botté	Protégé CITES, annexe B
	<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	Protégé CITES, annexe A
	<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	Protégé CITES, annexe A
	<i>Neophron percnopterus</i>	Vautour percnoptère	Protégé CITES, annexe A
	<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	Protégé CITES, annexe A
Pandionidés	<i>Pandion haliaetus</i>	Balbusard pêcheur	Protégé CITES, annexe A

ORDRE DES ANSERIFORMES

30
individus

	<i>Aix galericulata</i>	Canard mandarin	
	<i>Anas acuta</i>	Canard pilet	Gibier pouvant être chassé
	<i>Anas carolinensis</i>	Sarcelle à ailes vertes	Protégé
	<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver	Gibier pouvant être chassé
	<i>Anas formosa</i>	Sarcelle élégante	Protégé CITES, annexe B
	<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	Gibier pouvant être chassé
	<i>Anas americana</i>	Canard à front blanc	Protégé
	<i>Anas discors</i>	Sarcelle à ailes bleues	Protégé
	<i>Anas rubripes</i>	Canard noir	Protégé
	<i>Anas falcata</i>	Canard à faucilles	Protégé
	<i>Mareca strepera</i>	Canard chipeau	Gibier pouvant être chassé
	<i>Anser albifrons</i>	Oie rieuse	Gibier pouvant être chassé
Anatidés	<i>Anser anser</i>	Oie cendrée	Gibier pouvant être chassé
	<i>Anser brachyrhynchus</i>	Oie à bec court	Protégé
	<i>Anser caerulescens</i>	Oie des neiges	Protégé
	<i>Anser erythropus</i>	Oie naine	Protégé
	<i>Anser fabalis</i>	Oie des moissons	Gibier pouvant être chassé
	<i>Aythya affinis</i>	Fuligule à tête noire	Protégé



<i>Aythya collaris</i>	Fuligule à bec cerclé	Protégé
<i>Aythya ferina</i>	Fuligule milouin	Gibier pouvant être chassé
<i>Aythya fuligula</i>	Fuligule morillon	Gibier pouvant être chassé
<i>Aythya marila</i>	Fuligule milouinan	Gibier pouvant être chassé
<i>Aythya nyroca</i>	Fuligule nyroca	Protégé CITES, annexe A
<i>Branta bernicla</i>	Bernache cravant	Protégé
<i>Branta leucopsis</i>	Bernache nonette	Protégé
<i>Branta ruficollis</i>	Bernache à cou roux	Protégé CITES, annexe A
<i>Bucephala albeola</i>	Garrot albéole	Protégé
<i>Bucephala clangula</i>	Garrot à œil d'or	Gibier pouvant être chassé
<i>Bucephala islandica</i>	Garrot d'Islande	Protégé
<i>Clangula hyemalis</i>	Harelde de Miquelon	Gibier pouvant être chassé
<i>Cygnus columbianus</i>	Cygne de Bewick	Protégé
<i>Cygnus cygnus</i>	Cygne chanteur	Protégé
<i>Cygnus olor</i>	Cygne tuberculé	Protégé
<i>Mareca penelope</i>	Canard siffleur	
<i>Melanitta americana</i>	Macreuse à bec jaune	Protégé
<i>Melanitta deglandi</i>	Macreuse à ailes blanches	Protégé
<i>Melanitta fusca</i>	Macreuse brune	
<i>Melanitta nigra</i>	Macreuse noire	
<i>Mergellus albellus</i>	Harle piette	Protégé
<i>Mergus merganser</i>	Harle bièvre	Protégé
<i>Mergus serrator</i>	Harle huppé	Protégé
<i>Netta rufina</i>	Nette rousse	Gibier pouvant être chassé
<i>Oxyura leucocephala</i>	Erismature à tête blanche	Protégé CITES, annexe A
<i>Somateria mollissima</i>	Eider à duvet	Gibier pouvant être chassé

	<i>Spatula clypeata</i>	Canard souchet	Gibier pouvant être chassé	
	<i>Spatula querquedula</i>	Sarcelle d'été	Gibier pouvant être chassé	
	<i>Tadorna ferruginea</i>	Tadorne casarca	Protégé	
	<i>Tadorna tadorna</i>	Tadorne de Belon	Protégé	
ORDRE DES BUCEROTIFORMES				10 individus
Upupidés	<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	Protégé	
ORDRE DES CAPRIMULGIFORMES				
Apodidés	<i>Apus apus</i>	Martinet noir	Protégé	100 individus
	<i>Apus affinis</i>	Martinet des maisons	Protégé	
	<i>Apus pallidus</i>	Martinet pâle	Protégé	
	<i>Chaetura pelagica</i>	Martinet ramoneur	Protégé	
	<i>Tachymartitis melba</i>	Martinet à ventre blanc	Protégé	
Caprimulgidés	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe	Protégé	20 individus
	<i>Caprimulgus ruficollis</i>	Engoulevent à collier roux	Protégé	
	<i>Chordeiles minor</i>	Engoulevent d'Amérique	Protégé	
ORDRE DES CHARADRIIFORMES				
Alcidés	<i>Alca torda</i>	Pingouin torda	Protégé	10 individus
	<i>Alle alle</i>	Mergule nain	Protégé	
	<i>Cephus grylle</i>	Guillemot à miroir	Protégé	
	<i>Fratercula arctica</i>	Macareux moine	Protégé	
	<i>Uria aalge</i>	Guillemot de Troil	Protégé	
	<i>Uria lomvia</i>	Guillemot de Brünnich	Protégé	
Burhinidés	<i>Burhinus oedicephalus</i>	Œdicnème criard	Protégé	
Charadriidés	<i>Charadrius alexandrinus</i>	Gravelot à collier interrompu	Protégé	20 individus
	<i>Charadrius asiaticus</i>	Pluvier asiatique	Protégé	
	<i>Charadrius dubius</i>	Petit Gravelot	Protégé	
	<i>Charadrius hiaticula</i>	Grand Gravelot	Protégé	
	<i>Charadrius leschenaultii</i>	Gravelot de Leschenault	Protégé	
	<i>Charadrius mongolus</i>	Gravelot mongol	Protégé	
	<i>Charadrius morinellus</i>	Pluvier guignard	Protégé	
	<i>Charadrius pecuarius</i>	Gravelot pâtre	Protégé	

	<i>Charadrius semipalmatus</i>	Pluvier semipalmé	Protégé
	<i>Charadrius vociferus</i>	Gravelot kildir	Protégé
	<i>Chettusia gregaria</i>	Vanneau sociable	Protégé
	<i>Chettusia leucura</i>	Vanneau à queue blanche	Protégé
	<i>Pluvialis apricaria</i>	Pluvier doré	Protégé
	<i>Pluvialis dominica</i>	Pluvier bronzé	Protégé
	<i>Pluvialis fulva</i>	Pluvier fauve	Protégé
	<i>Pluvialis squatarola</i>	Pluvier argenté	Protégé
	<i>Vanellus gregarius</i>	Vanneau sociable	Protégé
	<i>Vanellus leucurus</i>	Vanneau à queue blanche	Protégé
	<i>Vanellus spinosus</i>	Vanneau à éperons	Protégé
	<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	Gibier pouvant être chassé
Glaréolidés	<i>Cursorius cursor</i>	Courvite isabelle	Protégé
	<i>Glaeola nordmanni</i>	Glaréole à ailes noires	Protégé
	<i>Glaeola pratincola</i>	Glaréole à collier	Protégé
Haematopodidés	<i>Haematopus ostralegus</i>	Huïtrier pie	Gibier pouvant être chassé
Laridés	<i>Chlidonias hybrida</i>	Guifette moustac	Protégé
	<i>Chlidonias leucopterus</i>	Guifette leucoptère	Protégé
	<i>Chlidonias niger</i>	Guifette noire	Protégé
	<i>Chroicocephalus genei</i>	Goéland railleur	Protégé
	<i>Chroicocephalus philadelphia</i>	Mouette de Bonaparte	Protégé
	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Mouette rieuse	Protégé
	<i>Gelochelidon nilotica</i>	Sterne hansel	Protégé
	<i>Hydrocoloeus minutus</i>	Mouette pygmée	Protégé
	<i>Hydroprogne caspia</i>	Sterne caspienne	Protégé
	<i>Ichthyaetus audouinii</i>	Goéland d'Audouin	Protégé
	<i>Ichthyaetus melanocephalus</i>	Mouette mélanocéphale	Protégé
	<i>Larus argentatus</i>	Goéland argenté	Protégé
	<i>Larus canus</i>	Goéland cendré	Protégé

	<i>Larus delawarensis</i>	Goéland à bec cerclé	Protégé
	<i>Larus fuscus</i>	Goéland brun	Protégé
	<i>Larus glaucooides</i>	Goéland à ailes blanches	Protégé
	<i>Larus hyperboreus</i>	Goéland bourgmestre	Protégé
	<i>Larus ichthyaetus</i>	Goéland ichthyaète	Protégé
	<i>Larus marinus</i>	Goéland marin	Protégé
	<i>Larus michahellis</i>	Goéland leucophée	Protégé
	<i>Larus smithsonianus</i>	Goéland d'Amérique	Protégé
	<i>Leucophaeus atricilla</i>	Mouette atricille	Protégé
	<i>Leucophaeus pipixcan</i>	Mouette de Franklin	Protégé
	<i>Onychoprion anaethetus</i>	Sterne bridée	Protégé
	<i>Onychoprion fuscatus</i>	Sterne fuligineuse	Protégé
	<i>Pagophila eburnea</i>	Mouette blanche	Protégé
	<i>Rhodostethia rosea</i>	Mouette de Ross	Protégé
	<i>Rissa tridactyla</i>	Mouette tridactyle	Protégé
	<i>Sterna bengalensis</i>	Sterne voyageuse	Protégé
	<i>Sterna dougallii</i>	Sterne de Dougall	Protégé
	<i>Sterna elegans</i>	Sterne élégante	Protégé
	<i>Sterna forsteri</i>	Sterne de Forster	Protégé
	<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin	Protégé
	<i>Sterna maxima</i>	Sterne royale	Protégé
	<i>Sterna paradisaea</i>	Sterne arctique	Protégé
	<i>Sterna sandvicensis</i>	Sterne caugek	Protégé
	<i>Sternula albifrons</i>	Sterne naine	Protégé
	<i>Xema sabini</i>	Mouette de Sabine	Protégé
Recurvirostridés	<i>Himantopus himantopus</i>	Echasse blanche	Protégé
	<i>Recurvirostra avosetta</i>	Avocette élégante	Protégé
Scolopacidés	<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guignette	Protégé
	<i>Actitis macularius</i>	Chevalier grivelé	Protégé
	<i>Arenaria interpres</i>	Tournepipe à collier	Protégé
	<i>Bartramia longicauda</i>	Bartramie des champs	Protégé
	<i>Calidris acuminata</i>	Bécasseau à queue pointue	Protégé

<i>Calidris alba</i>	Bécasseau sanderling	Protégé
<i>Calidris alpina</i>	Bécasseau variable	Protégé
<i>Calidris bairdii</i>	Bécasseau de Baird	Protégé
<i>Calidris canutus</i>	Bécasseau maubèche	Gibier pouvant être chassé
<i>Calidris ferruginea</i>	Bécasseau cocorli	Protégé
<i>Calidris fuscicollis</i>	Bécasseau de Bonaparte	Protégé
<i>Calidris himantopus</i>	Bécasseau à échasses	Protégé
<i>Calidris maritima</i>	Bécasseau violet	Protégé
<i>Calidris mauri</i>	Bécasseau d'Alaska	Protégé
<i>Calidris melanotos</i>	Bécasseau tacheté	Protégé
<i>Calidris minuta</i>	Bécasseau minute	Protégé
<i>Calidris minutilla</i>	Bécasseau minuscule	Protégé
<i>Calidris pugnax</i>	Chevalier combattant	Gibier pouvant être chassé
<i>Calidris pusilla</i>	Bécasseau semipalmé	Protégé
<i>Calidris ruficollis</i>	Bécasseau à cou roux	Protégé
<i>Calidris temminckii</i>	Bécasseau de Temminck	Protégé
<i>Gallinago delicata</i>	Bécassine de Wilson	Protégé
<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais	Gibier pouvant être chassé
<i>Gallinago media</i>	Bécassine double	Protégé
<i>Limicola falcinellus</i>	Bécasseau falcinelle	Protégé
<i>Limnodromus griseus</i>	Bécassin à bec court	Protégé
<i>Limnodromus scolopaceus</i>	Bécassin à long bec	Protégé
<i>Limosa lapponica</i>	Barge rousse	Gibier pouvant être chassé
<i>Limosa limosa</i>	Barge à queue noire	Gibier pouvant être chassé
<i>Lymnocyptes minimus</i>	Bécassine sourde	Gibier pouvant être chassé
<i>Numenius arquata</i>	Courlis cendré	Gibier pouvant être chassé
<i>Numenius phaeopus</i>	Courlis corlieu	Gibier pouvant être chassé

	<i>Numenius tenuirostris</i>	Courlis à bec grêle	Protégé CITES, annexe A	
	<i>Phalaropus fulicarius</i>	Phalarope à bec large	Protégé	
	<i>Phalaropus lobatus</i>	Phalarope à bec étroit	Protégé	
	<i>Scolopax rusticola</i>	Bécasse des bois	Gibier pouvant être chassé	
	<i>Steganopus tricolor</i>	Phalarope de Wilson	Protégé	
	<i>Tringa erythropus</i>	Chevalier arlequin	Gibier pouvant être chassé	
	<i>Tringa flavipes</i>	Petit Chevalier à pattes jaunes	Protégé	
	<i>Tringa glareola</i>	Chevalier sylvain	Protégé	
	<i>Tringa melanoleuca</i>	Chevalier criard	Protégé	
	<i>Tringa nebularia</i>	Chevalier aboyeur	Gibier pouvant être chassé	
	<i>Tringa ochropus</i>	Chevalier culblanc	Protégé	
	<i>Tringa semipalmatus</i>	Chevalier semipalmé	Protégé	
	<i>Tringa solitaria</i>	Chevalier solitaire	Protégé	
	<i>Tringa stagnatilis</i>	Chevalier stagnatile	Protégé	
	<i>Tringa totanus</i>	Chevalier gambette	Gibier pouvant être chassé	
	<i>Tryngites subruficollis</i>	Bécasseau roussâtre	Protégé	
	<i>Xenus cinereus</i>	Chevalier bargette	Protégé	
Stercorariidés	<i>Stercorarius parasiticus</i>	Labbe parasite	Protégé	
	<i>Stercorarius pomarinus</i>	Labbe pomarin	Protégé	
	<i>Stercorarius skua</i>	Grand Labbe	Protégé	
	<i>Stercorarius longicaudus</i>	Labbe à longue queue	Protégé	
ORDRE DES CICONIIFORMES				10 individus
Ciconiidés	<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire	Protégé CITES, annexe A	
	<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	Protégé	
ORDRE DES COLOMBIFORMES				50 individus
Colombidés	<i>Columba livia</i>	Pigeon biset	Gibier pouvant être chassé CITES, annexe A	
	<i>Columba oenas</i>	Pigeon colombin	Gibier pouvant être chassé	

	<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	Gibier pouvant être chassé Susceptible d'être classé nuisible	
	<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	Gibier pouvant être chassé	
	<i>Streptopelia orientalis</i>	Tourterelle orientale	Protégé	
	<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	Gibier pouvant être chassé CITES, annexe A	
ORDRE DES CORACIIFORMES				15 individus
Alcedinidés	<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	Protégé	
Coraciidés	<i>Coracias garrulus</i>	Rollier d'Europe	Protégé	
Meropidés	<i>Merops apiaster</i>	Guêpier d'Europe	Protégé	
	<i>Merops persicus</i>	Guêpier de Perse	Protégé	
ORDRE DES CUCULIFORMES				20 individus
Cuculidés	<i>Clamator glandarius</i>	Coucou geai	Protégé	
	<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	Protégé	
	<i>Coccyzus americanus</i>	Coulicou à bec jaune	Protégé	
	<i>Coccyzus erythrophthalmus</i>	Coulicou à bec noir	Protégé	
ORDRE DES FALCONIFORMES				50 individus
Falconidés	<i>Falco naumanni</i>	Faucon crécerellette	Protégé CITES, annexe A	
	<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	Protégé CITES, annexe A	
	<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	Protégé CITES, annexe A	
	<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	Protégé CITES, annexe A	
	<i>Falco vespertinus</i>	Faucon kobez	Protégé CITES, annexe A	
	<i>Falco columbarius</i>	Faucon émerillon	Protégé CITES, annexe A	
	<i>Falco biarmicus</i>	Faucon lanier	Protégé CITES, annexe B	
	<i>Falco cherrug</i>	Faucon sacre	Protégé CITES, annexe A	
	<i>Falco concolor</i>	Faucon concolore	Protégé CITES, annexe B	

	<i>Falco eleonora</i>	Faucon d'Éléonore	Protégé CITES, annexe A	
	<i>Falco rusticolus</i>	Faucon gerfaut	Protégé CITES, annexe A	
ORDRE DES GALLIFORMES				20 individus
Odontophoridés	<i>Callipepla californica</i>	Colin de Californie	Gibier pouvant être chassé	
	<i>Colinus virginianus</i>	Colin de Virginie	Gibier pouvant être chassé	
Phasianidés	<i>Alectoris graeca</i>	Perdrix bartavelle	Gibier pouvant être chassé	
	<i>Alectoris rufa</i>	Perdrix rouge	Gibier pouvant être chassé	
	<i>Bonasa bonasia</i>	Gélinotte des bois	Gibier pouvant être chassé	
	<i>Coturnix coturnix</i>	Caille des blés	Gibier pouvant être chassé	
	<i>Francolinus francolinus</i>	Francolin noir	Protégé	
	<i>Lagopus muta</i>	Lagopède alpin	Gibier pouvant être chassé	
	<i>Lyrurus tetrix</i>	Tétras lyre	Gibier pouvant être chassé	
	<i>Perdix perdix</i>	Perdrix grise	Gibier pouvant être chassé	
	<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de Colchide	Gibier pouvant être chassé	
	<i>Tetrao urogallus</i>	Grand Tétras	Gibier pouvant être chassé	
ORDRE DES GAVIIFORMES				10 individus
Gaviidés	<i>Gavia immer</i>	Plongeon imbrin	Protégé	
	<i>Gavia adamsii</i>	Plongeon à bec blanc	Protégé	
	<i>Gavia arctica</i>	Plongeon arctique	Protégé	
	<i>Gavia stellata</i>	Plongeon catmarin	Protégé	
ORDRE DES GRUIFORMES				
Gruidés	<i>Grus grus</i>	Grue cendrée	Protégé CITES, annexe A	10 individus
	<i>Grus canadensis</i>	Grue du Canada	Protégé CITES, annexe A	
	<i>Anthropoides virgo</i>	Grue demoiselle	Protégé	

Rallidés	<i>Crex crex</i>	Râle des genêts	Protégé	50 individus
	<i>Fulica atra</i>	Foulque macroule	Gibier pouvant être chassé	
	<i>Fulica cristata</i>	Foulque caronculée	Protégé	
	<i>Gallinula chloropus</i>	Poule d'eau	Gibier pouvant être chassé	
	<i>Porphyrio alleni</i>	Talève d'Allen	Protégé	
	<i>Porphyrio porphyrio</i>	Poule sultane	Protégé	
	<i>Porzana carolina</i>	Marouette de Caroline	Protégé	
	<i>Porzana parva</i>	Marouette poussin	Protégé	
	<i>Porzana porzana</i>	Marouette ponctuée	Protégé	
	<i>Porzana pusilla</i>	Marouette de Baillon	Protégé	
	<i>Rallus aquaticus</i>	Râle d'eau	Gibier pouvant être chassé	
ORDRE DES OTIDIFORMES				10 individus
Otididés	<i>Otis tarda</i>	Grande Outarde	Protégé CITES, annexe A	
	<i>Tetrax tetrax</i>	Outarde canepetière	Protégé CITES, annexe A	
	<i>Chlamydotis macqueenii</i>	Outarde de Macqueen	Protégé CITES, annexe A	
ORDRE DES PASSERIFORMES				50 individus
Acrocephalidés	<i>Acrocephalus agricola</i>	Rousserolle isabelle	Protégé	
	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	Rousserolle turdoïde	Protégé	
	<i>Acrocephalus dumetorum</i>	Rousserolle des buissons	Protégé	
	<i>Acrocephalus melanopogon</i>	Lusciniole à moustaches	Protégé	
	<i>Acrocephalus paludicola</i>	Phragmite aquatique	Protégé	
	<i>Acrocephalus palustris</i>	Rousserolle verderolle	Protégé	
	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	Phragmite des joncs	Protégé	
	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvatte	Protégé	
	<i>Hippolais icterina</i>	Hypolaïs ictérine	Protégé	
	<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	Protégé	
	<i>Iduna caligata</i>	Hypolaïs bottée	Protégé	

	<i>Iduna opaca</i>	Hypolaïs obscure	Protégé
	<i>Iduna pallida</i>	Hypolaïs pâle	Protégé
	<i>Iduna rama</i>	Hypolaïs rama	Protégé
Aegithalidés	<i>Aegithalos caudatus</i>	Orite à longue queue	Protégé
Alaudidés	<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	Gibier pouvant être chassé
	<i>Calandrella brachydactyla</i>	Alouette calandrelle	Protégé
	<i>Calandrella rufescens</i>	Alouette pispolette	Protégé
	<i>Chersophilus duponti</i>	Sirli de Dupont	Protégé
	<i>Eremophila alpestris</i>	Alouette haussecol	Protégé
	<i>Galerida cristata</i>	Cochevis huppé	Protégé
	<i>Galerida theklae</i>	Cochevis de Thékla	Protégé
	<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	Protégé
	<i>Melanocorypha calandra</i>	Alouette calandre	Protégé
Bombycillidés	<i>Bombycilla garrulus</i>	Jaseur boréal	Protégé
Calcariidés	<i>Calcarius lapponicus</i>	Bruant lapon	Protégé
	<i>Plectrophenax nivalis</i>	Bruant des neiges	Protégé
Cardinalidés	<i>Pheucticus ludovicianus</i>	Cardinal à poitrine rose	Protégé
Certhiidés	<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	Protégé
	<i>Certhia familiaris</i>	Grimpereau des bois	Protégé
Cinclidés	<i>Cinclus cinclus</i>	Cincle plongeur	Protégé
Cisticolidés	<i>Cisticola juncidis</i>	Cisticole des joncs	Protégé
Corvidés	<i>Corvus corax</i>	Grand Corbeau	Protégé
	<i>Corvus cornix</i>	Corneille mantelée	Protégé
	<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	Gibier pouvant être chassé ESOD
	<i>Corvus dauuricus</i>	Choucas de Daourie	Protégé
	<i>Corvus frugilegus</i>	Corbeau freux	Gibier pouvant être chassé ESOD
	<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	Protégé
	<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	Gibier pouvant être chassé
	<i>Nucifraga caryocatactes</i>	Cassenoix moucheté	Protégé
	<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	

	<i>Pyrrhonorax graculus</i>	Chocard à bec jaune	Protégé
	<i>Pyrrhonorax pyrrhonorax</i>	Crave à bec rouge	Protégé
Emberizidés	<i>Emberiza hortulana</i>	Bruant ortolan	Protégé
	<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux	Protégé
	<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	Protégé
	<i>Emberiza calandra</i>	Bruant proyer	Protégé
	<i>Emberiza cia</i>	Bruant fou	Protégé
	<i>Emberiza cirlus</i>	Bruant zizi	Protégé
	<i>Emberiza melanocephala</i>	Bruant mélanocéphale	Protégé
	<i>Emberiza aureola</i>	Bruant auréole	Protégé
	<i>Emberiza bruniceps</i>	Bruant à tête rousse	Protégé
	<i>Emberiza caesia</i>	Bruant cendrillard	Protégé
	<i>Emberiza chrysophrys</i>	Bruant à sourcils jaunes	Protégé
	<i>Emberiza leucocephalos</i>	Bruant à calotte blanche	Protégé
	<i>Emberiza pusilla</i>	Bruant nain	Protégé
	<i>Emberiza rustica</i>	Bruant rustique	Protégé
	<i>Emberiza rutila</i>	Bruant roux	
	<i>Emberiza spodocephala</i>	Bruant masqué	Protégé
Fringillidés	<i>Bucanetes githagineus</i>	Roselin githagine	Protégé
	<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	Protégé
	<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	Protégé
	<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	Protégé
	<i>Carduelis citrinella</i>	Venturon montagnard	Protégé
	<i>Carduelis flammea</i>	Sizerin flammé	Protégé
	<i>Carduelis flavirostris</i>	Linotte à bec jaune	Protégé
	<i>Carduelis hornemanni</i>	Sizerin blanchâtre	Protégé
	<i>Carduelis spinus</i>	Tarin des aulnes	Protégé
	<i>Carpodacus erythrinus</i>	Roselin cramoisi	Protégé
	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Grosbec casse-noyaux	Protégé
	<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	Protégé
	<i>Fringilla montifringilla</i>	Pinson du Nord	Protégé
	<i>Loxia curvirostra</i>	Bec-croisé des sapins	Protégé
<i>Loxia leucoptera</i>	Bec-croisé bifascié	Protégé	

	<i>Loxia pytyopsittacus</i>	Bec-croisé perroquet	Protégé
	<i>Pinicola enucleator</i>	Durbec des sapins	Protégé
	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	Protégé
	<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	Protégé
Hirundinidés	<i>Cecropis daurica</i>	Hirondelle rousseline	Protégé
	<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	Protégé
	<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	Protégé
	<i>Petrochelidon pyrrhonota</i>	Hirondelle à front blanc	Protégé
	<i>Ptyonoprogne rupestris</i>	Hirondelle de rochers	Protégé
	<i>Riparia paludicola</i>	Hirondelle paludicole	Protégé
	<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage	Protégé
Icteridés	<i>Dolichonyx oryzivorus</i>	Goglu des prés	Protégé
Laniidés	<i>Lanius minor</i>	Pie-grièche à poitrine rose	Protégé
	<i>Lanius excubitor</i>	Pie-grièche grise	Protégé
	<i>Lanius meridionalis</i>	Pie-grièche méridionale	Protégé
	<i>Lanius senator</i>	Pie-grièche à tête rousse	Protégé
	<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	Protégé
Locustellidés	<i>Locustella luscinioides</i>	Locustelle luscinoïde	Protégé
	<i>Locustella naevia</i>	Locustelle tachetée	Protégé
	<i>Locustella certhiola</i>	Locustelle de Pallas	Protégé
	<i>Locustella fluviatilis</i>	Locustelle fluviatile	Protégé
	<i>Locustella lanceolata</i>	Locustelle lancéolée	Protégé
Motacillidés	<i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseline	Protégé
	<i>Anthus cervinus</i>	Pipit à gorge rousse	Protégé
	<i>Anthus godlewskii</i>	Pipit de Godlewski	Protégé
	<i>Anthus gustavi</i>	Pipit de la Petchora	Protégé
	<i>Anthus hodgsoni</i>	Pipit à dos olive	Protégé
	<i>Anthus petrosus</i>	Pipit maritime	Protégé
	<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	Protégé
	<i>Anthus richardi</i>	Pipit de Richard	Protégé
	<i>Anthus rubescens</i>	Pipit farlousane	Protégé
	<i>Anthus spinoletta</i>	Pipit spioncelle	Protégé
	<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	Protégé

	<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	Protégé
	<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux	Protégé
	<i>Motacilla citreola</i>	Bergeronnette citrine	Protégé
	<i>Motacilla flava</i>	Bergeronnette printanière	Protégé
Muscicapidés	<i>Cercotrichas galactotes</i>	Agrobate roux	Protégé
	<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	Protégé
	<i>Ficedula albicollis</i>	Gobemouche à collier	Protégé
	<i>Ficedula hypoleuca</i>	Gobemouche noir	Protégé
	<i>Ficedula parva</i>	Gobemouche nain	Protégé
	<i>Ficedula semitorquata</i>	Gobemouche à demi-collier	Protégé
	<i>Luscinia luscinia</i>	Rosignol progné	Protégé
	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rosignol philomèle	Protégé
	<i>Luscinia svecica</i>	Gorgebleue à miroir	Protégé
	<i>Monticola saxatilis</i>	Merle de roche	Protégé
	<i>Monticola solitarius</i>	Merle bleu	Protégé
	<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	Protégé
	<i>Oenanthe deserti</i>	Traquet du désert	Protégé
	<i>Oenanthe hispanica</i>	Traquet oreillard	Protégé
	<i>Oenanthe isabellina</i>	Traquet isabelle	Protégé
	<i>Oenanthe leucopyga</i>	Traquet à tête blanche	Protégé
	<i>Oenanthe leucura</i>	Traquet rieur	Protégé
	<i>Oenanthe oenanthe</i>	Traquet motteux	Protégé
	<i>Oenanthe pleschanka</i>	Traquet pie	Protégé
	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	Protégé
	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc	Protégé
<i>Saxicola rubetra</i>	Traquet tarier	Protégé	
<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre	Protégé	
<i>Tarsiger cyanurus</i>	Rosignol à flancs roux	Protégé	
Oriolidés	<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe	Protégé
Panuridés	<i>Panurus biarmicus</i>	Panure à moustaches	Protégé
Paridés	<i>Poecile montanus</i>	Mésange boréale	Protégé

	<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	Protégé
	<i>Lophophanes cristatus</i>	Mésange huppée	Protégé
	<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	Protégé
	<i>Periparus ater</i>	Mésange noire	Protégé
	<i>Poecile palustris</i>	Mésange nonnette	Protégé
Parulidés	<i>Parkesia noveboracensis</i>	Paruline des ruisseaux	Protégé
	<i>Setophaga americana</i>	Paruline à collier	Protégé
	<i>Setophaga ruticilla</i>	Paruline flamboyante	Protégé
	<i>Setophaga striata</i>	Paruline rayée	Protégé
Passerellidés	<i>Zonotrichia albicollis</i>	Bruant à gorge blanche	Protégé
	<i>Zonotrichia leucophrys</i>	Bruant à couronne blanche	Protégé
Passeridés	<i>Montifringilla nivalis</i>	Niverolle alpine	Protégé
	<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	Protégé
	<i>Passer hispaniolensis</i>	Moineau espagnol	Protégé
	<i>Passer montanus</i>	Moineau friquet	Protégé
	<i>Petronia petronia</i>	Moineau soulcie	Protégé
Phylloscopidés	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Pouillot siffleur	Protégé
	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	Protégé
	<i>Phylloscopus bonelli</i>	Pouillot de Bonelli	Protégé
	<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	Protégé
	<i>Phylloscopus borealis</i>	Pouillot boréal	Protégé
	<i>Phylloscopus fuscatus</i>	Pouillot brun	Protégé
	<i>Phylloscopus humei</i>	Pouillot de Hume	Protégé
	<i>Phylloscopus inornatus</i>	Pouillot à grands sourcils	Protégé
	<i>Phylloscopus nitidus</i>	Pouillot du Caucase	Protégé
	<i>Phylloscopus plumbeitarsus</i>	Pouillot à pattes sombres	Protégé
	<i>Phylloscopus proregulus</i>	Pouillot de Pallas	Protégé
	<i>Phylloscopus schwarzi</i>	Pouillot de Schwarz	Protégé
	<i>Phylloscopus trochiloides</i>	Pouillot verdâtre	Protégé
Prunellidés	<i>Prunella collaris</i>	Accenteur alpin	Protégé
	<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	Protégé
	<i>Prunella atrogularis</i>	Accenteur à gorge noire	Protégé

Regulidés	<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé	Protégé	
	<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet à triple bandeau	Protégé	
Remizidés	<i>Remiz pendulinus</i>	Mésange rémiz	Protégé	
Scotocercidés	<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti	Protégé	
Sittidés	<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	Protégé	
	<i>Tichodroma muraria</i>	Tichodrome échelette	Protégé	
Sturnidés	<i>Sturnus unicolor</i>	Etourneau unicolore	Protégé	
	<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	Gibier pouvant être chassé ESOD	
Sylviidés	<i>Sylvia conspicillata</i>	Fauvette à lunettes	Protégé	
	<i>Sylvia undata</i>	Fauvette pitchou	Protégé	
	<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	Protégé	
	<i>Sylvia melanocephala</i>	Fauvette mélanocéphale	Protégé	
	<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	Protégé	
	<i>Sylvia cantillans</i>	Fauvette passerinette	Protégé	
	<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grissette	Protégé	
	<i>Sylvia curruca</i>	Fauvette babillarde	Protégé	
	<i>Sylvia hortensis</i>	Fauvette orphée	Protégé	
	<i>Sylvia subalpina</i>	Fauvette de Moltoni		
<i>Sylvia nisoria</i>	Fauvette épervière	Protégé		
Troglodytidés	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	Protégé	
Turdidés	<i>Turdus iliacus</i>	Grive mauvis	Gibier pouvant être chassé	
	<i>Turdus merula</i>	Merle noir	Gibier pouvant être chassé	
	<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	Gibier pouvant être chassé	
	<i>Turdus pilaris</i>	Grive litorne	Gibier pouvant être chassé	
	<i>Turdus torquatus</i>	Merle à plastron	Protégé	
	<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	Gibier pouvant être chassé	
Vireonidés	<i>Vireo olivaceus</i>	Viréo à œil rouge	Protégé	
ORDRE DES PELECANIFORMES				
Ardeidés	<i>Ardea alba</i>	Grande Aigrette	Protégé CITES, annexe A	20 individus

	<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	Protégé	
	<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré	Protégé	
	<i>Ardeola ralloides</i>	Héron crabier	Protégé	
	<i>Botaurus stellaris</i>	Butor étoilé	Protégé	
	<i>Bubulcus ibis</i>	Héron garde-bœufs	Protégé CITES, annexe A	
	<i>Butorides virescens</i>	Héron vert	Protégé	
	<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	Protégé CITES, annexe A	
	<i>Egretta gularis</i>	Aigrette des récifs	Protégé	
	<i>Ixobrychus minutus</i>	Butor blongios	Protégé	
	<i>Nycticorax nycticorax</i>	Héron bihoreau	Protégé	
Fregatidés	<i>Fregata magnificens</i>	Frégate superbe	Protégé	
Pelecanidés	<i>Pelecanus onocrotalus</i>	Pélican blanc	Protégé	
Phalacrocoracidés	<i>Phalacrocorax aristotelis</i>	Cormoran huppé	Protégé	
	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand Cormoran	Protégé	
	<i>Phalacrocorax pygmaeus</i>	Cormoran pygmée	Protégé	
Sulidés	<i>Morus bassanus</i>	Fou de Bassan	Protégé	
	<i>Sula dactylatra</i>	Fou masqué	Protégé	
Threskiornithidés	<i>Platalea leucorodia</i>	Spatule blanche	Protégé CITES, annexe A	
	<i>Plegadis falcinellus</i>	Ibis falcinelle	Protégé	
ORDRE DES PHOENICOPTERIFORMES				10 individus
Phoenicopteridés	<i>Phoenicopiterus roseus</i>	Flamant rose	Protégé	
ORDRE DES PICIFORMES				15 individus
Picidés	<i>Dendrocopos leucotos</i>	Pic à dos blanc	Protégé	
	<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	Protégé	
	<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	Protégé	
	<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette	Protégé	
	<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	Protégé	
	<i>Jynx torquilla</i>	Torcol fourmilier	Protégé	
	<i>Picoides tridactylus</i>	Pic tridactyle	Protégé	
	<i>Picus canus</i>	Pic cendré	Protégé	
	<i>Picus viridis</i>	Pic vert	Protégé	

ORDRE DES PODICIPEDIFORMES				20 individus
Podicipedidés	<i>Podiceps auritus</i>	Grèbe esclavon	Protégé	
	<i>Podiceps cristatus</i>	Grèbe huppé	Protégé	
	<i>Podiceps grisegena</i>	Grèbe jougris	Protégé	
	<i>Podiceps nigricollis</i>	Grèbe à cou noir	Protégé	
	<i>Podilymbus podiceps</i>	Grèbe à bec bigarré	Protégé	
	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux	Protégé	
ORDRE DES PROCELLARIIFORMES				10 individus
Diomedeidés	<i>Thalassarche melanophris</i>	Albatros à sourcils noirs	Protégé	
Hydrobatidés	<i>Hydrobates pelagicus</i>	Pétrel tempête	Protégé	
	<i>Oceanodroma castro</i>	Océanite de Castro	Protégé	
	<i>Oceanodroma leucorhoa</i>	Océanite culblanc	Protégé	
	<i>Oceanodroma monorhis</i>	Océanite de Swinhoe	Protégé	
Oceanitidés	<i>Oceanites oceanicus</i>	Océanite de Wilson	Protégé	
Procellariidés	<i>Bulweria bulwerii</i>	Pétrel de Bulwer	Protégé	
	<i>Calonectris diomedea</i>	Puffin cendré	Protégé	
	<i>Fulmarus glacialis</i>	Pétrel fulmar	Protégé	
	<i>Macronectes halli</i>	Fulmar de Hall	Protégé	
	<i>Pterodroma feae</i>	Pétrel gongon	Protégé	
	<i>Puffinus baroli</i>	Puffin de Macaronésie	Protégé	
	<i>Puffinus gravis</i>	Puffin majeur	Protégé	
	<i>Puffinus griseus</i>	Puffin fuligineux	Protégé	
	<i>Puffinus mauretanicus</i>	Puffin des Baléares	Protégé	
	<i>Puffinus puffinus</i>	Puffin des anglais	Protégé	
<i>Puffinus yelkouan</i>	Puffin yelkouan	Protégé		
ORDRE DES PTEROCLIFORMES				10 individus
Pteroclidés	<i>Pterocles alchata</i>	Ganga cata	Protégé	
	<i>Syrrhaptes paradoxus</i>	Syrrhapte paradoxal	Protégé	
ORDRE DES STRIGIFORMES				50 individus
Strigidés	<i>Aegolius funereus</i>	Chouette de Tengmalm	Protégé CITES, annexe B	
	<i>Asio flammeus</i>	Hibou des marais	Protégé CITES, annexe A	

	<i>Asio otus</i>	Hibou moyen-duc	Protégé CITES, annexe A
	<i>Athene noctua</i>	Chouette chevêche	Protégé CITES, annexe A
	<i>Bubo bubo</i>	Hibou grand-duc	Protégé CITES, annexe A
	<i>Bubo scandiacus</i>	Harfang des neiges	Protégé CITES, annexe A
	<i>Glaucidium passerinum</i>	Chouette chevêchette	Protégé CITES, annexe A
	<i>Otus scops</i>	Hibou petit-duc	Protégé CITES, annexe A
	<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	Protégé CITES, annexe B
	<i>Surnia ulula</i>	Chouette épervière	Protégé CITES, annexe B
Tytonidés	<i>Tyto alba</i>	Chouette effraie	Protégé CITES, annexe A

Reptiles

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Statut juridique	Capacité d'accueil maximale
ORDRE DES SQUAMATES				3 individus
Anguidés	<i>Anguis fragilis</i>	Orvet fragile	Protégé	
	<i>Anguis veronensis</i>	Orvet de Vérone	Protégé	
Gekkonidés	<i>Hemidactylus turcicus</i>	Hémidactyle verruqueux	Protégé	
Phyllodactylidés	<i>Tarentola mauritanica</i>	Tarente de Maurétanie	Protégé	
Lacertidés	<i>Lacerta agilis</i>	Lézard des souches	Protégé	
	<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard vert occidental	Protégé	
	<i>Podarcis liolepis</i>	Lézard catalan	Protégé	
	<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	Protégé	
	<i>Psammmodromus algirus</i>	Psammmodrome algire	Protégé	
	<i>Psammmodromus edwardsianus</i>	Psammmodrome d'Edwards	Protégé	
	<i>Timon lepidus</i>	Lézard ocellé	Protégé	
Scincidés	<i>Zootoca vivipara</i>	Lézard vivipare	Protégé	
	<i>Chalcides striatus</i>	Seps strié	Protégé	
Colubridés	<i>Coronella austriaca</i>	Coronelle lisse	Protégé	
	<i>Coronella girondica</i>	Coronelle girondine	Protégé	
	<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	Protégé	
	<i>Rhinechis scalaris</i>	Couleuvre à échelons	Protégé	
	<i>Zamenis longissimus</i>	Couleuvre d'Esculape	Protégé	
Lamprophiidés	<i>Malpolon monspessulanus</i>	Couleuvre de Montpellier	Protégé	

Natricidés	<i>Natrix maura</i>	Couleuvre vipérine	Protégé	7 individus
	<i>Natrix natrix</i>	Couleuvre à collier	Protégé	
Viperidés	<i>Vipera ursinii</i>	Vipère d'Orsini	Protégé CITES, annexe A	
	<i>Vipera berus</i>	Vipère péliade	Protégé	
	<i>Vipera seoanei</i>	Vipère de Seoane	Protégé	
	<i>Vipera aspis</i>	Vipère aspic	Protégé	
ORDRE DES TESTUDINES				
Emydidés	<i>Emys orbicularis</i>	Cistude d'Europe	Protégé	
Geoemydidés	<i>Mauremys leprosa</i>	Émyde lépreuse	Protégé	

Amphibiens

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Statut juridique	Capacité d'accueil maximale
ORDRE DES ANOURES				3 individus
Bufonidés	<i>Bufotes viridis</i>	Crapaud vert	Protégé	
	<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	Protégé	
	<i>Epidalea calamita</i>	Crapaud calamite	Protégé	
Alytidés	<i>Alytes obstetricans</i>	Alyte accoucheur	Protégé	
Bombinatoridés	<i>Bombina variegata</i>	Sonneur à ventre jaune	Protégé	
	<i>Bombina bombina</i>	Sonneur à ventre de feu	Protégé	
Hylidés	<i>Hyla molleri</i>	Rainette ibérique	Protégé	
	<i>Hyla arborea</i>	Rainette verte	Protégé	
	<i>Hyla meridionalis</i>	Rainette méridionale	Protégé	
Pelobatidés	<i>Pelobates fuscus</i>	Pélobate brun	Protégé	
	<i>Pelobates cultripipes</i>	Pélobate cultripède	Protégé	
Pelodytidés	<i>Pelodytes punctatus</i>	Pélodyte ponctué	Protégé	
Ranidés	<i>Pelophylax esculentus</i>	Grenouille commune	Protégé	
	<i>Pelophylax grafi</i>	Grenouille de Graf	Protégé	
	<i>Pelophylax lessonae</i>	Grenouille de Lessona	Protégé	
	<i>Pelophylax perezi</i>	Grenouille de Pérez	Protégé	
	<i>Pelophylax ridibundus</i>	Grenouille rieuse	Protégé	
	<i>Rana arvalis</i>	Grenouille des champs	Protégé	
	<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	Protégé	
	<i>Rana temporaria</i>	Grenouille rousse	Protégé	
ORDRE DES URODELES				3 individus
Salamandridés	<i>Salamandra atra</i>	Salamandre noire	Protégé	
	<i>Ichthyosaura alpestris</i>	Triton alpestre	Protégé	
	<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé	Protégé	
	<i>Lissotriton vulgaris</i>	Triton ponctué	Protégé	
	<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre tachetée	Protégé	
	<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté	Protégé	
	<i>Triturus marmoratus</i>	Triton marbré	Protégé	

LOCALISATION ET PLAN DES INSTALLATIONS

Localisation

Le centre de soins sera localisé sur la commune de Saint-Aignan sur Cher. Le bâtiment principal sera situé à 1,5 km du ZooParc de Beauval. Les volières et enclos utilisés pour la réhabilitation des animaux seront localisés sur un autre site, situé sur la commune de Châteauneuf (voir figure 1).

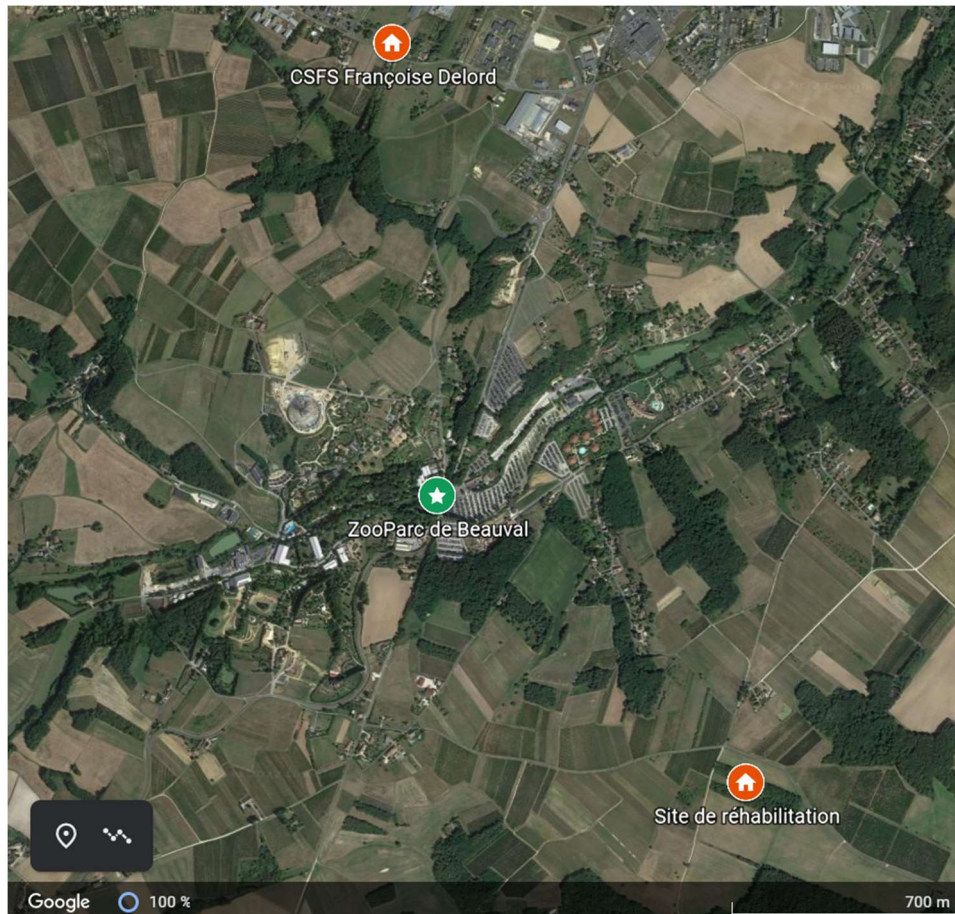


Figure 1 : Localisation du centre de soins, du ZooParc de Beauval et du site de réhabilitation.

Site principal : bâtiment et volières d'hospitalisation

Le site principal du centre de soins se situe sur un terrain entre l'hôpital de Saint-Aignan et le centre technique et logistique du ZooParc de Beauval (voir figure 2).

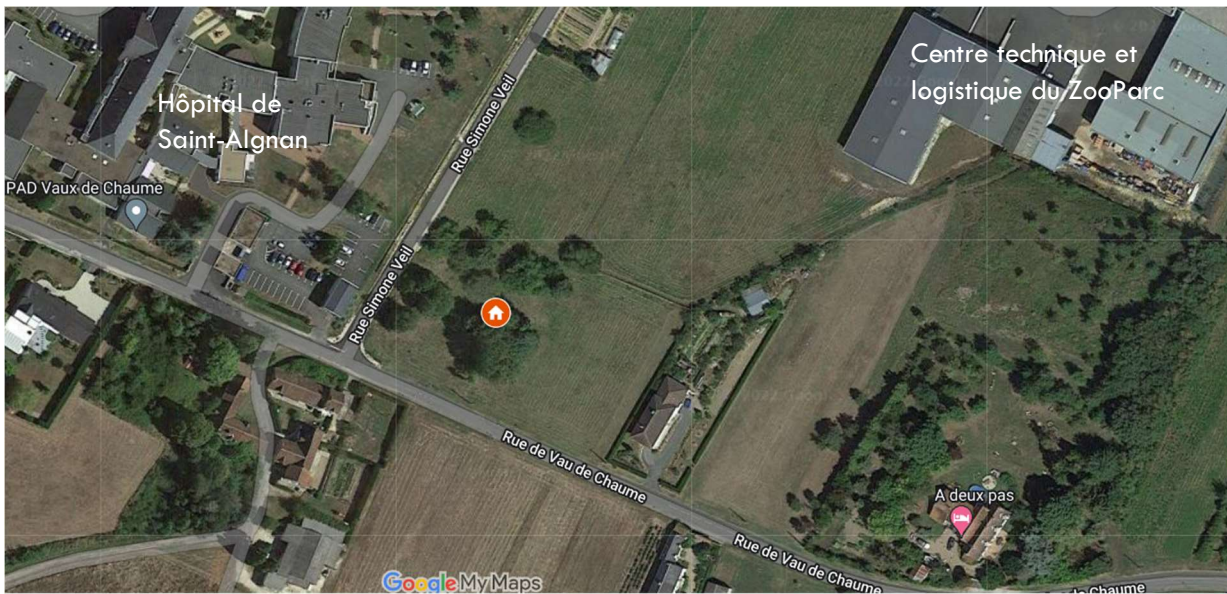


Figure 2 : Situation du centre de soins

Le site principal sera constitué :

- D'une zone « clinique »
- D'une zone « bureaux »
- D'une zone « volières »

Le toit du bâtiment recouvrira l'ensemble, y compris la cour centrale et la zone volières.

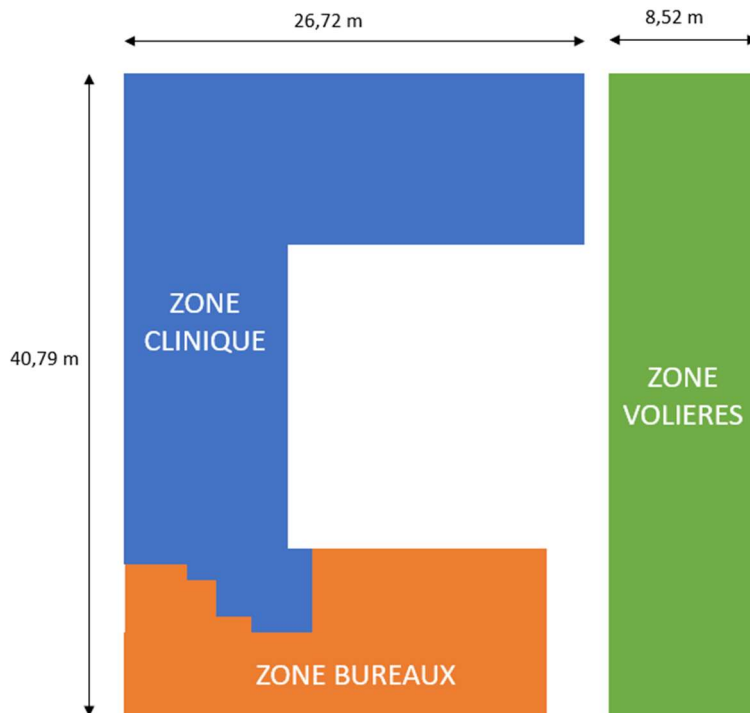


Figure 3 : Plan général du site principal du centre de soins

Le plan détaillé du bâtiment, est visible en *annexe 1* de ce document.

La zone « clinique » sera composée :

- ✓ de 8 salles d'hospitalisation, dont une (« contamination »), qui sera utilisée pour l'hospitalisation d'animaux contagieux ou suspectés de l'être. Ces salles d'hospitalisation seront dédiées à l'hospitalisation en soins intensifs des animaux sauvages accueillis au centre de soins.
- ✓ d'une cuisine, dédiée au stockage et à la préparation des rations alimentaires des animaux hospitalisés ;
- ✓ d'une salle de soins et d'un bloc de chirurgie, équipés en matériel d'anesthésie et de réanimation, matériel d'imagerie (radiologie numérique, échographe, endoscope) et d'une pharmacie.
- ✓ d'une pièce « dépôt nuit », accessible depuis l'extérieur uniquement, afin de pouvoir déposer des animaux en détresse y compris pendant les heures de fermeture du centre de soins ;
- ✓ d'une buanderie, d'un local poubelles, de locaux techniques ;
- ✓ de pièces de rangements ;
- ✓ de vestiaires dédiés au personnel du centre de soins.

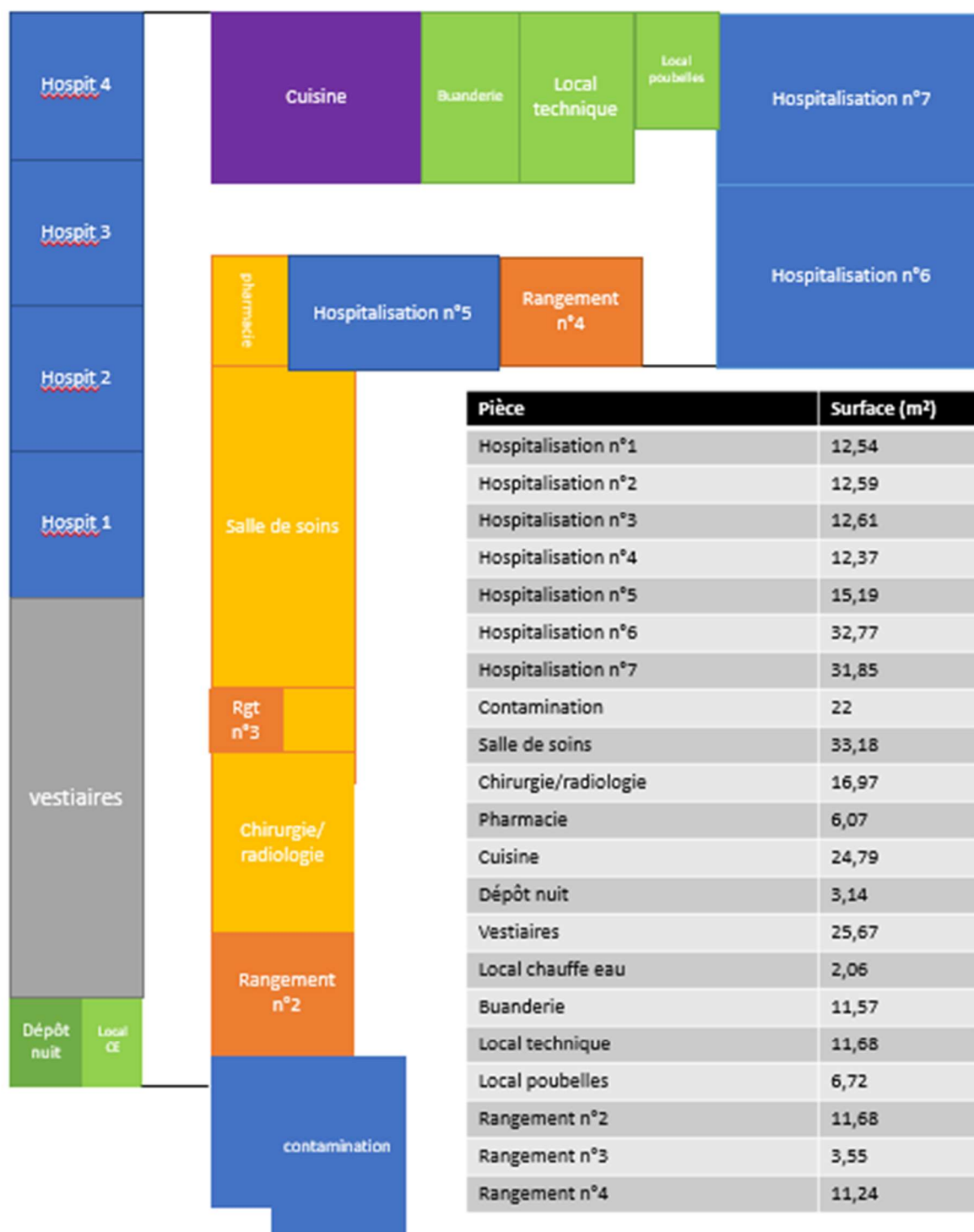


Figure 4 : Plan de la zone « clinique » et surfaces des différentes pièces

La zone « bureaux » sera composée :

- ✓ d'une pièce d'accueil du public venant déposer les animaux ;
- ✓ de 3 bureaux pour le personnel ;

- ✓ d'une salle de réunion équipée d'un matériel de visioconférence ;
- ✓ d'une salle de pause équipée d'un coin cuisine, pour le personnel et les bénévoles ;
- ✓ d'une pièce de rangements ;
- ✓ de sanitaires.

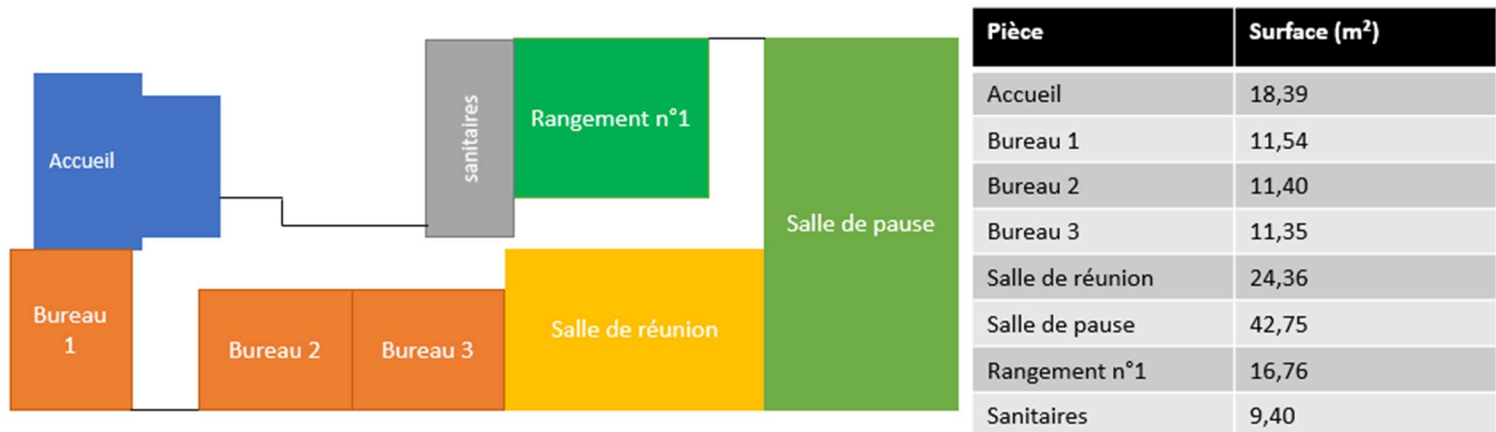


Figure 5 : Plan de la zone « bureaux » et surface des différentes pièces

La zone « volières » sera composée de 22 volières dédiées principalement à l'hospitalisation des animaux ne nécessitant plus de soins intensifs.

Lors de la conception du bâtiment, une attention particulière sera portée aux désagréments qu'un tel bâtiment peut occasionner sur la biodiversité et aux mesures qui pouvaient être mises en place pour les limiter :

- ✓ L'éclairage extérieur sera conçu de façon à minimiser les impacts sur la faune sauvage.
- ✓ Le bassin d'infiltration qui a dû être aménagé en périphérie du bâtiment est conçu de façon à pouvoir créer une zone de mare artificielle où pourront trouver refuge certaines espèces animales.
- ✓ Des zones de passage au sol de 15 cm de long, seront aménagées tous les 30 m dans la clôture extérieure afin de permettre la circulation de petits mammifères comme le hérisson.
- ✓ Des nichoirs seront installés sur le site.
- ✓ L'extérieur sera végétalisé avec des essences locales ayant un fort pouvoir attractif pour les insectes.

Site de réhabilitation

Les volières et enclos de réhabilitation seront situés sur un terrain de la commune de Châteauevieux, à 4km du bâtiment principal et à 200m des habitations les plus proches.



Figure 6 : Situation des volières et enclos de réhabilitation

10 volières de réhabilitation et 4 enclos seront aménagés sur ce terrain. Le terrain sera clôturé par un grillage de 2 m de haut doublé d'une clôture électrique.

REPARTITION ET CONDITIONS D'HEBERGEMENT DES ESPECES

Bâtiment principal

Le bâtiment principal disposera de salles utilisées pour une hospitalisation de courte durée des animaux nécessitant des soins intensifs et/ou une restriction de leurs mouvements, ainsi que pour l'élevage des juvéniles non sevrés.

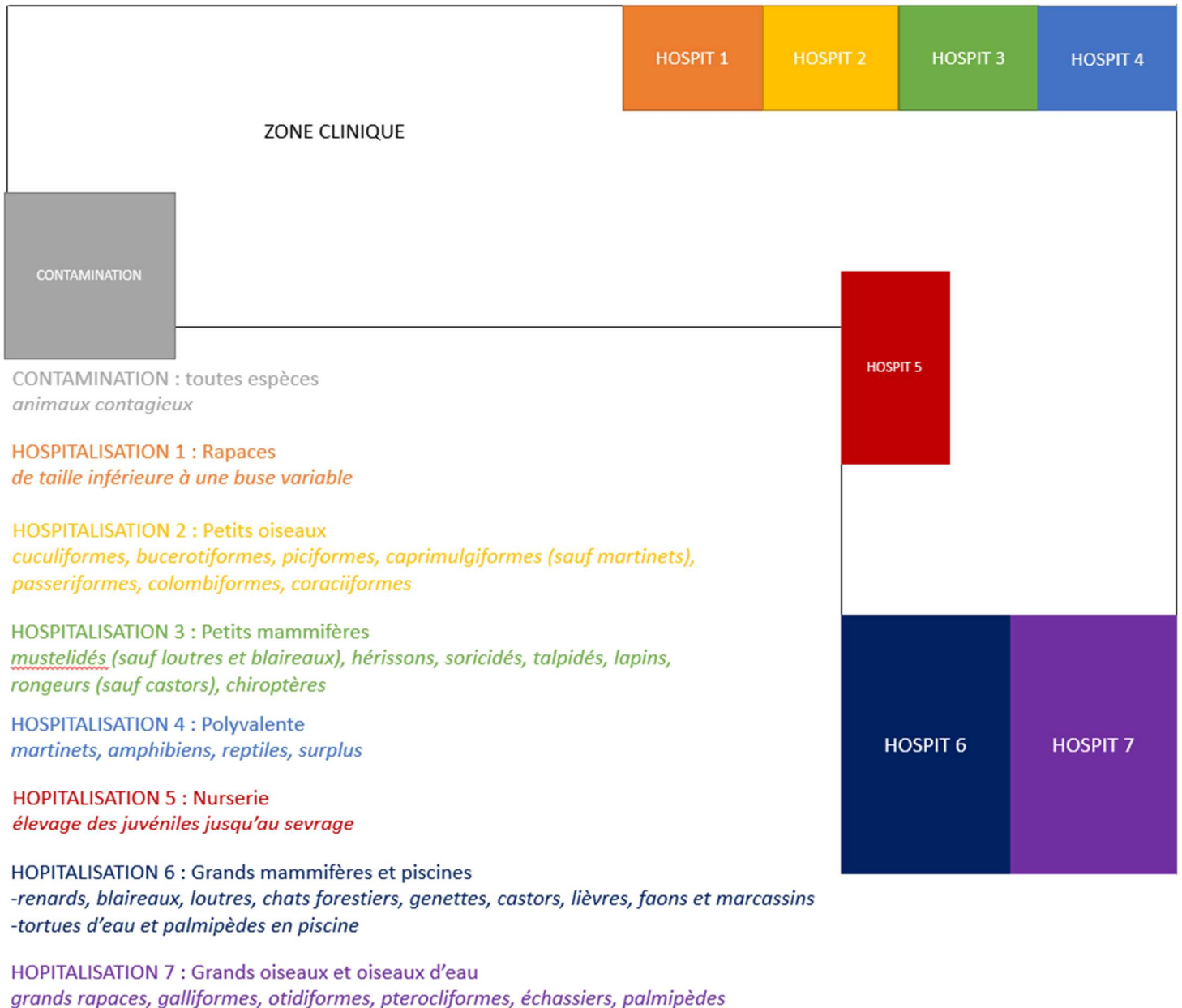



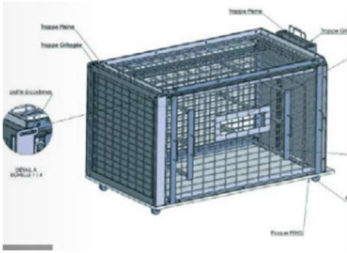












Figure 7 : Plan de répartition des espèces dans les différentes salles d'hospitalisation du bâtiment principal

L'ensemble des caractéristiques de toutes les installations d'hébergement utilisées pour l'hospitalisation des animaux dans le bâtiment principal (et qui seront citées dans les parties suivantes) sont décrites dans le tableau ci-dessous.

Installation d'hébergement	Photographie	Dimensions (LxPxH)	Caractéristiques
CAGES D'HOSPITALISATION EN POLYESTER			
Cage format A	 <p><i>www.animalsconcept.com</i></p>	42,5x59,5x40 cm	<ul style="list-style-type: none"> -structure en acier inoxydable -parois en polyester, préservant la chaleur et réduisant les nuisances sonores -porte en verre - tiroir de récupération -les cages peuvent être empilées les unes par-dessus les autres -le support est un châssis en acier inoxydable, de 15 cm de haut, sur roulettes, à freins.
Cage format B	 <p><i>www.animalsconcept.com</i></p>	67x64,5x61 cm	<ul style="list-style-type: none"> -structure en acier inoxydable -parois en polyester, préservant la chaleur et réduisant les nuisances sonores -porte en verre - tiroir de récupération -les cages peuvent être empilées les unes par-dessus les autres -le support est un châssis en acier inoxydable, de 15 cm de haut, sur roulettes, à freins.
Cage format C		140x67,5x77 cm	<ul style="list-style-type: none"> -structure en acier inoxydable -parois en polyester, préservant la chaleur et

	www.animalsconcept.com		<p>réduisant les nuisances sonores</p> <ul style="list-style-type: none"> -porte en verre -séparation amovible permettant de séparer la cage en deux -les cages peuvent être empilées les unes par-dessus les autres -le support est un châssis en acier inoxydable, de 15 cm de haut, sur roulettes, à freins.
CAGE DE CONTENTION			
Cage de contention	 <p>www.lamartine-construction.com</p>	150x80x90 cm	<ul style="list-style-type: none"> -en acier inoxydable -2 trappes pleines -2 trappes grillagées -trappes d'accès soins
BOITES EN PLASTIQUE			
Petite boite en plastique	 <p>www.office1.fr</p>	30x30x30 cm	<ul style="list-style-type: none"> -parois en plastiques -couvercle fermé grâce à 2 poignées -zone du couvercle découpée et comblée par un grillage à mailles fines
Grande boite en plastique	 <p>www.office1.fr</p>	60x40x30 cm	<ul style="list-style-type: none"> -parois en plastiques -couvercle fermé grâce à 2 poignées -zone du couvercle découpée et comblée par un grillage à mailles fines
TERRARIUMS			

<p>Terrarium format A</p>	 <p><i>www.reptilis.com</i></p>	<p>45x45x45 cm</p>	<ul style="list-style-type: none"> -structure en PVC -parois en verre -cuve étanche permettant de mettre de l'eau -excellente aération grâce aux parois latérales grillagées
<p>Terrarium format B</p>	 <p><i>www.reptilis.com</i></p>	<p>45x45x60 cm</p>	<ul style="list-style-type: none"> -plafond grillagé bien rigide, de haute qualité -passe-câble sur le côté -vitres battantes -serrure intégrée
<p>Terrarium format C</p>	 <p><i>www.reptilis.com</i></p>	<p>30x30x45 cm</p>	<ul style="list-style-type: none"> -structure en PVC -parois en verre -cuve étanche permettant de mettre de l'eau
<p>Terrarium format D</p>	 <p><i>www.reptilis.com</i></p>	<p>45x45x45 cm</p>	<ul style="list-style-type: none"> -plafond grillagé bien rigide, de haute qualité -1 porte battante en façade
<p>Terrarium format E</p>	 <p><i>www.reptilis.com</i></p>	<p>60x45x60 cm</p>	<ul style="list-style-type: none"> -structure en PVC -parois en verre -cuve étanche permettant de mettre de l'eau -plafond grillagé bien rigide, de haute qualité

<p>Terrarium format F</p>	 <p>www.reptilis.com</p>	<p>90x45x60 cm</p>	<p>-2 portes battantes en façade</p>
<p>Terrarium format G</p>	 <p>www.reptilis.com</p>	<p>120x45x45 cm</p>	
<p>COUVEUSES</p>			
<p>Couveuse</p>	 <p>www.manomano.com</p>	<p>86x47x44 cm</p>	<ul style="list-style-type: none"> -contrôle automatique de la température -rang de température : 20-38°C -contrôle automatique de l'humidité -rang d'humidité : 40-60% -fonction d'alarme à distance en cas de mauvais fonctionnement -filtration de l'air
<p>CAGES A OISEAUX</p>			
<p>Cage à oiseaux format A</p>	 <p>www.zoomalia.com</p>	<p>51x36x62 cm</p>	<ul style="list-style-type: none"> - tiroir amovible - bac en plastique - barreaux en aluminium - espacement des barreaux : 1 cm

<p>Cage à oiseaux format B</p>	 <p><i>www.zoomalia.com</i></p>	<p>80x50x95 cm</p>	<ul style="list-style-type: none"> -tiroir amovible -bac en plastique -barreaux en aluminium -espacement des barreaux : 1 cm
<p>VOLIERES</p>			
<p>Volière</p>	 <p><i>www.francevoliere.fr</i></p>	<p>100x200x200 cm</p>	<ul style="list-style-type: none"> -panneaux en aluminium -porte 125x55 cm
<p>PISCINES</p>			
<p>Petite piscine</p>	 <p><i>www.fastank.com</i></p>	<p>1,7x1,7x0,6 m</p>	<ul style="list-style-type: none"> -structure en aluminium -parois en polyester
<p>Grande piscine</p>	 <p><i>www.fastank.com</i></p>	<p>3x1,7x0,6 m</p>	

<p>Cuve plastique</p>	 <p><i>www.agrizona.com</i></p>	<p>1,7x0,6 m</p>	<p>-polyéthylène partiellement recyclé -bouchon de vidange vissé</p>
------------------------------	--	------------------	--

Tableau 1 : Caractéristiques des différentes installations d'hébergements utilisées pour l'hospitalisation des animaux dans le bâtiment principal

Salle d'hospitalisation n°1

Cette salle d'hospitalisation hébergera les accipitriformes, falconiformes et strigiformes, de taille inférieure à celle d'une buse variable.

La pièce sera équipée de cages en polyester de différentes tailles :

- de 3 cages format A
- de 8 cages format B
- de 2 cages format C, pouvant chacune être séparée en deux cages plus petites.

Type d'installation et nombre	Capacité maximale/ installation	Capacité maximale totale
3 cages format A	1 adulte/4 juvéniles	3 adultes/12 juvéniles
8 cages format B	1 adulte/4 juvéniles	8 adultes/32 juvéniles
2 cages format C	2 adultes/8 juvéniles	4 adultes/16 juvéniles

Tableau 2 : Types d'installations et capacités maximales de la salle d'hospitalisation n°1

Au total, cette salle d'hospitalisation sera donc en mesure d'accueillir environ 40 individus (15 adultes et jusqu'à 60 juvéniles).

La pièce sera également équipée d'un évier, d'un plan de travail et de rangements permettant de stocker tout le matériel nécessaire pour les contentions, les pesées, le nettoyage des cages...

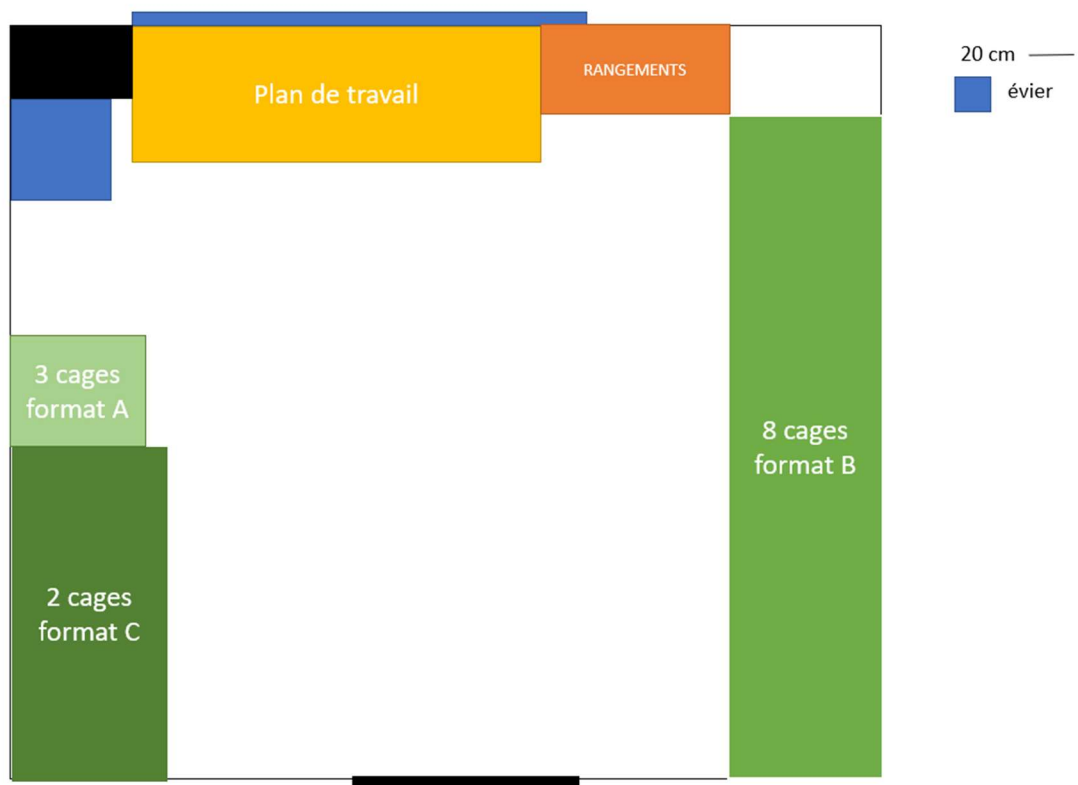


Figure 9 : Aménagement de la salle d'hospitalisation n°1

Salle d'hospitalisation n°2

La salle d'hospitalisation n°2 hébergera les oiseaux autres que les rapaces, martinets et grands oiseaux.

Cette salle sera équipée de différents types d'hébergements pour s'adapter à la variabilité des espèces qu'elle pourra accueillir :

- 6 cages en polyester format A
- 4 cages en polyester format B
- 8 petites boites en plastique
- 8 grandes boites en plastique

Type d'installation et nombre	Espèces hébergées	Capacité maximale/ installation	Capacité maximale totale
6 cages format A	Cuculiformes	1 adulte/2 juvéniles	6 adultes/12 juvéniles
	Bucérotiformes	1 adulte/2 juvéniles	
	Piciformes	1 adulte/2 juvéniles	
	Petits corvidés	1 adulte/2 juvéniles	
	Coraciiformes	1 adulte/ 2 juvéniles	
4 cages format B	Corvidés	1 adulte/2 juvéniles	4 adultes/8 juvéniles
	Galliformes	1 adulte/2 juvéniles	
	Palmipèdes	1 adulte/2 juvéniles	
8 petites boîtes en plastique	Petits passeriformes	1 adulte/2 juvéniles	8 adultes/16 juvéniles
8 grandes boîtes en plastique	Caprimulgiformes (hors martinets)	1 adulte / 2 juvéniles	8 adultes/16 juvéniles
	Colombiformes	1 adulte / 2 juvéniles	

Tableau 3 : Types d'installations et capacités maximales de la salle d'hospitalisation n°2

Au total, cette salle d'hospitalisation sera donc en mesure d'accueillir environ 40 individus (26 individus adultes et jusqu'à 52 juvéniles).

La pièce sera également équipée d'un évier, d'un plan de travail et de rangements permettant de stocker tout le matériel nécessaire pour les contentions, les pesées, le nettoyage des cages... Les boîtes en plastique seront stockées sur des étagères.

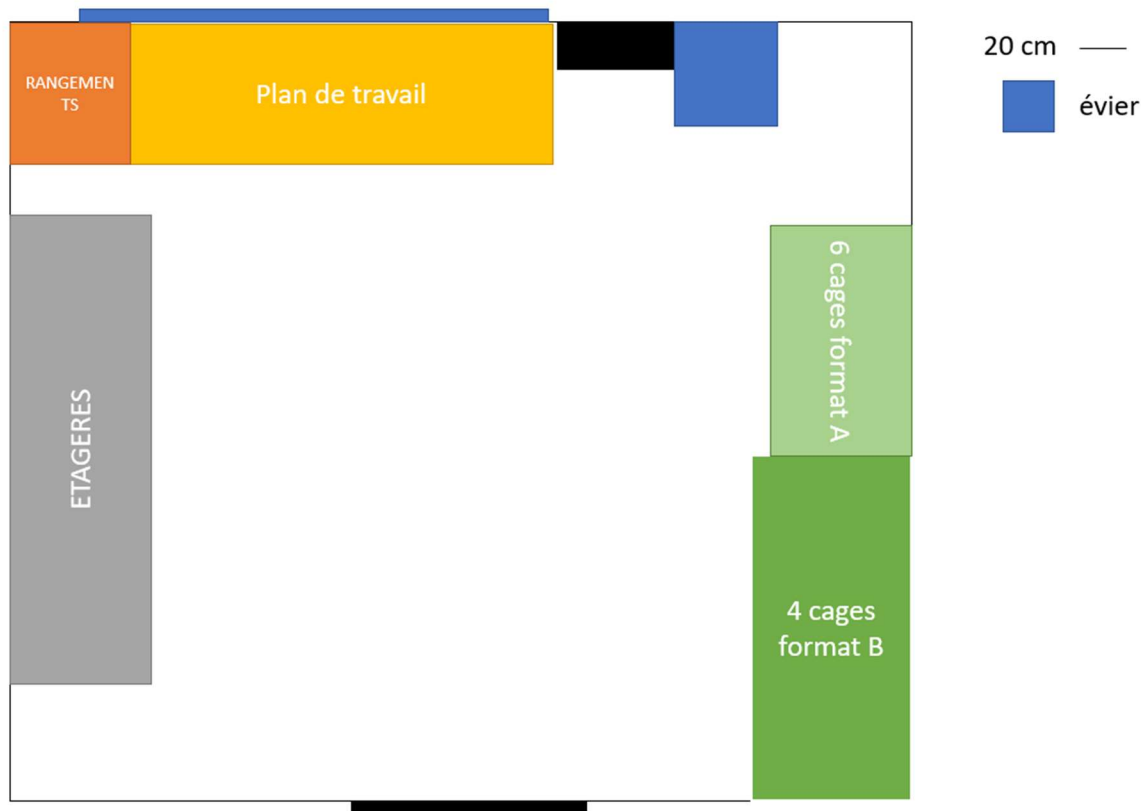


Figure 10 : Aménagement de la salle d'hospitalisation n°2

Salle d'hospitalisation n°3

La salle d'hospitalisation n°3 hébergera les petits mammifères (petits mustélidés, hérissons, soricidés, talpidés, lapins, petits rongeurs, chiroptères), lors de leur première phase d'hospitalisation, en soins intensifs.

Cette salle sera équipée de différents types de cages pour s'adapter à la variabilité des espèces qu'elle pourra accueillir :

- 2 cages en polyester format C
- 16 grandes boîtes en plastique
- 1 terrarium format A
- 1 terrarium format B
- 1 terrarium format C

Type d'installation et nombre	Espèces hébergées	Capacité maximale par installation	Capacité maximale totale
2 cages format C	Mustélidés (exceptés blaireaux et loutres)	2 adultes / 8 juvéniles	4 adultes / 16 juvéniles
	Lapins de Garenne	2 adultes / 8 juvéniles	
	Ecureuils roux	2 adultes / 8 juvéniles	
15 grandes boîtes en plastique	Hérissons d'Europe	1 adulte / 2 juvéniles	15 adultes / 30 juvéniles
	Talpidés	1 adulte / 2 juvéniles	
Terrarium format C	Soricidés	1 adulte/4 juvéniles	1 adulte / 4 juvéniles
	Petits rongeurs	1 adulte / 4 juvéniles	
Terrarium format B	Petits rongeurs arboricoles	1 adulte/2 juvéniles	5 individus
	Chiroptères	Jusqu'à 5 individus	
Terrarium format A	Chiroptères	Jusqu'à 5 individus	5 individus
	Soricidés	1 adulte/4 juvéniles	
	Petits rongeurs	1 adulte/4 juvéniles	

Tableau 4 : Types d'installations et capacités maximales de la salle d'hospitalisation n°3

Cette salle est prévue pour accueillir des mammifères qu'ils soient proies ou prédateurs. On veillera toutefois à ne pas hospitaliser au même moment dans cette pièce des espèces prédatrices naturelles d'autres espèces (mustélidés et petits rongeurs par exemple). Si ce cas de figure se présentait, la salle d'hospitalisation n°4 pourra être utilisée en renfort.

Au total, cette salle d'hospitalisation sera donc en mesure d'accueillir environ 45 individus (30 individus adultes et jusqu'à 60 juvéniles).

La pièce sera également équipée d'un évier, d'un plan de travail et de rangements permettant de stocker tout le matériel nécessaire pour les contentions, les pesées, le

nettoyage des cages... Les boîtes en plastique et les terrariums seront stockés sur des étagères.

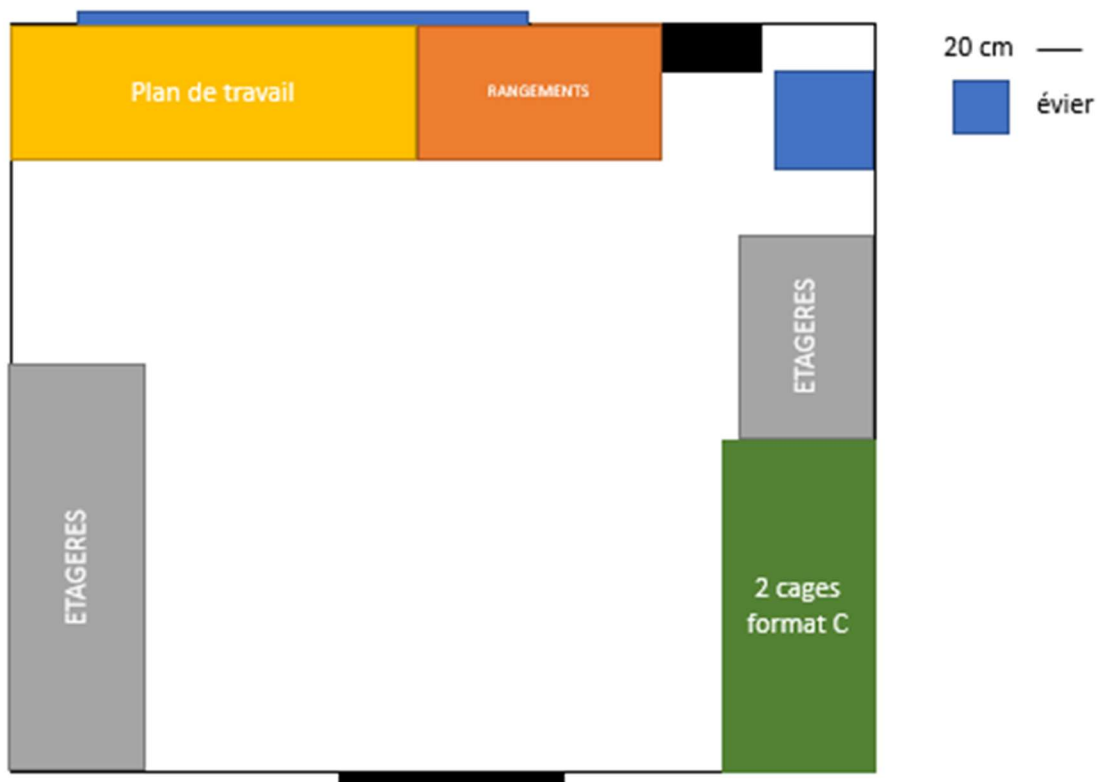


Figure 11 : Aménagement de la salle d'hospitalisation n°3

Salle d'hospitalisation n°4

La salle d'hospitalisation n°4 sera une pièce plus polyvalente qui pourra accueillir :

- ✓ les martinets pendant toute leur période de captivité
- ✓ les amphibiens et les reptiles pendant toute leur période de captivité
- ✓ les mammifères ne pouvant être logés en salle d'hospitalisation n°3 dans le but d'éviter des cohabitations entre proies et prédateurs
- ✓ les surplus d'oiseaux et de mammifères si les salles d'hospitalisation dédiées ont atteint leurs capacités maximales.

Elle sera équipée :

- de 2 cages en polyester format B
- de 20 grandes boîtes en plastique
- de 4 terrariums de format différents : un D, un E, un F, un G.

Type d'installation et nombre	Espèces hébergées	Capacité maximale/ installation	Capacité maximale totale
2 cages format B	Surplus des autres pièces	1 adulte/4 juvéniles	2 adultes / 8 juvéniles
20 grandes boîtes en plastique	Martinets noirs	5 individus	100 individus
Terrarium format D	Amphibiens	1 individu	1 individu
Terrarium format E	Petits lézards	1 individu	1 individu
	Petits serpents	1 individu	
Terrarium format F	Lézards	1 individu	1 individu
	Serpents	1 individu	
	Tortues	1 individu	
Terrarium format G	Serpents	1 individu	1 individu
	Tortues	1 individu	

Tableau 5 : Types d'installations et capacités maximales de la salle d'hospitalisation n°4

Cette salle sera donc en mesure d'accueillir environ 110 individus (100 martinets, 4 amphibiens et reptiles, ainsi que 5 individus (2 adultes/8 juvéniles) mammifères ou oiseaux ne pouvant être accueillis dans les autres salles).

La pièce sera également équipée d'un évier, d'un plan de travail et de rangements permettant de stocker tout le matériel nécessaire pour les contentions, les pesées, le nettoyage des cages... Les boîtes en plastique et les terrariums seront stockés sur des étagères.

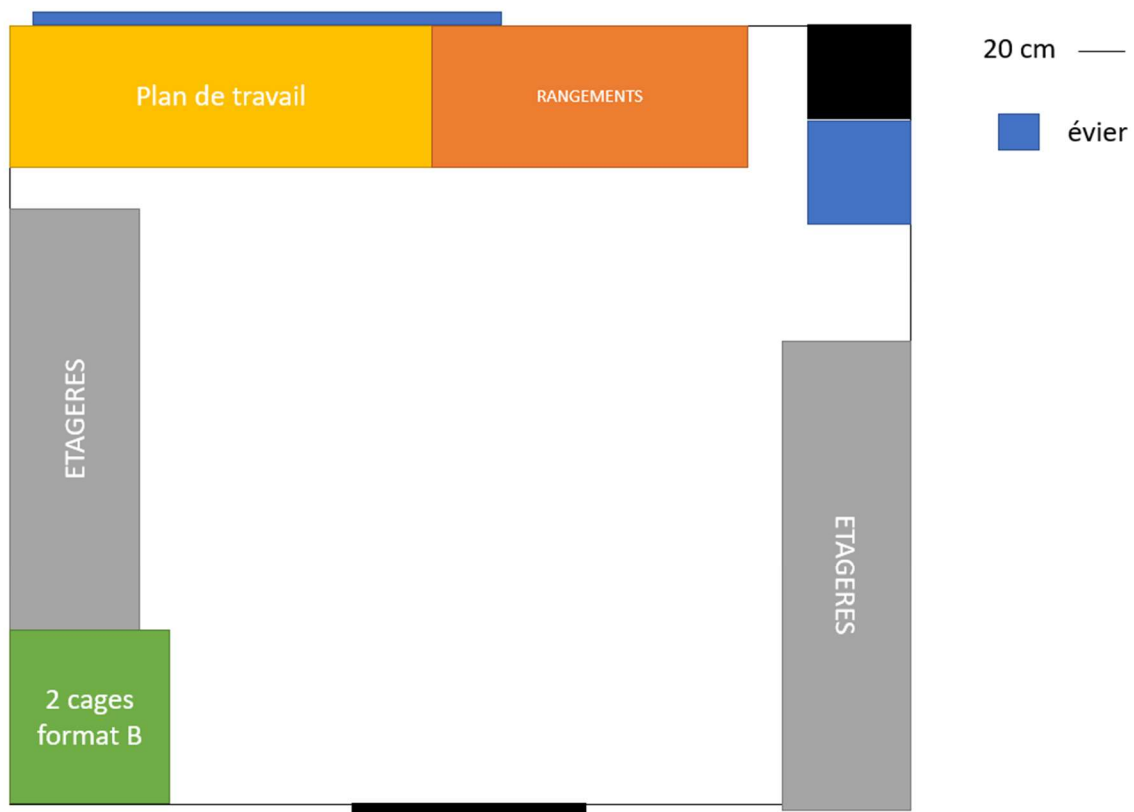


Figure 12 : Aménagement de la salle d'hospitalisation n°4

Salle d'hospitalisation n°5

La salle d'hospitalisation n°5 sera dédiée à l'hospitalisation et à l'élevage des jeunes mammifères et oiseaux. Les juvéniles seront placés dans cette salle tant qu'ils auront besoin d'être en couveuse puis jusqu'à ce qu'ils soient capables de se nourrir seuls (exceptés les martinets noirs qui rejoindront la salle d'hospitalisation n°4 à partir du moment où ils n'auront plus besoin d'être en couveuse). Dans la mesure du possible, les juvéniles seront logés en groupes d'individus du même âge et de la même espèce afin de limiter les phénomènes d'imprégnation et d'habituation.

Elle sera équipée :

- de 4 couveuses de la marque RCom ®. Une sera réservée aux mammifères et les autres aux oiseaux.
- de 10 petites boites en plastique
- d'un terrarium format A
- d'un terrarium format C
- de 2 cages à oiseaux format A
- de 2 cages à oiseaux format B
- de 4 cages en polyester format B

Type d'installation et nombre	Espèces hébergées	Capacité maximale/ installation	Capacité maximale totale
4 couveuses	Oiseaux	10 individus	40 individus
	Mammifères	10 individus	
10 petites boîtes en plastique	Hérissons d'Europe	4 individus	40 individus
	Talpidés	4 individus	
1 terrarium format C	Soricidés	5 individus	5 individus
	Petits rongeurs	5 individus	
1 terrarium format A	Chiroptères	5 individus	5 individus
2 cages à oiseaux format A	Petits passeriformes	5 individus	10 individus
2 cages à oiseaux format B	Rongeurs arboricoles	4 individus	20 individus
	Petits passeriformes	10 individus	
4 cages polyester format B	Autres oiseaux	5 individus	20 individus
	Autres mammifères	5 individus	

Tableau 6 : Types d'installations et capacités maximales de la salle d'hospitalisation n°5

Cette salle sera donc en mesure d'accueillir 140 individus juvéniles.

La pièce sera également équipée d'un évier, d'un plan de travail, d'un réfrigérateur, d'un micro-ondes, d'une bouilloire, et de rangements permettant de stocker tout le matériel nécessaire pour les nourrissages, les contentions, les pesées, le nettoyage des cages... Les terrariums et les boîtes en plastique seront stockés sur des étagères.

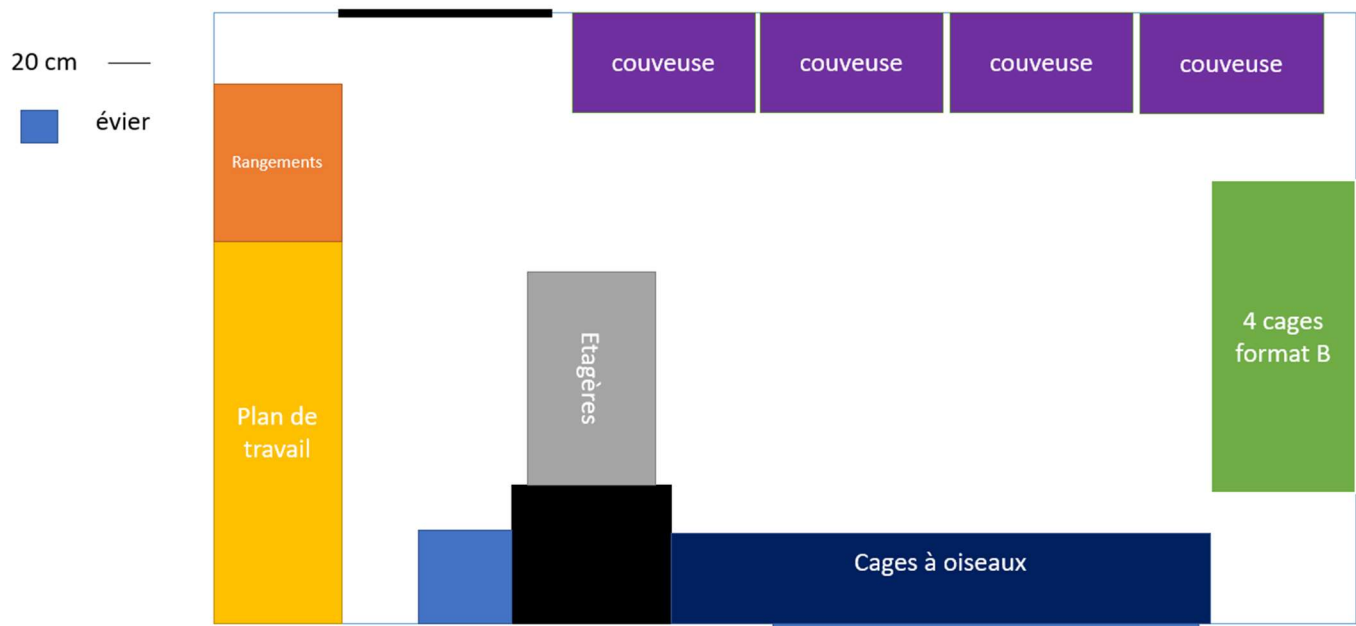


Figure 13 : Aménagement de la nurserie

Salle d'hospitalisation n°6

La salle d'hospitalisation n°6 servira à l'hospitalisation :

- ✓ des grands carnivores en soins intensifs (canidés, félidés, blaireaux, loutres, genettes), des castors. On veillera à ne pas hospitaliser au même moment un herbivore et un carnivore. Si le cas de figure se présentait, la salle d'hospitalisation n°7 pourra également être utilisée.
- ✓ des palmipèdes, en piscine, une fois les soins intensifs terminé, de façon à leur permettre de restaurer l'étanchéité de leur plumage avant de les passer en volières de réhabilitation

Elle sera équipée :

- de 2 piscines de la marque Fastank ®, une petite et une grande. Elles seront surmontées d'un filet à mailles fines tendu au-dessus. Les oiseaux auront à leur disposition une plateforme où sera déposée la nourriture (*voir figure 14*). Un système de filtration adapté sera mis en place.
- de 2 cages de contention pour grands mammifères de dimensions 150x80x90 cm.



Figure 14 : Aménagement d'une piscine lors de l'hospitalisation de palmipèdes (photo personnelle, Centre de Soins LPO Aquitaine)

Type d'installation et nombre	Espèces hébergées	Capacité maximale/ installation	Capacité maximale totale
Petite piscine	Petits palmipèdes (canards principalement)	5 individus	5 individus
Grande piscine	Petits palmipèdes	8 individus	8 individus
	Grands palmipèdes	3 individus	
2 cages de contention	Carnivores	1 individu	2 individus
	Castor d'Europe	1 individu	

Tableau 7 : Types d'installations et capacités maximales de la salle d'hospitalisation n°6

La salle d'hospitalisation n°6 pourra donc accueillir au maximum 15 individus.

Cette pièce sera équipée d'un appareil de toilettage, qui permettra d'effectuer un lavage du plumage pour les oiseaux qui en auraient besoin. La pièce sera également équipée d'un évier, d'un plan de travail, et de rangements permettant de stocker tout le matériel nécessaire pour les contentions, les pesées, le nettoyage des cages...

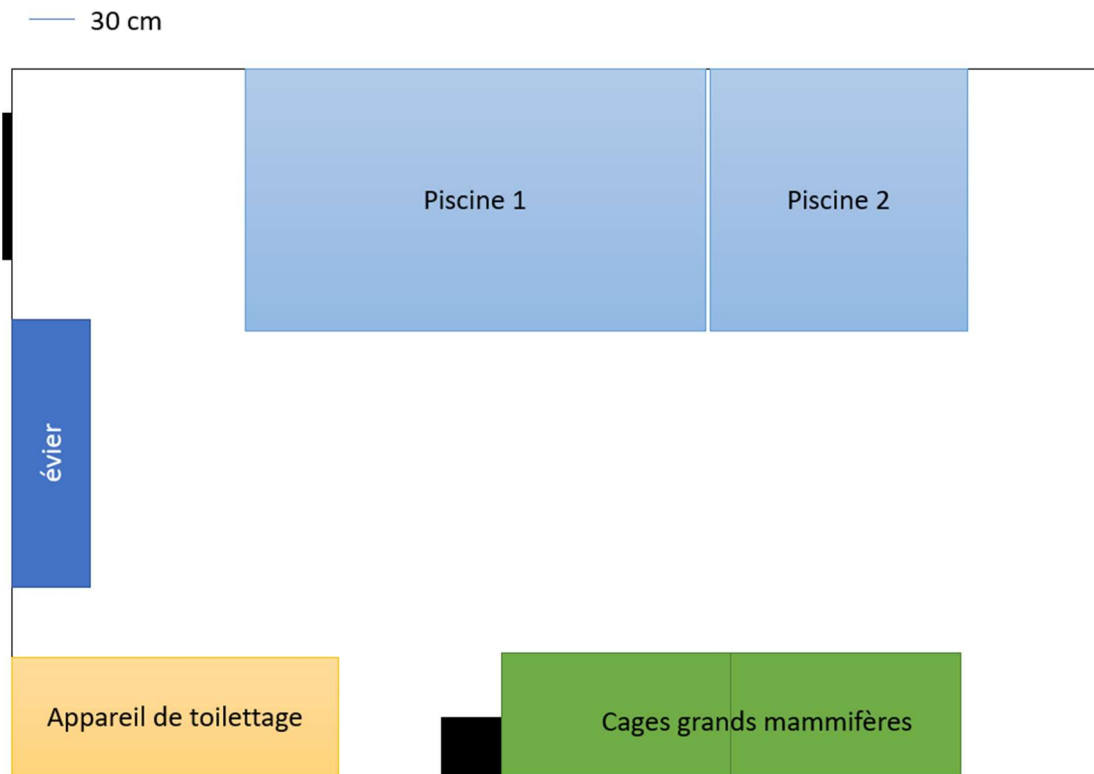


Figure 15 : Aménagement de la salle d'hospitalisation n°6

Salle d'hospitalisation n°7

La salle d'hospitalisation n°7 sera destinée à l'hospitalisation en soins intensifs :

- ✓ des grands oiseaux : rapaces, échassiers, palmipèdes, galliformes, otidiformes, ptérocliformes
- ✓ des tortues d'eau
- ✓ des marcassins, faons et lièvres

Elle sera équipée :

-de 5 boxes pour grands oiseaux, fabriqués en interne, totalement amovibles. Les parois seront composées de panneaux PVC assemblés entre eux grâce à un système d'attache. Les boxes seront de différentes dimensions : un de dimensions 2x2m, un de dimensions 2x1 m et 3 de dimensions 1x1 m.

-d'une volière, de dimensions 1x2x2 m, pour l'hospitalisation de faons, de marcassins et de lièvres.

-d'une cuve en plastique qui servira de piscine pour tortues d'eau. Elle sera remplie avec un fond d'eau, et plusieurs plateformes seront à disposition. Cette piscine pourra être placée en extérieur, à proximité des volières, en fonction de la saison. Elle sera alors protégée des intrusions de prédateurs par une grille.

Type d'installation et nombre	Espèces hébergées	Capacité maximale/installation	Capacité totale
1 box 2x2 m	Grands oiseaux	1 adulte/6 juvéniles	1 adulte/6 juvéniles
1 box 2x1 m		1 adulte/4 juvéniles	1 adulte/4 juvéniles
3 boxes 1x1 m		1 adultes/4 juvéniles	3 adultes/12 juvéniles
1 volière	Faons	4 individus	1 adulte/4 juvéniles
	Marcassins	4 individus	
	Lièvres	1 adulte/4 juvéniles	
1 cuve en plastique	Tortues d'eau	4 individus	4 individus

Tableau 8 : Types d'installations et capacités maximales de la salle d'hospitalisation n°7

Cette salle pourra accueillir environ 20 individus (au maximum 10 adultes et 30 juvéniles).

La pièce sera également équipée d'un évier, d'un plan de travail, et de rangements permettant de stocker tout le matériel nécessaire pour les contentions, les pesées, le nettoyage des cages...

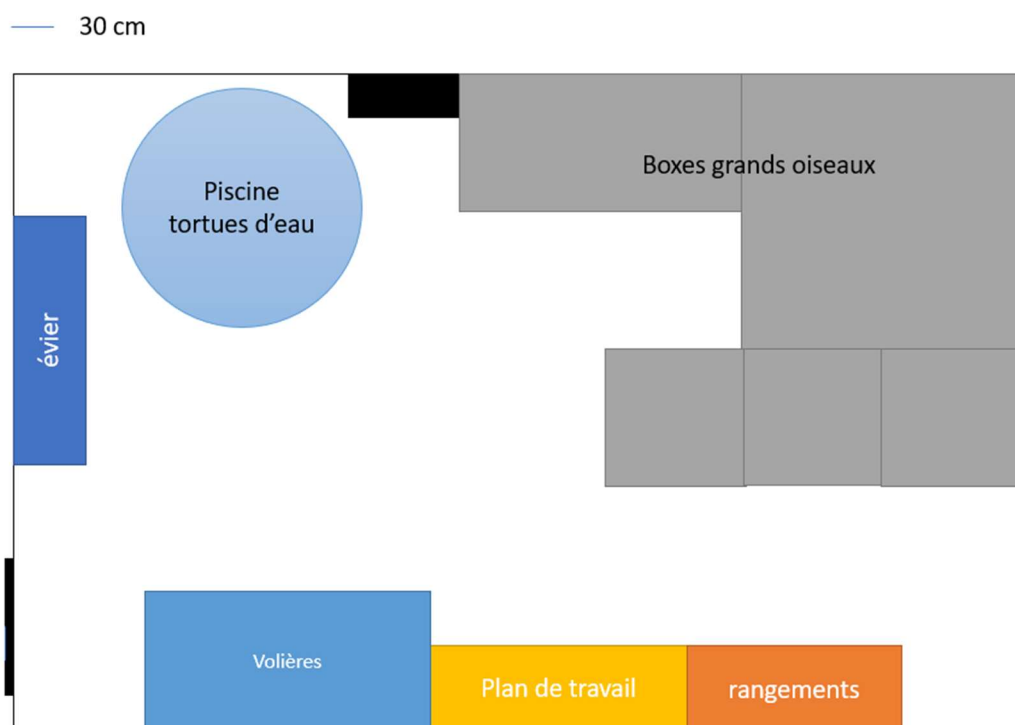


Figure 16 : Aménagement de la salle d'hospitalisation n°7

Contamination

Cette pièce sera utilisée pour l'hospitalisation d'animaux contagieux ou suspectés de l'être.

Elle est constituée de 2 parties :

-un SAS d'entrée permettant de faire une séparation entre la pièce d'hospitalisation des animaux contagieux et le reste du centre de soins et où les soignants revêtiront des équipements de protection supplémentaires (*voir plan de biosécurité en annexe 2 pour plus de détails*).

-la pièce d'hospitalisation des animaux contagieux.

Cette pièce sera équipée :

-de 2 cages polyester format C, pouvant être séparées en deux

-de 2 terrariums format C

-de 10 grandes boîtes en plastique

-d'une cage de contention pour grands mammifères

Type d'installation et nombre	Espèces hébergées	Capacité maximale/ installation	Capacité maximale totale
13 grandes boîtes en plastique	Petits oiseaux	1 individu	13 individus
	Hérissons et talpidés	1 individu	
2 terrariums format C	Petits oiseaux	1 individu	2 individus
	Micromammifères	1 individu	
2 cages polyester format C	Mammifères	2 individus (en séparant la cage en deux)	4 individus
	Oiseaux		
1 cage de contention grands mammifères	Mammifères	1 individu	1 individu

Tableau 9 : Types d'installations et capacités maximales de la salle d'hospitalisation « contamination »

Cette pièce pourra donc accueillir au maximum 20 individus.

La pièce sera également équipée d'un évier, d'un plan de travail, et de rangements permettant de stocker tout le matériel nécessaire pour les contentions, les pesées, le nettoyage des cages... Les boîtes en plastique et les terrariums seront stockés sur des étagères. Tout le matériel présent dans la pièce contamination sera dédié à cette salle uniquement.

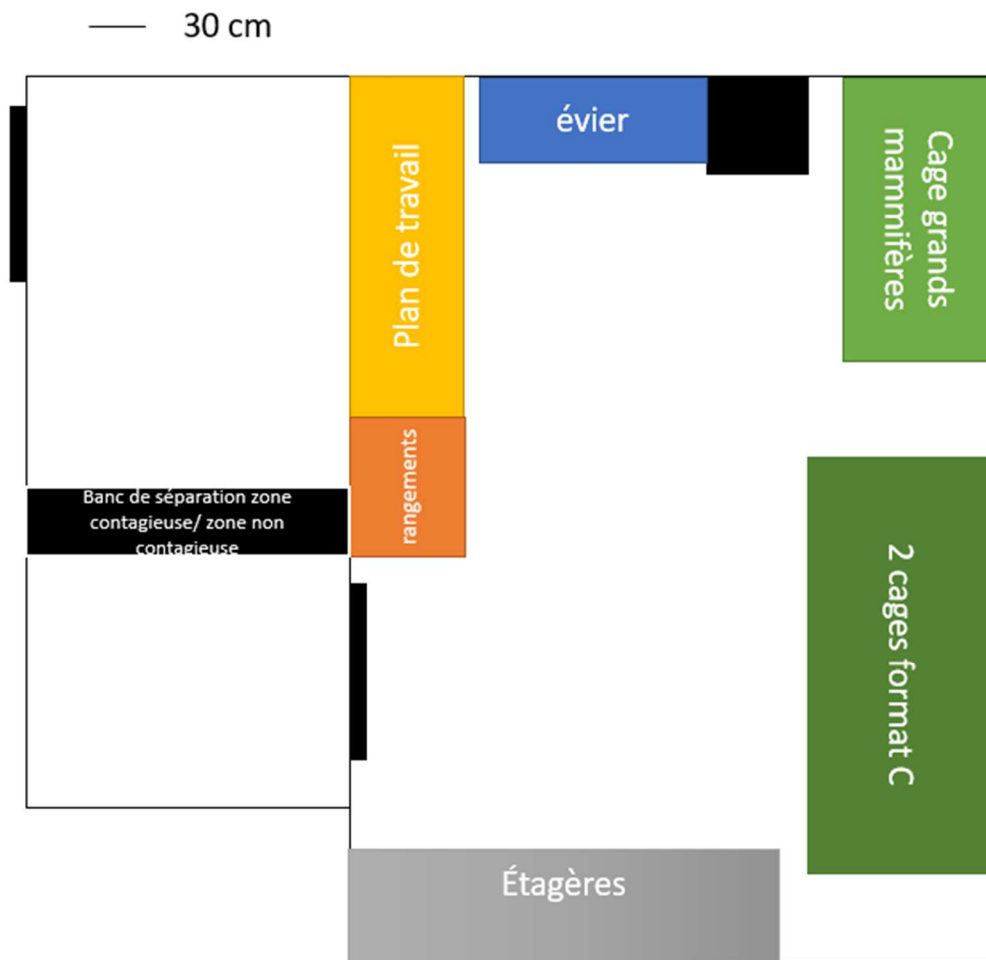


Figure 17 : Aménagement de la salle contamination

Volières d'hospitalisation

Le centre de soins disposera de volières attenantes au bâtiment principal :

- 14 petites volières de dimensions 2.5 m en longueur, 2 m en largeur, 2.5 m en hauteur
- 8 grandes volières de dimensions 4.8 m en longueur, 3.8 m en largeur, 2.5 m en hauteur.

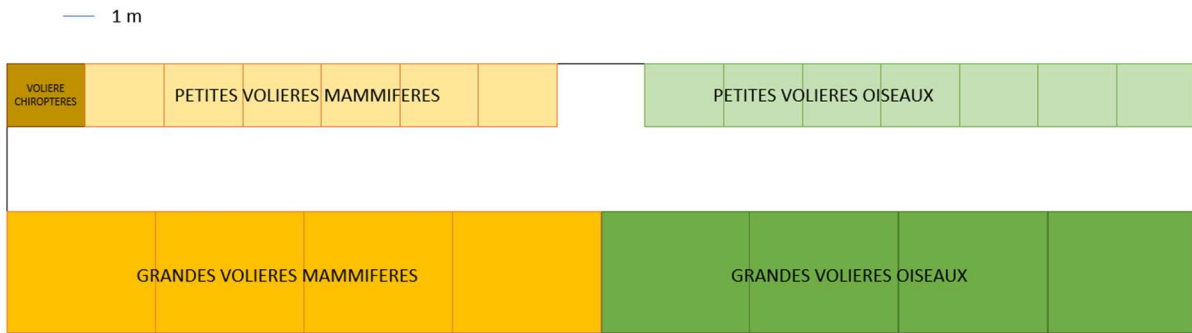


Figure 18 : Plan des volières d'hospitalisation

Ces volières serviront :

- ✓ à l'hospitalisation en soins intensifs de petits cervidés
- ✓ à l'hospitalisation de mammifères ne nécessitant plus de soins intensifs ni de restriction de mouvement mais nécessitant encore un suivi avant de passer en enclos de réhabilitation
- ✓ à la rééducation des oiseaux avant leur passage en volière de réhabilitation
- ✓ à la réhabilitation de certains petits oiseaux
- ✓ à la réhabilitation des chiroptères.

Les parois des volières seront opaques et constituées de bois jusqu'à environ 2m. La partie haute ainsi que la paroi supérieure sera constituée d'un grillage à mailles soudées fines. Un renforcement métallique sera présent sur la partie basse des parois latérales et jusqu'à environ 1m de haut. Les portes d'accès des volières disposeront de trappes permettant d'assurer le nourrissage des animaux sans avoir à entrer. Les parois latérales des volières seront amovibles permettant ainsi de les agrandir si besoin et de basculer les animaux dans une volière adjacente le temps du nettoyage. Les grandes volières disposeront de trappes en hauteur donnant sur l'extérieur afin de pouvoir relâcher progressivement certains oiseaux tout en continuant de les nourrir tant que c'est nécessaire. La volière sera aménagée au cas par cas en fonction de l'espèce accueillie avec perchoirs, abris, plateformes, agrès, bassins... Une volière sur deux sera équipée d'une petite caméra permettant d'observer le comportement des animaux sans les déranger.

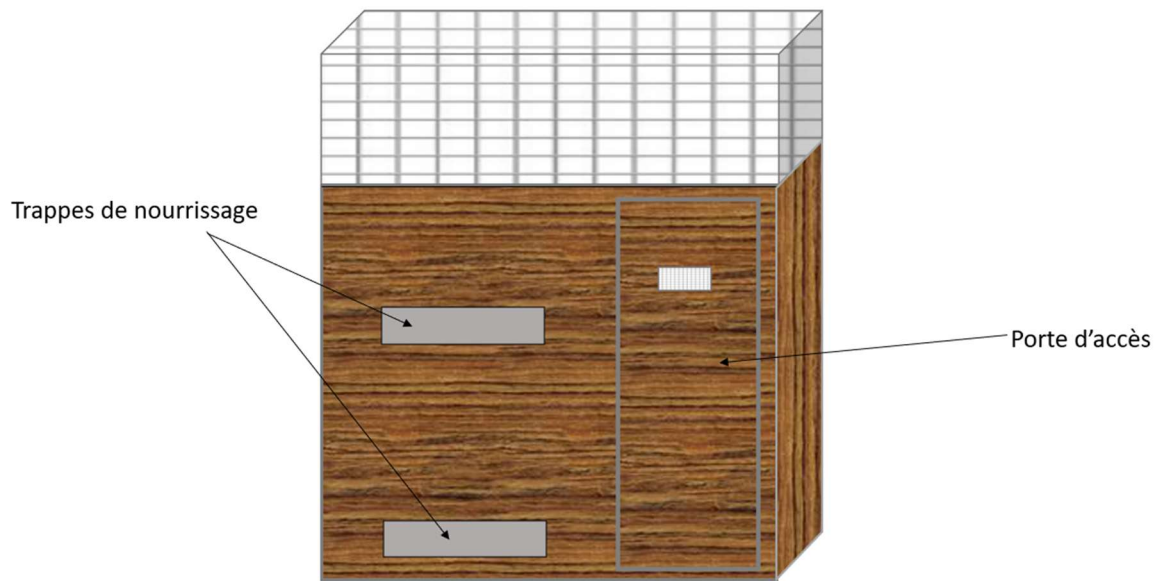


Figure 19 : Vue extérieure d'une volière

La volière chiroptères sera légèrement différente : elle sera presque totalement opaque, avec des parois en bois. Seule une petite zone de dimensions 50x30 cm sera constituée d'un grillage à mailles très fines. Elle ne disposera pas de trappe. Les parois seront recouvertes de draps tendus et des abris seront à disposition.

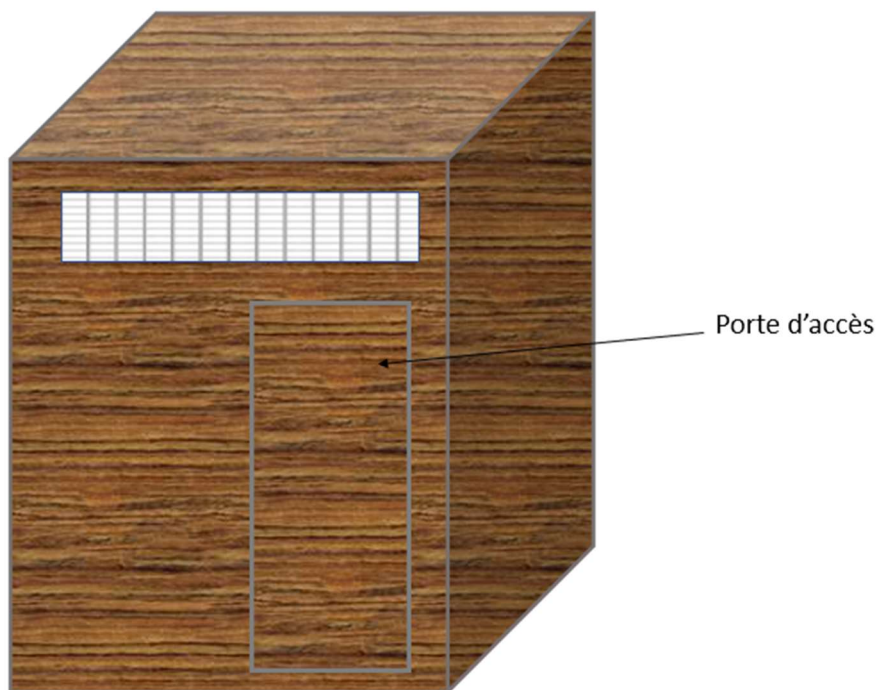


Figure 20 : Vue extérieure de la volière chiroptères

Chaque volière disposera d'une prise électrique au-dessus (permettant de brancher des lampes chauffantes par exemple) ainsi que d'un éclairage avec variateur.

Type de volière et nombre	Espèces hébergées	Capacité maximale/volière	Capacité maximale totale
1 volière chiroptères	Chiroptères	10 individus	10 individus
6 petites volières mammifères	Carnivores	1 adulte/4 jeunes	24 individus
	Faons	4 individus	
	Marcassins	4 individus	
	Castor	1 adulte/4 jeunes	
	Autres rongeurs	4 individus	
	Lapins	4 individus	
7 petites volières oiseaux	Petits palmipèdes	4 individus	42 individus
	Petits galliformes	4 individus	
	Colombiformes	4 individus	
	Passeriformes et autres petits oiseaux (hors corvidés)	6 individus	
4 grandes volières mammifères	Cervidés	1 individu	8 individus
	Lièvres	2 individus	
4 grandes volières oiseaux	Piciformes	4 individus	16 individus
	Corvidés	4 individus	
	Grands galliformes	4 individus	
	Otidiformes	4 individus	
	Ptérocliformes	4 individus	
	Coraciiformes	4 individus	
	Echassiers	1 individu	
	Grands palmipèdes	2 individus	
	Petits rapaces	4 individus	
	Grands rapaces	2 individus	

Tableau 10 : Espèces accueillies par les différentes volières et capacités maximales

Au total, ces volières pourront donc accueillir au maximum 100 individus.

Volières et enclos de réhabilitation

Le site de réhabilitation sera composé de :

- 2 volières tunnels 100x15x3,5 m
- 1 volière tunnel 50x10x3,5 m
- 2 volières tunnels 30x8x3,5 m
- 2 volières tunnels 15x5x3,5 m
- 1 volière tunnel 15x5x3,5 m avec bassin de 6x3x0,2 m
- 1 volière tunnel 10x6x2,5 m avec bassin de 3x4x0,6 m
- 1 volière tunnel 10x6x2,5 m avec bassin de 2 m de diamètre et 20 cm de profondeur
- 1 enclos artiodactyles 60x20x2,5 m
- 1 volière de 8x9,5x2,5 m composée de 4 loges carnivores
- 1 volière de 13x7x2,5 m composée de boxes à hérissons et de loges pour rongeurs et lagomorphes
- 1 enclos de 10x10x2,5 m avec un bassin de 4x4x0,6 m pour la réhabilitation des loutres et des castors.



Figure 21 : Plan des volières et enclos de réhabilitation

Volières de réhabilitation des oiseaux terrestres

7 volières tunnels seront destinées à la réhabilitation des oiseaux terrestres.

Les volières tunnels seront constituées d'une armature métallique recouverte d'un grillage à mailles soudées fines. Un filet brise-vue sera ajouté à chaque extrémité ainsi que sur la partie inférieure des parois latérales. Un grillage enterré sous toute la surface de la volière (excepté pour les volières de 100m de long) permettra de limiter

le risque d'intrusion de prédateurs. Chaque volière sera aménagée avec des perchoirs (à différentes hauteurs, avec différentes tailles et différents diamètres), des abris et des plateformes. Le sol de la volière sera laissé naturel. Chaque volière disposera d'un SAS d'entrée pour éviter la fuite des oiseaux.



Figure 22 : Exemples de volières tunnels (photo personnelle/centre de soins LPO Aquitaine)

Type de volière et nombre	Espèces hébergées	Capacité/volière	Capacité maximale totale
2 volières 100x15x3,5 m	Rapaces diurnes de taille supérieure à une buse variable ; Hibou grand-duc	Jusqu'à 10 individus	20 individus
1 volière 50x10x3,5 m	Busards, rapaces nocturnes de taille moyenne	Jusqu'à 10 individus	10 individus
2 volières 30x8x3,5 m	Epervier d'Europe, faucons	Jusqu'à 10 individus	20 individus

2 volières 15x5x3,5 m	Corvidés, petits rapaces nocturnes	Jusqu'à 10 individus	20 individus
------------------------------	------------------------------------	----------------------	--------------

Tableau 11 : Espèces hébergées et capacités d'accueil des différentes volières de réhabilitation des oiseaux terrestres

Ces volières seront donc en mesure d'accueillir jusqu'à 70 individus.

Volières de réhabilitation des oiseaux d'eau

3 volières tunnels seront destinées à la réhabilitation des oiseaux d'eau.

Ces volières seront conçues de la même façon que les précédentes. Un grillage enterré sera également présent sous toute la surface des volières. Un bassin sera présent dans chaque volière.

Type de volière et nombre	Espèces hébergées	Capacité/volière	Capacité maximale totale
1 volière 15x5x3,5 m avec bassin 6x3x0.2m	Echassiers	5 individus	5 individus
1 volière 10x6x2.5m avec bassin 4x3x0.6 m	Canards plongeurs, cygnes, oies, grèbes, plongeurs	5 individus	5 individus
1 volière 10x6x2.5 m avec bassin de 2 m de diamètre et 20 cm de profondeur	Autres palmipèdes	10 individus	10 individus

Tableau 12 : Espèces hébergées et capacités d'accueil des différentes volières de réhabilitation des oiseaux d'eau

Ces volières seront donc en mesure d'accueillir jusqu'à 30 individus.

Enclos de réhabilitation des cervidés

Un enclos de dimensions 60x20x2,5 m sera destiné à la réhabilitation des cervidés. Les parois de l'enclos seront constituées d'un grillage d'une hauteur de 2.5 m. Le sol sera laissé naturel et l'enclos sera aménagé avec des abris en bois. Il pourra accueillir au maximum 10 cervidés.

Enclos de réhabilitation des carnivores

La réhabilitation des carnivores (sauf loutres) se fera au sein d'une volière composée de 4 loges de dimensions 4x4x2.5 m. Les parois de la volière seront constituées d'un grillage solide. Les parties basses des parois seront opacifiées par un bardage en bois. Un grillage enterré sera présent sous toute la surface de la volière. Les parois entre chaque loge seront en bois et totalement opaques. Des trappes permettront aux loges adjacentes de communiquer entre elles. Les parois d'accès aux loges disposeront également de trappes pour assurer le nourrissage des animaux sans avoir à rentrer dans la loge. Le sol de la volière sera laissé naturel. Chaque loge sera aménagée avec des abris, des agrès et des plateformes.

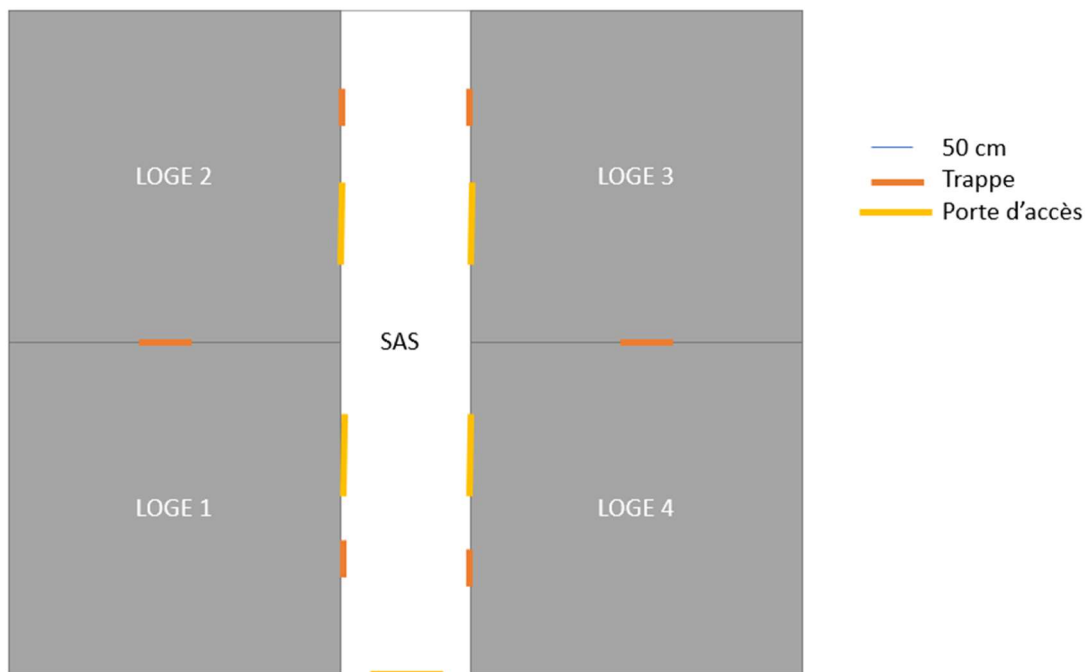


Figure 23 : Plan de l'enclos de réhabilitation des carnivores

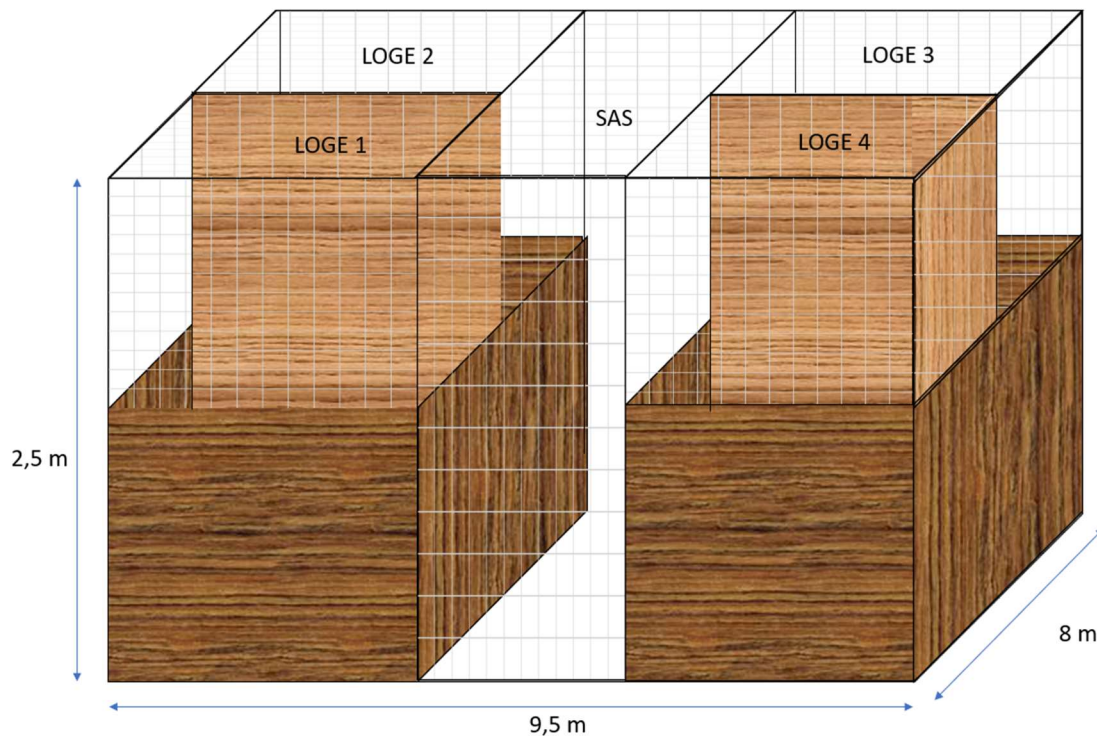


Figure 24 : Vue extérieure de l'enclos de réhabilitation des carnivores

Cet enclos pourra donc accueillir environ 10 individus (4 adultes/16 jeunes).

Enclos de réhabilitation des hérissons, des rongeurs et des lagomorphes

La réhabilitation des hérissons, des rongeurs (sauf castors) et des lagomorphes se fera dans une volière de dimensions 13x7x2.5m. Les parois de la volière seront constituées d'un grillage fin solide. Les parties basses des parois seront recouvertes d'un bardage en bois. Un grillage enterré sera présent sous toute la surface de la volière.

La volière sera composée :

- D'une zone aménagée avec 30 boxes pour hérissons de dimensions 1x1x1m. Ces boxes seront composés de parois en bois. Les parois seront amovibles, permettant d'agrandir les boxes. Pour la réhabilitation des hérissons, la surface utilisée sera de 2m² minimum pour un individu. Les boxes de 1 m² seront utilisés pour l'hivernation des hérissons. Le sol de chaque box sera laissé naturel et un abri sera placé dedans.
- D'une zone composée d'un SAS d'entrée et de 3 loges : 2 loges de dimensions 2x2.5x2.5 m et une de dimensions 4x5x2.5 m. Ces loges seront utilisées pour la réhabilitation des rongeurs et des lagomorphes. Le sol sera laissé naturel. Les parois entre les loges seront en bois et totalement opaques. Une trappe permettra de relier les deux petites loges. Des trappes donnant sur le SAS

permettront de pouvoir nourrir les animaux sans avoir à rentrer. Chaque loge sera aménagée avec des agrès, des plateformes et des abris.

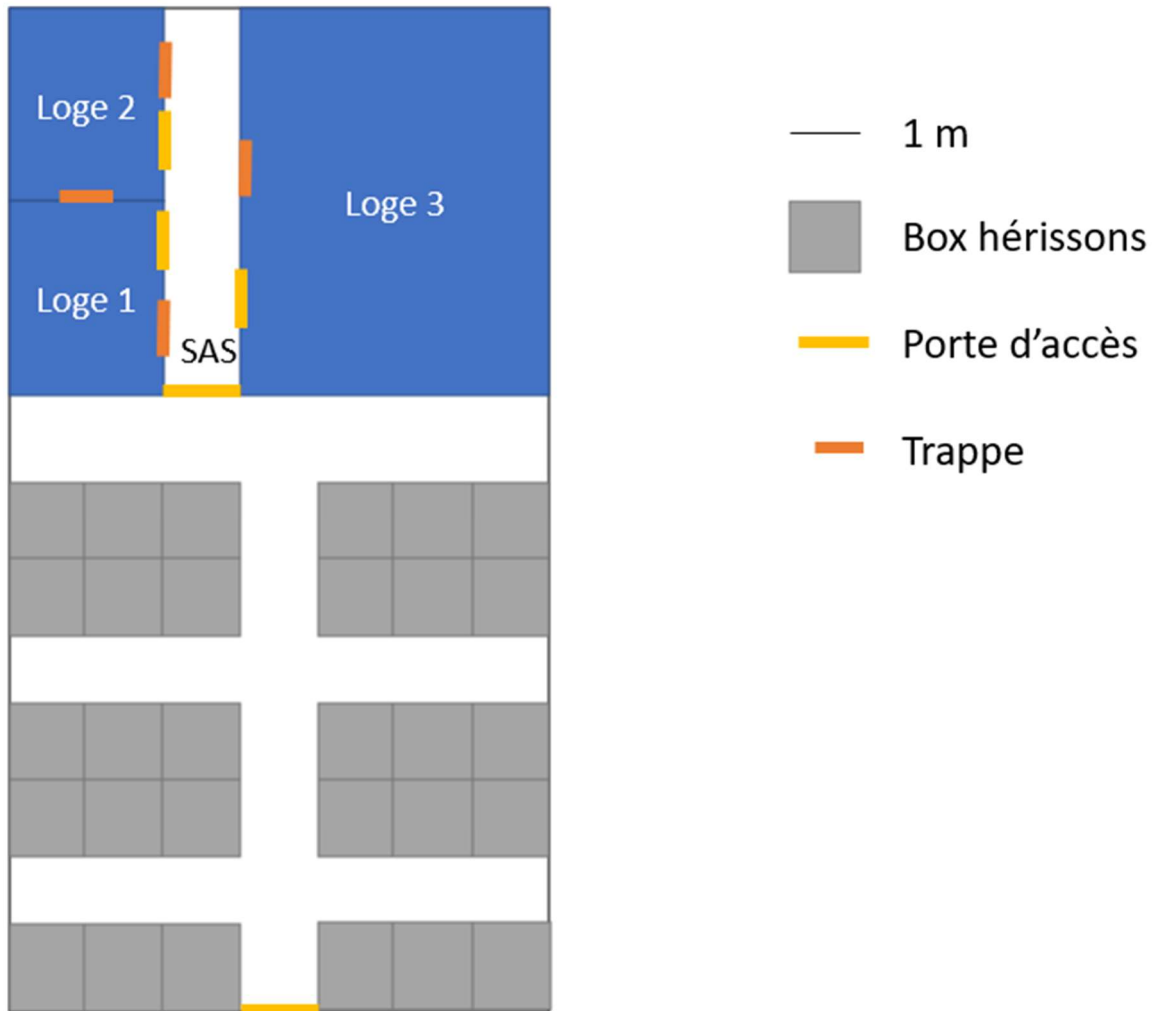


Figure 24 : Plan de l'enclos de réhabilitation des hérissons, rongeurs et lagomorphes

Type d'enclos et nombre	Espèces hébergées	Capacité d'accueil/ enclos	Capacité d'accueil maximale
30 boîtes 1x1x1 m	Hérissons d'Europe	1 individu	30 individus
2 loges 2,5x2x2,5 m	Lapins de Garenne, écureuils, loirs, lérots	4 individus	8 individus
1 loge 5x4x2,5 m	Lièvres	4 individus	8 individus
	Lapins de Garenne, écureuils, loirs, lérots	8 individus	

Tableau 13 : Espèce hébergées dans l'enclos de réhabilitation des hérissons, lagomorphes et rongeurs, et capacités d'accueil maximales

Cet enclos sera donc en mesure d'accueillir jusqu'à 46 individus.

Enclos de réhabilitation des loutres et des castors

Les loutres et les castors seront réhabilités dans un enclos de dimensions 10x10x2,5 m. Les parois de l'enclos seront constituées d'un grillage solide. Les parties basses des parois seront opacifiées par un bardage en bois. Un grillage sera enterré sous toute la surface de l'enclos. Le sol sera laissé naturel. L'enclos sera aménagé avec un bassin de 4x4x0,6 m, ainsi que des abris. L'enclos pourra accueillir un individu adulte ou 4 jeunes élevés ensembles.

Capacité d'accueil totale

Lieu d'hospitalisation	Capacité d'accueil maximale
Salle d'hospitalisation n°1	40 individus
Salle d'hospitalisation n°2	40 individus
Salle d'hospitalisation n°3	45 individus
Salle d'hospitalisation n°4	110 individus
Salle d'hospitalisation n°5	140 individus juvéniles
Salle d'hospitalisation n°6	15 individus
Salle d'hospitalisation n°7	20 individus
Contamination	20 individus
Volières d'hospitalisation	100 individus
Volières et enclos de réhabilitation	170 individus
TOTAL	700 individus

Tableau 14 : Capacité d'accueil totale du centre de soins

CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT PREVUES

Personnel

Les différents postes et l'organigramme

Le centre de soins fonctionnera grâce à la présence de 7 salariés permanents :

- un responsable et capacitaire du centre, vétérinaire, présent 4 jours/semaine, qui assurera la gestion administrative et la partie médicale ;
- un vétérinaire à temps partiel pour compléter le responsable principalement sur la partie médicale ;
- un interne vétérinaire à temps plein (vétérinaire diplômé, en stage longue durée de 13 mois pour se former aux soins à la faune sauvage), dédié à la partie médicale, sous la supervision des autres vétérinaires ;
- deux soigneurs animaliers à temps plein pour assurer les soins aux animaux ;
- deux médiateurs à temps plein s'occupant de la gestion des appels téléphoniques, des ateliers pédagogiques, de l'accueil du public, etc...

Une demande d'agrément « service civique » est en cours afin que plusieurs jeunes volontaires en service civique viennent compléter l'équipe. Deux services civiques différents seront proposés : « soins à la faune sauvage » et « médiation faune

sauvage ». Les volontaires en service civique seront un soutien aux activités de soins et de médiation, sous la supervision des salariés.

L'équipe sera complétée par des bénévoles qui pourront s'investir dans 2 types d'activités :

- bénévole soigneur : aide aux équipes soignantes du centre de soins
- bénévole rapatrieur : transport des animaux depuis des lieux de collecte jusqu'au centre de soins.

(Voir « Charte du Bénévole Soigneur » et « Charte du Bénévole Rapatrieur » en annexes 3 et 4).

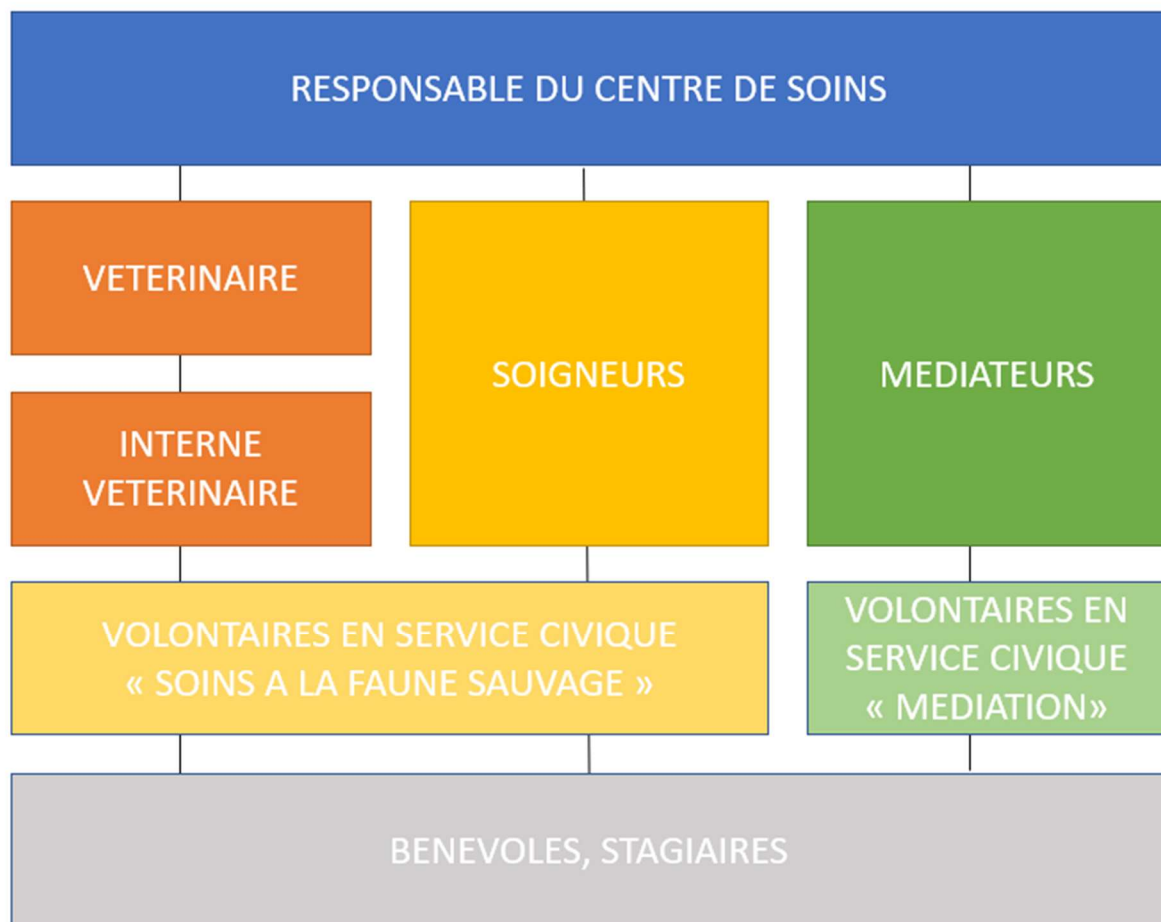


Figure 25 : Organigramme du personnel du centre de soins

Formation du personnel

Les salariés vétérinaires, soigneurs et médiateurs seront recrutés sur la base de leur expérience. Leur formation continue sera assurée par différents moyens :

- Bibliothèque à disposition dans le centre de soins avec de nombreux ouvrages consacrés notamment à l'identification des espèces de la faune sauvage, à leur biologie, ainsi qu'à la médecine de la faune sauvage.

- Abonnement à des revues en lien avec la faune sauvage
- Participation aux échanges avec le Réseau des Centres de Soins Faune Sauvage, qui publie notamment mensuellement une lettre d'informations
- Participation à des congrès en lien avec la protection ou la médecine de la faune sauvage

Conformément aux valeurs du service civique, les volontaires accueillis ne pourront être recrutés en fonction de leurs formations et expériences mais sur la base de leur seule motivation. Ils seront toutefois individuellement pris en charge par un tuteur (soigneur ou médiateur), qui assurera leur formation initiale dès leur arrivée, puis continue tout au long de leur engagement.

Quant aux bénévoles, ceux-ci devront assister avant de s'engager à une réunion d'informations sur le fonctionnement du centre de soins, les règles d'hygiène et de sécurité ainsi que sur la reconnaissance des espèces couramment rencontrées au centre de soins et leur biologie. Ils seront ensuite formés de façon continue tout au long de leur engagement.

Tous les salariés seront vivement encouragés à encadrer et transmettre leurs savoirs aux volontaires en service civiques et aux bénévoles.

Plannings

Les plannings ne sont pas encore clairement établis. Mais ils seront faits de telle sorte que soit présent à minima chaque jour (y compris les week-ends et les jours fériés) un vétérinaire, un soigneur et un médiateur, accompagnés de bénévoles et de volontaires en service civique. Le personnel sera présent de 8h à 18h (horaires d'ouverture au public). Ces horaires pourront être amenés à évoluer en fonction des hospitalisations, en particulier pour le nourrissage des juvéniles qui pourra nécessiter, en fonction des espèces, des passages dans la nuit.

Capacitaire

Il est prévu que la future responsable du centre de soins (Océane Graillot) soit capacitaire. Elle devrait être suppléée par Baptiste Mulot (responsable vétérinaire du ZooParc de Beauval et directeur de la Recherche pour Beauval Nature). Lors des absences ponctuelles des capacitaires, le deuxième vétérinaire ainsi que les deux soigneurs seront en charge de la gestion du centre de soins.

Cadre de la collaboration avec le ZooParc de Beauval

Le centre de soins, bien que géré par une équipe dédiée à cette activité et salariée de Beauval Nature, entretiendra une collaboration avec certaines équipes du ZooParc de Beauval :

- La clinique vétérinaire :
 - ✓ les autopsies des animaux décédés au centre de soins se feront dans la salle d'autopsie de la clinique du ZooParc de Beauval
 - ✓ les analyses de laboratoire des animaux du centre de soins se feront également à la clinique du ZooParc
 - ✓ la nourriture et les médicaments nécessaires aux animaux du centre de soins seront fournis par la clinique du zoo

L'acheminement des cadavres et des prélèvements biologiques vers la clinique, ainsi que l'approvisionnement en nourriture et en médicaments se feront au cours d'une tournée quotidienne effectuée par l'une des infirmières de la clinique du zoo, dans le respect des règles de biosécurité (*voir manuel de biosécurité en annexe 2*).

- Les services communication et pédagogie : le personnel du centre de soins, et plus particulièrement les médiateurs, travailleront en collaboration avec ces services.
- Le service conservation : le personnel du centre pourra être amené à interagir avec le service conservation et notamment avec le chargé de missions Conservation afin de bénéficier de son expertise en termes de biologie et d'écologie des espèces, en particulier pour effectuer les relâchés d'animaux dans les lieux et aux moments les plus opportuns pour l'animal.
- Les services logistiques, entretien et maintenance, qui interviendront sur le centre de soins dans le respect des règles de biosécurité (*voir manuel de biosécurité en annexe 2*).

Conditions de circulation au sein de l'établissement

Les conditions de circulation du personnel du centre de soins, du personnel du ZooParc de Beauval ainsi que du public sont décrites dans le plan de biosécurité, visible en *annexe 2* de ce document.

Procédures de prise en charge de la faune sauvage au centre de soins

Périmètre de collecte

Le périmètre de collecte (*voir figure 26 ci-dessous*) des individus en détresse qui seront admis au centre de soins est déterminé par la localisation des 4 autres centres de soins « généralistes » (c'est-à-dire non spécialisés dans un groupe d'espèces) les plus

proches : Apus Apuces dans le Loiret, HFS Centre dans le Cher, Sauve qui Plume dans l'Indre et Loire, et le CSFSP dans la Vienne. Pour toutes les villes situées dans ce périmètre de collecte, nous chercherons à recruter des cliniques vétérinaires partenaires ainsi que des bénévoles rapatrieurs. Si nous sommes sollicités pour un animal en détresse découvert en dehors de ce périmètre, le découvreur sera redirigé vers le centre de soins le plus proche.

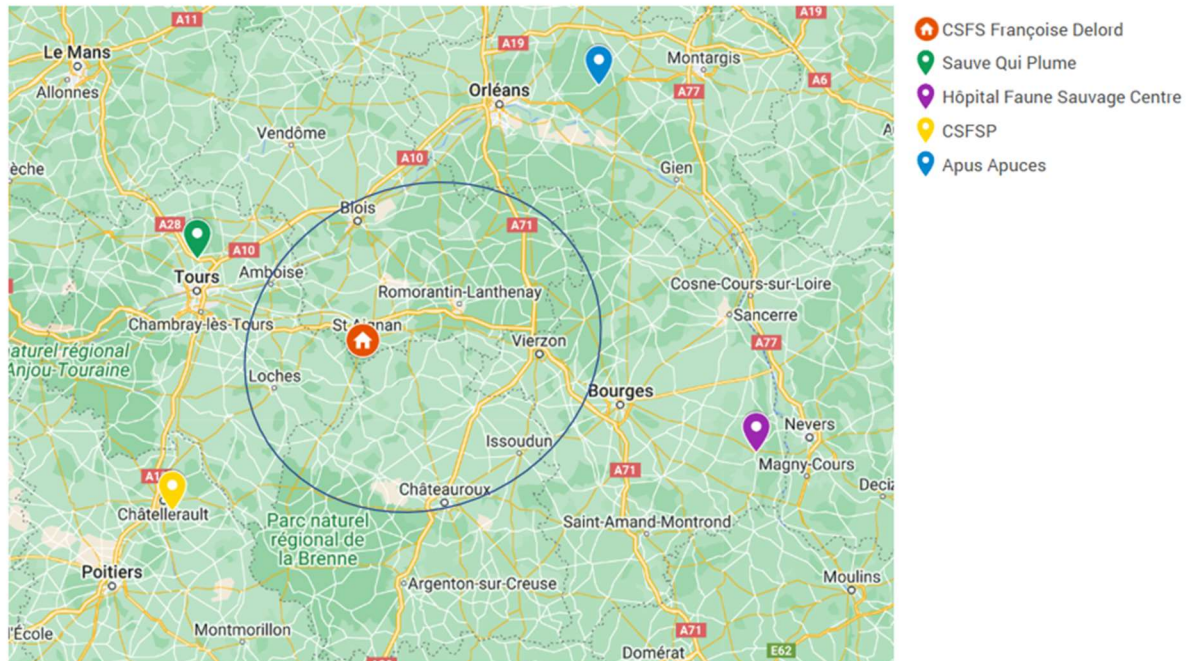


Figure 26 : Périmètre de collecte du centre de soins faune sauvage Françoise Delord et situation géographique par rapport aux autres centres de soins généralistes de la région.

Le centre de soins pourra être amené à accepter des animaux découverts en dehors du périmètre de collecte. Cela peut être le cas pour des espèces pour lesquelles les autres centres de soins ne bénéficient pas d'autorisation d'ouverture ou n'ont pas de capacité. Par exemple, peu de centres de soins en France sont en mesure d'accueillir des loutres. Le centre de soins pourra aussi être amené à prendre en charge transitoirement des animaux issus d'autres centres de soins, qui nécessiteraient de recevoir des soins vétérinaires qui ne pourraient être faits dans le centre de soins d'origine.

Utilisation du logiciel Oisily®

En prévision du souhait du réseau des centres de soins à la faune sauvage d'harmoniser au niveau de tous les centres de soins du réseau le logiciel de gestion utilisé, nous utiliserons Oisily®.

Ce logiciel permet :

- ✓ le suivi des animaux admis au centre de soins (localisation dans le centre de soins, suivi clinique, traitements administrés, devenir...)
- ✓ de consigner tous les sujets de médiation traités au centre de soins
- ✓ la gestion des bénévoles et des cliniques vétérinaires partenaires
- ✓ la réalisation de statistiques sur le fonctionnement du centre de soins, les admissions, les causes d'accueil, le devenir des animaux, etc...

Parcours d'un animal

Transport depuis le lieu de découverte jusqu'au centre de soins

Les animaux de la faune sauvage seront acheminés au centre de soins par différents biais :

- ✓ Transport par des particuliers de leur lieu de découverte jusqu'au centre de soins
- ✓ Transport par les services publics (pompiers, SACPA, police municipale...)
- ✓ Transport par des bénévoles rapatrieurs, depuis des lieux de collecte (cliniques vétérinaires principalement) jusqu'au centre de soins. L'objectif est de mettre en place un réseau de lieux de collecte et de bénévoles « rapatrieurs » pour permettre un transport efficace des animaux jusqu'au centre de soins.

Un premier tri pourra parfois être fait en amont du transport de l'animal, par le médiateur, qui pourra conseiller au particulier découvreur de l'animal, de le remettre en place s'il considère que sa prise en charge n'est pas nécessaire. Par exemple, chez de nombreuses espèces d'oiseaux, les juvéniles ont une phase d'émancipation au sol nécessaire à leur développement. En fonction de l'espèce, il pourra donc être conseillé de laisser l'oiseau sur place ou de le déplacer légèrement afin de le sécuriser (vis-à-vis de la présence d'une route ou de chats par exemple).

Admission

Les animaux seront pris en charge à l'accueil par un médiateur qui récoltera les informations suivantes auprès de la personne déposant l'animal

- Identité et coordonnées du découvreur
- Lieu et date de découverte
- Circonstances de la découverte
- Soins effectués depuis la découverte

Ces informations seront répertoriées sur une fiche d'admission, propre à l'animal (*voir annexe 5*).

Pour les animaux déposés en clinique vétérinaire, la fiche d'admission sera en partie complétée par le découvreur au sein de la clinique et l'animal sera rapatrié au centre de soins avec sa fiche d'admission.

Le médiateur attribuera alors à l'animal un numéro de registre, sous le format suivant : Année – Numéro d'admission. Par exemple, 23-253 est le 253^{ème} animal admis en 2023. Ce numéro d'identification servira à la traçabilité de l'animal, depuis son admission jusqu'à sa sortie du centre de soins. A chaque fois que l'animal changera de lieu d'hospitalisation, cela sera consigné dans Oisilys® afin de savoir exactement où se trouve l'animal à tout moment.

Le dépôt d'un animal au centre de soins par un particulier sera toujours une occasion de faire de la sensibilisation en délivrant des conseils sur la prise en charge de la faune sauvage en détresse, en apportant des informations sur l'espèce secourue par exemple ou encore en délivrant du matériel éducatif.

Une pièce « dépôt nuit » sera aménagée dans le centre de soins et restera accessible en dehors des horaires d'ouverture du centre afin de permettre aux particulier de déposer un animal à toute heure. Des instructions claires, sur papier, seront données à ces personnes afin de laisser l'animal dans les meilleures conditions possibles et d'inciter à remplir la fiche d'admission. Au matin, la pièce « dépôt nuit » sera systématiquement vérifiée dès l'arrivée du personnel afin de prendre rapidement l'animal en charge si nécessaire.

Examen initial

L'animal sera ensuite pris en charge par un vétérinaire qui effectuera un examen clinique d'entrée comprenant la diagnose d'espèce et d'âge, un bilan lésionnel et l'établissement d'un pronostic.

A la suite de cet examen, 3 décisions pourront être prise par le vétérinaire :

- Hospitalisation
- Relâcher
- Euthanasie

Un individu ne sera hospitalisé que si :

- ✓ une hospitalisation est nécessaire
- ✓ cette hospitalisation est compatible avec le bien-être de l'animal
- ✓ le vétérinaire estime que suite à cette hospitalisation, l'animal aura de bonnes chances de pouvoir être relâché.

Le vétérinaire pourra donc prendre la décision d'euthanasier l'animal si celui-ci n'est pas relâchable en l'état ou s'il estime que l'animal ne pourra pas être relâché malgré les soins qui pourraient lui être apportés.

Si une décision d'hospitalisation est prise, l'animal pourra recevoir dans un premier temps des premiers soins d'urgence.

Hospitalisation

À la suite d'une décision d'hospitalisation par le vétérinaire, un plan d'hospitalisation (lieu d'hospitalisation, plan d'alimentation et prise en charge médicale et/ou chirurgicale) est effectué par le vétérinaire et le soigneur.

Tout animal admis et arrivé seul au centre de soins sera hospitalisé seul en soins intensifs. Si l'animal est diagnostiqué comme étant contagieux ou s'il développe des symptômes de maladie contagieuse en cours d'hospitalisation, il sera placé dans la salle d'hospitalisation « contamination » (*voir annexe 2*).

Lors de cette phase d'hospitalisation, la douleur de l'animal sera évaluée quotidiennement afin de la prendre en charge de façon adaptée. L'animal sera pesé une fois par jour. Son lieu d'hospitalisation sera nettoyé chaque jour. Les contacts avec l'animal seront maintenus au strict minimum nécessaire pour les soins qui se feront au même moment que le nettoyage. L'état de l'animal sera réévalué régulièrement par un vétérinaire afin d'ajuster le pronostic et d'adapter la prise en charge. Une euthanasie en cours de captivité pourra être décidée si le vétérinaire estime que l'état de l'animal s'est dégradé et qu'il n'est plus compatible avec un relâché.

L'animal restera en hospitalisation pendant tout le temps où il aura besoin de soins intensifs et/ou d'une restriction de ses mouvements. Cette phase d'hospitalisation devra être la plus courte possible, afin de limiter le stress et l'imprégnation des animaux.

Le suivi des animaux hospitalisés se fera grâce à des fiches d'hospitalisation individuelles (*voir annexe 6*).

Rééducation

Une fois la première phase d'hospitalisation terminée, c'est à dire lorsque l'animal ne nécessitera plus ni de soins intensifs ni d'une restriction des mouvements, il sera placé dans une zone d'hospitalisation plus grande afin de retrouver progressivement de la mobilité. Cela se fera pour la plupart des espèces dans les volières attenantes au centre de soins. Les contacts entre les soignants et les animaux seront minimales. Ceux-ci pourront être nourris par le biais de trappes et observés discrètement grâce à de petites ouvertures dans la porte dans la volière ou à des caméras qui seront placées

dans les volières. Cela permettra d'évaluer le comportement de l'animal sans le stresser, et d'évaluer son aptitude à passer en volière ou enclos de réhabilitation. Le nettoyage des volières se fera de manière plus espacée (environ 1 fois par semaine) afin de ne pas stresser les animaux.

Réhabilitation

Une fois l'animal apte à la réhabilitation, celui-ci sera transféré en volière ou en enclos de réhabilitation. Pour certaines espèces (petits passereaux principalement), les grandes volières d'hospitalisation pourront être utilisées comme volières de réhabilitation. Lors de la réhabilitation, les animaux seront vus une fois par jour uniquement, au moment du nourrissage. Les oiseaux seront encouragés à voler le plus possible, afin de recouvrer une musculature compatible avec leur vie dans le milieu naturel.

Relâcher

L'animal sera remis en liberté lorsqu'il sera jugé apte par le vétérinaire :

- ✓ capacité à se nourrir seul
- ✓ mobilité normale
- ✓ capacité à exprimer les comportements naturels de son espèce
- ✓ pas de signe de maladie
- ✓ poids normal
- ✓ pas de signe d'imprégnation

Les éléments à prendre en considération pour le relâché de l'animal seront :

- ✓ Le lieu de relâcher : dans la mesure du possible, pour des considérations sanitaires, génétiques et écologiques, les animaux seront relâchés sur leur lieu de découverte. Si cela n'est pas possible, nous choisirons un lieu adapté à l'espèce. Les individus d'espèces considérées comme étant susceptibles d'occasionner des dégâts dans le département où ils auront été découverts (par l'arrêté du 03/07/2019), ne pourront être relâchés dans ce même département, conformément à la réglementation en vigueur.
- ✓ Le moment du relâcher : les animaux devront être relâchés à un moment opportun compte tenu de l'écologie et de la biologie de l'espèce en incluant l'âge, le sexe, le statut reproducteur de l'animal. Par exemple, un oiseau migrateur ne pourra être relâché en plein hiver.
- ✓ La méthode de relâcher : les jeunes oiseaux pourront être relâchés grâce à la technique du taquet. Des trappes donnant sur l'extérieur seront laissées ouvertes afin de permettre à l'animal de sortir tout en gardant à disposition un endroit où se nourrir si nécessaire. Une caméra sera alors placée dans ces volières afin de suivre l'évolution de l'animal.

Pour tous ces éléments nous pourrions nous appuyer sur l'expertise interne aux salariés du centre de soins, et sur les conseils externes provenant d'autres centres ainsi que du chargé de mission conservation de Beauval Nature.

Elevage des juvéniles

Les individus trop jeunes pour se nourrir seuls seront hospitalisés dans la nurserie et nourris par un soigneur selon un protocole adapté à l'espèce. Ces individus seront encouragés à se nourrir seuls le plus rapidement possible puis transférés, soit dans une salle d'hospitalisation classique, soit directement dans une volière, lorsque ce sera le cas.

Afin de limiter les phénomènes d'imprégnation et d'habituation des jeunes individus :

- ✓ Les temps de présence avec ces animaux seront réduits aux nourrissages et aux nettoyages.
- ✓ Un nombre de personnes très limité s'occupera de la nurserie
- ✓ Dans la mesure du possible, les juvéniles seront hospitalisés en groupes d'individus de la même espèce et du même âge
- ✓ Une fois sevrés, les individus seront placés dans un environnement stimulant où ils seront encouragés à exprimer les comportements naturels de leur espèce.

Cas particulier des animaux ne pouvant être relâchés

Tout animal imprégné de l'image de l'homme, ou présentant des lésions incompatibles avec son monde de vie dans le milieu naturel, ou pouvant occasionner une douleur chronique ne sera pas relâché.

Plusieurs devenir sont envisageables pour ces animaux :

- ✓ Ils pourront être placés chez un capacitaine, en accord avec les autorités compétentes. Ceci nécessitera une identification de l'animal. En fonction du statut juridique de l'espèce à laquelle appartient l'individu, un CIC pourra être rédigé, en coordination avec la DREAL.
- ✓ Ils seront euthanasiés si la première option n'est pas envisageable.

Euthanasie

Une décision d'euthanasie pourra être prise à toutes les étapes de la prise en charge de l'animal :

- à l'admission
- en cours d'hospitalisation

- en cours de rééducation
- en cours de réhabilitation.

Les euthanasies seront réalisées par une injection intraveineuse de pentobarbital sodique, par un vétérinaire, sur un animal préalablement anesthésié.

Gestion des cadavres

Les cadavres d'animaux décédés au centre de soins seront dans un premier temps placés dans un sac plastique fermé dans un compartiment dédié d'un réfrigérateur jusqu'à être récupérés par le personnel infirmier de la clinique du ZooParc de Beauval. Ils seront alors placés dans la chambre froide de la salle d'autopsie de la clinique. Après autopsie, ils seront stockés dans le congélateur de la salle d'autopsie jusqu'au passage de l'équarisseur, en l'occurrence, la société ATEMAX.

Au cas par cas, certains cadavres pourront ne pas être récupérés pour équarrissage mais envoyés à certaines institutions à des fins de surveillance sanitaire de la faune sauvage et/ou de recherche scientifique. Par exemple, les cadavres de chiroptères seront envoyés au laboratoire de la rage et de la faune sauvage de l'ANSES pour une recherche de lyssavirus.

Registre d'entrées et de sorties des animaux

Les entrées et sorties des animaux seront répertoriées sur un registre informatisé grâce au logiciel Oisilys ®. Pour chaque animal admis au centre de soins, les informations suivantes seront notées : espèce (nom scientifique et nom vernaculaire), numéro d'identification, date d'entrée, lieu de découverte, date de sortie, lieu de relâcher, ou le cas échéant, cause de la mort. Une édition du registre sera transmise une fois par trimestre à la DDcsPP du Loir-et-Cher.

Moyens mis en œuvre pour éviter la fuite des animaux

Depuis les salles d'hospitalisation et de soins :

- Lors de la manipulation d'un animal en salle d'hospitalisation ou en salle de soins, nous veillerons toujours à ce que la porte de la pièce soit fermée ainsi que les fenêtres.
- Nous aurons à disposition dans la pièce du matériel de capture adapté aux espèces présentes.

Depuis les volières d'hospitalisation

- Nous veillerons à ce que le couloir donnant accès aux volières soit fermé avant d'ouvrir une volière.

- Chaque volière disposera d'un moyen de visualisation de l'intérieur afin de repérer la localisation de l'animal avant d'ouvrir la volière.

Depuis les volières de réhabilitation : chaque enclos et volière de réhabilitation disposera d'un SAS d'entrée qu'il conviendra de respecter afin d'éviter toute fuite.

Mesures de prévention des principaux risques professionnels

Risques liés aux animaux

Plusieurs risques sont à prendre en considération :

- ✓ Risque traumatique : griffures, morsures, coups...
- ✓ Risque zoonotique : les animaux de la faune sauvage constituent un réservoir pour de nombreuses maladies zoonotiques. Il serait trop long de citer toutes les maladies zoonotiques auxquelles pourraient être exposés le personnel mais le tableau ci-dessous récapitule quelques informations sur des zoonoses majeures qui circulent actuellement en France ou en Europe (*voir tableau 15*).
- ✓ Risque toxique : certaines espèces hébergées peuvent être venimeuses.

Afin de limiter les risques liés au travail avec les animaux, plusieurs mesures de sécurité seront mises en place :

- ✓ Contention des animaux : formation à une capture et une contention efficace des différentes espèces pour toutes les personnes amenées à manipuler les animaux et utilisation du matériel de contention approprié en fonction de l'espèce (gants de contention, cages de contention...). Si nécessaire, le personnel pourra avoir recours à des méthodes de contention chimique (sédation ou anesthésie). Toute contention chimique se fera en présence d'un vétérinaire.
- ✓ Règles générales d'hygiène : port de gants jetables, de masques ventilés, tenues de travail, lavage des mains... Toutes les procédures d'hygiène au centre de soins sont décrites dans le manuel de biosécurité (*annexe 2*).
- ✓ Vaccination : toute personne amenée à manipuler des chiroptères ou des carnivores devra être vaccinée contre la rage.

ZOONOSE	ANIMAUX SAUVAGES POUVANT ETRE A L'ORIGINE D'UNE CONTAMINATION	VOIES DE TRANSMISSION	MESURES DE PREVENTION MISES EN PLACE
INFECTIONS VIRALES			
RAGE (Lyssavirus)	carnivores, chiroptères	morsure griffures léchage	vaccination du personnel en contact avec ces espèces
			utilisation du matériel de contention adapté
			règles générale d'hygiène
			mise sous surveillance d'un animal mordeur
VIRUS WEST NILE	oiseaux	vectorielle (moustiques)	éviter les conditions favorables à la prolifération des moustiques
VIRUS USUTU			
INFECTIONS BACTERIENNES			
SALMONELLOSE (Salmonella spp.)	tous	oro-fécale	règles générales d'hygiène
TULAREMIE (Francisella tularensis)	oiseaux, mammifères	oro-fécale morsures/griffures inhalation	règles générales d'hygiène
			utilisation du matériel de contention adapté
TUBERCULOSE (Mycobacterium bovis)	blaireaux, cervidés, sangliers	oro-fécale contact cutané inhalation	règles générales d'hygiène
CHLAMYDIOSE AVIAIRE (Chlamydia psittaci)	oiseaux	Inhalation	règles générales d'hygiène
LEPTOSPIROSE (Leptospira spp.)	mammifères	contact cutané	règles générales d'hygiène
MALADIE DE LYME (Borrelia burgdorferi)	cervidés, renards	vectorielle (tiques)	retrait des tiques à l'admission des animaux et administration d'un traitement anti-parasitaire externe
INFECTIONS FONGIQUES			
DERMATOPHYTOSES (Tricophyton spp., Microsporum spp.)	mammifères	contact cutané	règles générales d'hygiène
ASPERGILLOSE (Aspergillus fumigatus)	oiseaux principalement	Inhalation	règles générales d'hygiène
INFESTATIONS PARASITAIRES			
ECHINOCOCCOSE ALVEOLAIRE (Echinococcus multilocularis)	renards	oro-fécale	règles générales d'hygiène
			Coproscopie à l'admission +/- traitement
GALE SARCOPTIQUE (Sarcoptes scabiei)	carnivores	contact cutané	règles générales d'hygiène

Tableau 15 : Liste non exhaustive de zoonoses rencontrées en centre de soins, voies de transmission et mesures de prévention

Risques liés aux médicaments et autres produits chimiques

Les médicaments seront stockés dans la pharmacie, dont la porte sera fermée à clé. Seuls les vétérinaires et les soigneurs salariés auront la clé de cette pièce. Les produits stupéfiants ainsi que les produits euthanasiques seront stockés dans un coffre-fort dont seuls les vétérinaires connaîtront le code d'accès. L'utilisation des stupéfiants imposera la tenue d'un registre comptabilisant les entrées et sorties de ces produits.

Afin de limiter les risques (généotoxiques, avortements spontanés, anomalies congénitales, maux de tête, fatigue) liés à l'utilisation des gaz anesthésiques (isoflurane, sevoflurane), il conviendra de minimiser les fuites de gaz en utilisant un moyen d'induction adapté (masque adapté à la morphologie de l'animal ou boîte à induction) et en intubant aussi rapidement que possible l'animal. L'appareil d'anesthésie gazeuse sera correctement entretenu de façon à minimiser ces fuites.

Le personnel pourra être exposé au formaldéhyde, utilisé pour la conservation de certains prélèvements biologiques. La manipulation de flacons de formaldéhyde nécessitera de porter des gants et un masque chirurgical.

Le personnel sera aussi exposé à certains désinfectants (SURFANIOS Premium ®, SURFA'SAFE Spray ® et VIRKON ® principalement) qui nécessiteront d'être manipulés avec précaution avec port de gants et de masque.

Risques liés à l'appareil de radiologie

La personne compétente en radioprotection supervisera l'activité liée aux rayonnements ionisants de l'établissement : formation du personnel à la radioprotection, suivi des dosimètres, relation avec la Médecine du Travail, etc... Il est prévu qu'Océane Grailot (responsable du centre de soins) suive en novembre 2022 une formation pour devenir la personne compétente en radioprotection pour le centre de soins.

Mesures de prévention des risques sanitaires

Voir plan de biosécurité en annexe 2.

Le centre de soins participera activement à la surveillance sanitaire de la faune sauvage :

- ✓ En coordination avec différents réseaux de surveillance sanitaire de la faune sauvage en France : SAGIR, Sylvatub, par exemple
- ✓ En permettant la détection précoce de maladies grâce à la présence de vétérinaires sur le centre de soins et à la possibilité de réaliser des examens

complémentaires (analyses sanguines, radiologies, échographies, endoscopies) et des autopsies

- ✓ En permettant de faire des études rétrospectives grâce à la congélation de prélèvements d'autopsie.

Budget et financement

Budget prévisionnel

Budget d'investissement

Poste	Coût (€)
Bâtiment	2100000
Enclos de réhabilitation	100000
Equipements	100000
TOTAL	2300000

Budget de fonctionnement

Poste	Coût annuel (€)
Salaires	340000
Fonctionnement *	30000
TOTAL	370000

*NB : Les coûts des aliments, médicaments, consommables et analyses seront supportés par le ZooParc de Beauval.

Financement

Le centre de soins sera financé par l'association Beauval Nature.
Des subventions, mécénats et sponsorings seront également recherchés.

Règlement de service

Conformément à la réglementation en vigueur (*arrêté du 11 septembre 1992 relatif aux règles générales et aux caractéristiques des installations des établissements qui pratiquent des soins sur les animaux de la faune sauvage*), un règlement de service sera rédigé avant l'ouverture du centre de soins et affiché dans les locaux réservés au personnel.

Celui-ci reprendra beaucoup d'éléments décrits dans cette partie du dossier d'autorisation d'ouverture (dont les dispositions en matière d'hygiène et de sécurité du

personnel, les conditions de travail notamment pour les manipulations susceptibles de présenter un danger et les conditions de circulation du personnel à l'intérieur de l'établissement) ainsi que les dispositions en matière d'accidents du travail.

CERTIFICAT DE CAPACITE DU RESPONSABLE DE L'ETABLISSEMENT

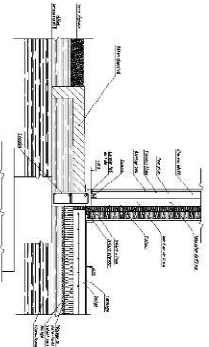
Une demande d'obtention de certificat de capacité par Océane Graillet (responsable du centre de soins) est en cours.

ANNEXES

Annexe 1 : Plan détaillé du bâtiment du futur centre de soins (©Boitte Architecture)

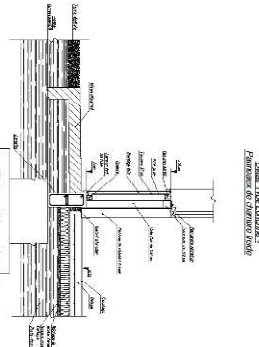
Détails A

(Éch. 1/20ème)



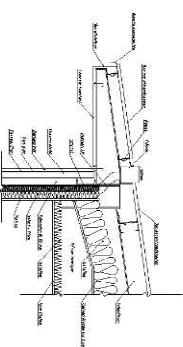
Détails B

(Éch. 1/20ème)



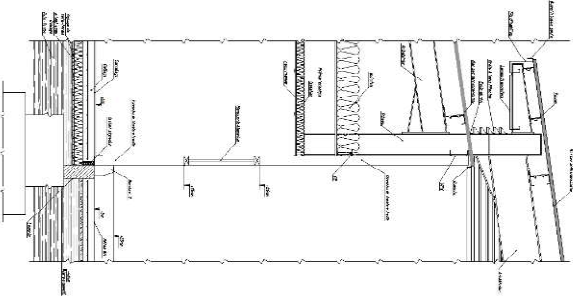
Détails C

(Éch. 1/20ème)



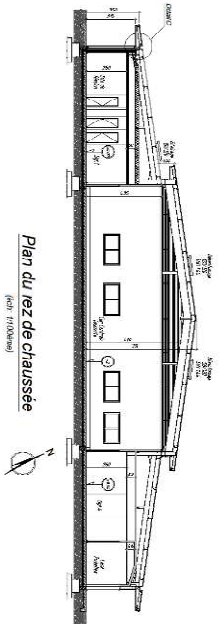
Détails D

(Éch. 1/20ème)



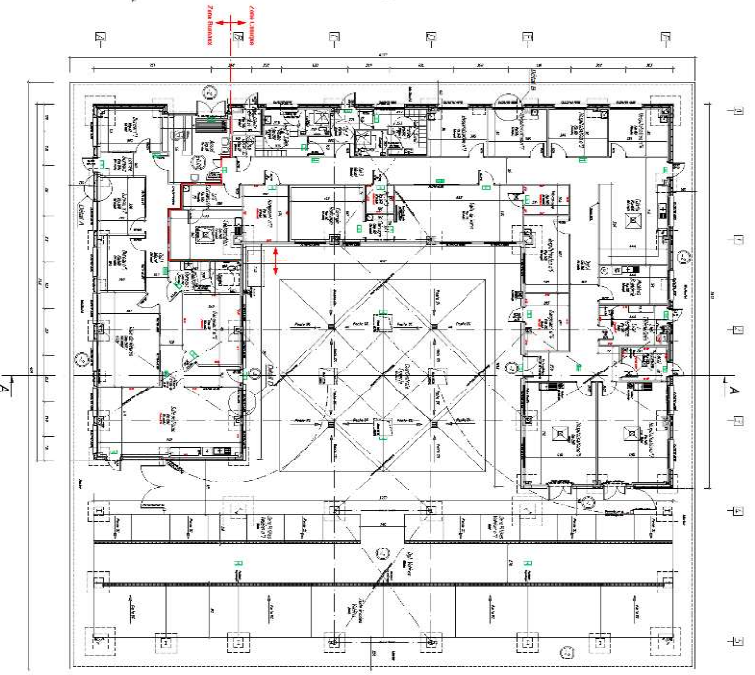
Coupe A-A

(Éch. 1/10ème)



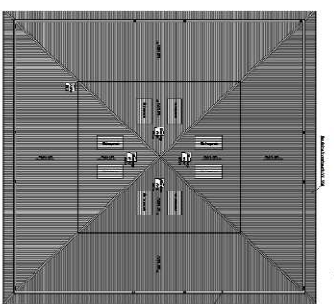
Plan du rez de chaussée

(Éch. 1/10ème)



Plan de Toiture

(Éch. 1/20ème)



ÉLÉMENTS	QUANTITÉ	UNITÉ	REMARQUES
BOIS	150	m³	
TOITURE	200	m²	
FONDATION	100	m³	
MUR	500	m²	
FENÊTRE	10	unités	
DOOR	5	unités	
PLANCHER	300	m²	
ISOLATION	400	m³	
ÉLECTRICITÉ	200	m	
PLUMBING	100	m	
PEINTURE	1000	m²	
VERRE	50	m²	
MÉTAL	50	m³	
PLAQUE	100	m²	
TOILE	100	m²	
BOIS	50	m³	
TOITURE	150	m²	
FONDATION	80	m³	
MUR	450	m²	
FENÊTRE	8	unités	
DOOR	3	unités	
PLANCHER	250	m²	
ISOLATION	350	m³	
ÉLECTRICITÉ	150	m	
PLUMBING	70	m	
PEINTURE	800	m²	
VERRE	40	m²	
MÉTAL	40	m³	
PLAQUE	80	m²	
TOILE	80	m²	
BOIS	40	m³	
TOITURE	120	m²	
FONDATION	60	m³	
MUR	400	m²	
FENÊTRE	6	unités	
DOOR	2	unités	
PLANCHER	200	m²	
ISOLATION	280	m³	
ÉLECTRICITÉ	100	m	
PLUMBING	50	m	
PEINTURE	600	m²	
VERRE	30	m²	
MÉTAL	30	m³	
PLAQUE	60	m²	
TOILE	60	m²	
BOIS	30	m³	
TOITURE	90	m²	
FONDATION	40	m³	
MUR	350	m²	
FENÊTRE	4	unités	
DOOR	1	unités	
PLANCHER	150	m²	
ISOLATION	200	m³	
ÉLECTRICITÉ	70	m	
PLUMBING	30	m	
PEINTURE	400	m²	
VERRE	15	m²	
MÉTAL	15	m³	
PLAQUE	30	m²	
TOILE	30	m²	
BOIS	15	m³	
TOITURE	60	m²	
FONDATION	20	m³	
MUR	300	m²	
FENÊTRE	2	unités	
DOOR	0	unités	
PLANCHER	100	m²	
ISOLATION	120	m³	
ÉLECTRICITÉ	40	m	
PLUMBING	15	m	
PEINTURE	200	m²	
VERRE	5	m²	
MÉTAL	5	m³	
PLAQUE	10	m²	
TOILE	10	m²	
BOIS	5	m³	
TOITURE	30	m²	
FONDATION	10	m³	
MUR	250	m²	
FENÊTRE	1	unités	
DOOR	0	unités	
PLANCHER	50	m²	
ISOLATION	60	m³	
ÉLECTRICITÉ	20	m	
PLUMBING	5	m	
PEINTURE	100	m²	
VERRE	2	m²	
MÉTAL	2	m³	
PLAQUE	4	m²	
TOILE	4	m²	
BOIS	2	m³	
TOITURE	15	m²	
FONDATION	5	m³	
MUR	200	m²	
FENÊTRE	0	unités	
DOOR	0	unités	
PLANCHER	25	m²	
ISOLATION	30	m³	
ÉLECTRICITÉ	10	m	
PLUMBING	2	m	
PEINTURE	50	m²	
VERRE	0	m²	
MÉTAL	0	m³	
PLAQUE	0	m²	
TOILE	0	m²	
BOIS	0	m³	
TOITURE	5	m²	
FONDATION	2	m³	
MUR	150	m²	
FENÊTRE	0	unités	
DOOR	0	unités	
PLANCHER	10	m²	
ISOLATION	12	m³	
ÉLECTRICITÉ	5	m	
PLUMBING	1	m	
PEINTURE	20	m²	
VERRE	0	m²	
MÉTAL	0	m³	
PLAQUE	0	m²	
TOILE	0	m²	
BOIS	0	m³	
TOITURE	2	m²	
FONDATION	1	m³	
MUR	100	m²	
FENÊTRE	0	unités	
DOOR	0	unités	
PLANCHER	5	m²	
ISOLATION	6	m³	
ÉLECTRICITÉ	2	m	
PLUMBING	0	m	
PEINTURE	10	m²	
VERRE	0	m²	
MÉTAL	0	m³	
PLAQUE	0	m²	
TOILE	0	m²	
BOIS	0	m³	
TOITURE	1	m²	
FONDATION	0	m³	
MUR	50	m²	
FENÊTRE	0	unités	
DOOR	0	unités	
PLANCHER	2	m²	
ISOLATION	2	m³	
ÉLECTRICITÉ	1	m	
PLUMBING	0	m	
PEINTURE	5	m²	
VERRE	0	m²	
MÉTAL	0	m³	
PLAQUE	0	m²	
TOILE	0	m²	
BOIS	0	m³	
TOITURE	0	m²	
FONDATION	0	m³	
MUR	25	m²	
FENÊTRE	0	unités	
DOOR	0	unités	
PLANCHER	1	m²	
ISOLATION	1	m³	
ÉLECTRICITÉ	0	m	
PLUMBING	0	m	
PEINTURE	2	m²	
VERRE	0	m²	
MÉTAL	0	m³	
PLAQUE	0	m²	
TOILE	0	m²	
BOIS	0	m³	

BOITTE
Architectural Design & Construction

Plan N° 3

Échelle: 1/50
Date: 2024

Projet: Création d'une Clinique Vétérinaire "Clinique Beauval Nature"
Rue Val de Champe
41110 SAINT-AIGNAN

Maitre d'Ouvrage: Zooparc de Beauval
Parcours: 41110 SAINT-AIGNAN

Plan du Bâtiment et Coupes Futur

Plan N° 3

Architectural Design & Construction

Projet: Création d'une Clinique Vétérinaire "Clinique Beauval Nature"
Rue Val de Champe
41110 SAINT-AIGNAN

Maitre d'Ouvrage: Zooparc de Beauval
Parcours: 41110 SAINT-AIGNAN

Plan du Bâtiment et Coupes Futur

Annexe 2 : Plan de biosécurité du centre de soins

PLAN DE BIOSECURITE

Août 2022

Centre de Soins Faune
Sauvage Française
Delord



Logo
CDS

Table des matières

1	Conditions de circulation	4
1.1	Sur le site principal	4
1.2	Sur le site de réhabilitation	6
1.3	Conditions de circulation entre le centre de soins et le ZooParc de Beauval	6
1.3.1	Personnel du ZooParc venant au centre de soins	6
1.3.2	Personnel du centre de soins allant au ZooParc	6
2	Règles générales d'hygiène et de sécurité	6
2.1	Interdictions	6
2.2	Tenue vestimentaire.....	7
2.2.1	Sur le site principal	7
2.2.2	Sur le site de réhabilitation	7
2.3	Lavage des mains.....	8
2.4	Procédure à suivre en cas de blessure	8
3	Entretien des locaux et du matériel	9
3.1	Bâtiment principal	9
3.1.1	Entretien des sols et des surfaces	9
3.1.2	Entretien des installations d'hébergement des animaux et des aménagements intérieurs	9
3.1.3	Entretien du matériel	10
3.1.4	Entretien du linge	10
3.1.5	Gestion des pédiluves.....	10
3.2	Volières d'hospitalisation	11
3.3	Volières et enclos de réhabilitation.....	11
4	Gestion de la nourriture des animaux	11
5	Gestion des animaux contagieux ou suspectés de l'être.....	12
5.1	Prise en charge des animaux contagieux	12
5.2	Gestion de la salle d'hospitalisation « contamination »	13
5.2.1	Consignes d'accès.....	13
5.2.2	Entretien de la pièce et du matériel.....	14
6	Gestion des prélèvements biologiques	14
7	Gestion des cadavres	15
8	Gestion des déchets.....	15
9	Lutte contre les infestations de rongeurs nuisibles.....	16
10	Procédures de relâcher des animaux	16
11	Mesures de prévention spécifiques à certains risques sanitaires.....	16

11.1	Influenza aviaire hautement pathogène (IAHP).....	16
11.1.1	En période de risque négligeable	16
11.1.2	En période de risque modéré ou élevé	17
11.2	Rage.....	18
11.2.1	Echinococcose alvéolaire.....	18
11.2.2	Antibiorésistances	19
12	Sensibilisation aux risques sanitaires	19
12.1	Sensibilisation du personnel.....	19
12.2	Sensibilisation du public.....	20

La biosécurité représente l'ensemble des mesures visant à prévenir le risque d'introduction des agents pathogènes et/ou leur diffusion au sein du centre de soins et en dehors de celui-ci.

En centre de soins faune sauvage, différents enjeux doivent être pris en compte :

- ✓ Des enjeux de santé publique : empêcher la contamination du personnel par les animaux en soins (prévention des zoonoses)
- ✓ Des enjeux de santé animale :
 - Animaux sauvages : empêcher la contamination des animaux en soins par d'autres individus.
 - Animaux domestiques ou de production : empêcher la contamination des animaux domestiques du personnel par exemple ou la contamination d'animaux de production par des relâchés inopportuns (par exemple, un blaireau relâché à côté d'un élevage bovin).
 - Dans notre cas particulier, nous devons aussi prendre en compte les animaux sauvages captifs au ZooParc de Beauval afin d'empêcher la diffusion de pathogènes depuis le centre de soins vers le zoo et inversement.
- ✓ Des enjeux de santé environnementale : empêcher la diffusion dans l'environnement de résidus médicamenteux ou de pathogènes qui pourraient avoir un impact sur la biodiversité (par exemple en relâchant un amphibien contaminé par *Batrachochytrium dendrobatidis* dans une zone indemne de chytridiomycose).

L'ensemble de ces mesures concerne les personnes travaillant régulièrement dans le centre de soins (vétérinaires, soigneurs, médiateurs, stagiaires, bénévoles, volontaires en service civique) mais aussi les personnes présentes plus occasionnellement (techniciens, personnel du ZooParc de Beauval...). L'ensemble du personnel du centre de soins a la responsabilité de faire appliquer ces mesures à toute personne entrant dans les locaux.

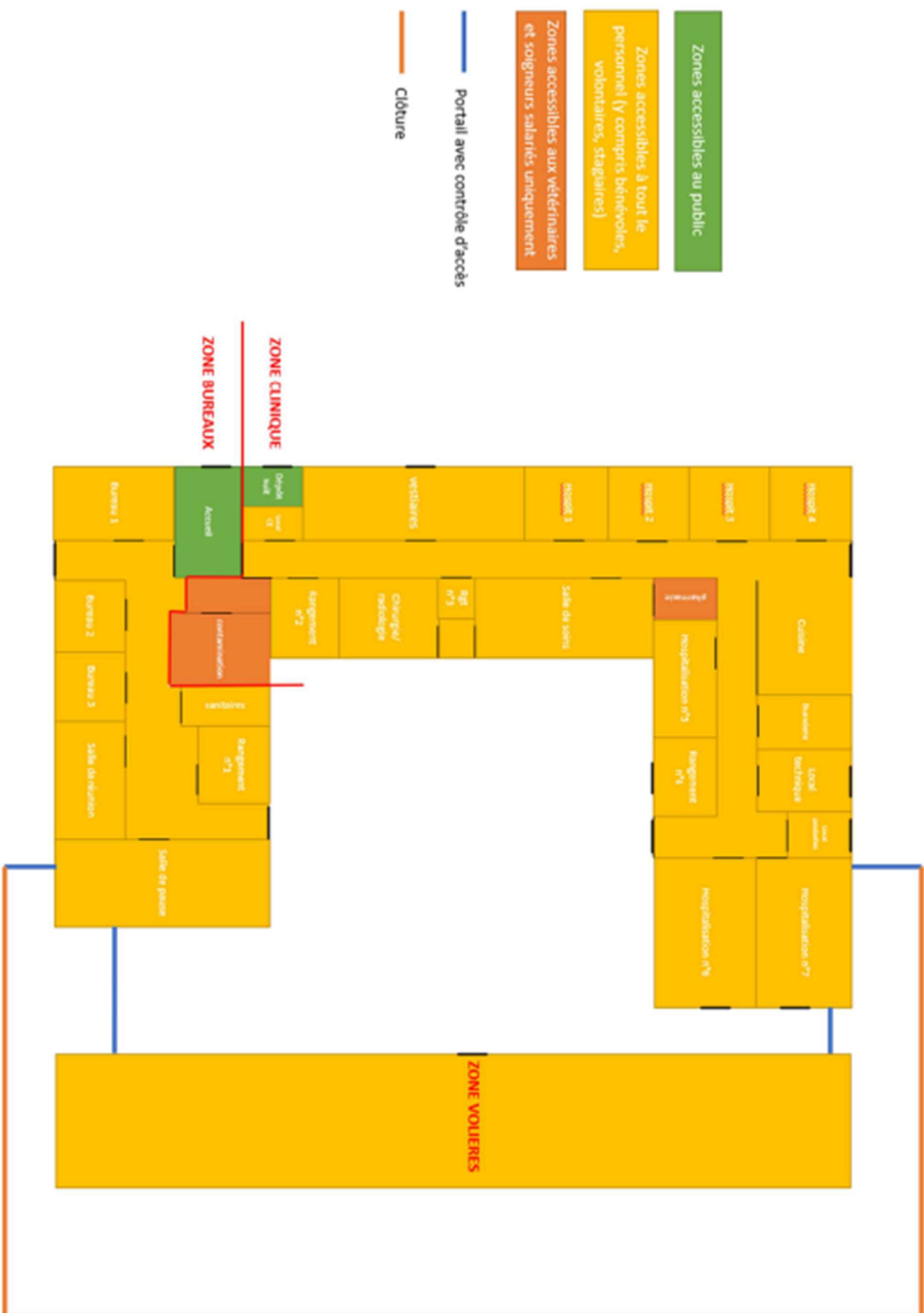
1 CONDITIONS DE CIRCULATION

1.1 SUR LE SITE PRINCIPAL

Trois types de zones peuvent être définies quant aux conditions de circulation sur le site principal :

- ✓ Les zones accessibles au public : il s'agit uniquement de l'accueil (pendant les horaires d'ouverture du centre) et de la pièce « dépôt nuit » (en dehors des horaires d'ouverture).
- ✓ Les zones accessibles aux vétérinaires et aux soigneurs salariés uniquement : il s'agit de la pharmacie et de la salle « contamination » pour l'hospitalisation des animaux contagieux ou suspectés de l'être.
- ✓ Les zones accessibles à tout le personnel (salariés, bénévoles, volontaires en service civique, stagiaires) : tout le reste du bâtiment ainsi que la zone volières.

Tous les accès au bâtiment se font sur contrôle d'accès avec présentation d'un badge (pour les salariés) ou digicode (pour les bénévoles). Ces contrôles d'accès permettent d'avoir une traçabilité de la circulation dans le bâtiment. Les différents accès peuvent être restreints à certaines personnes si nécessaire.



Zonage du bâtiment du centre de soins

1.2 SUR LE SITE DE REHABILITATION

Le site des volières et enclos de réhabilitation est clôturé et accessible au personnel du centre de soins (bénévoles, volontaires et stagiaires inclus) ainsi qu'au personnel technique. Chaque volière/enclos est fermé par un cadenas.

1.3 CONDITIONS DE CIRCULATION ENTRE LE CENTRE DE SOINS ET LE ZOO PARC DE BEAUVAIL

1.3.1 Personnel du ZooParc venant au centre de soins

Différentes personnes travaillant au ZooParc de Beauval sont amenées à venir plus ou moins régulièrement au centre de soins :

- ✓ Le personnel infirmier de la clinique vétérinaire du zoo qui effectue un passage quotidien au centre de soins. Ces personnes entrent par la porte qui donne sur la cuisine du centre de soins, après passage dans un pédiluve. Elles ne sont pas amenées à devoir circuler dans le centre de soins mais simplement à déposer dans la cuisine l'approvisionnement en nourriture et en médicaments et à récupérer les cadavres et les prélèvements biologiques.
- ✓ Les services techniques et logistiques (informaticiens, plombiers, électriciens...). Toutes ces personnes doivent se présenter à l'accueil du centre de soins et porter des sur-chaussures à usage unique pour pouvoir rentrer et circuler dans le centre de soins.

D'une manière générale, toute personne travaillant au ZooParc de Beauval et qui serait amenée à devoir entrer dans le centre de soins devra suivre ces mesures de biosécurité. Ces venues sont évidemment réduites au minimum indispensable.

1.3.2 Personnel du centre de soins allant au ZooParc

Seuls les vétérinaires sont amenés à se rendre régulièrement sur le site du zoo, afin de réaliser les autopsies à la clinique vétérinaire. Dans ce cas-là, ils n'ont accès qu'à la salle d'autopsie (dont l'entrée se situe à l'extérieur de la clinique) et respectent les consignes de biosécurité propres à cette salle. Si les vétérinaires doivent se rendre dans la clinique vétérinaire, ils doivent porter des sur-chaussures et une tenue différente de celle portée au centre de soins (tenue civile ou tenue dédiée à la clinique vétérinaire du zoo).

2 REGLES GENERALES D'HYGIENE ET DE SECURITE

2.1 INTERDICTIONS

Il est interdit de fumer dans le centre de soins.

Dans la zone clinique du centre de soins, il est interdit de boire ou de manger. Une salle de pause, prévue à cet effet, est à disposition du personnel dans la zone bureaux.

Il est interdit de faire entrer un animal domestique dans le centre de soins.

2.2 TENUE VESTIMENTAIRE

2.2.1 Sur le site principal

Pour pouvoir accéder à la zone clinique ou à la zone volières, il est nécessaire d'avoir revêtu sa tenue de travail :

- ✓ Sabots en plastique. Chaque salarié dispose d'une paire de sabots attitrée. D'autres paires de tailles différentes, sont à disposition des bénévoles. Le personnel dispose également de bottes utilisées sur ce site uniquement, pour le nettoyage des volières par exemple.
- ✓ Uniforme de travail individuel pour les salariés ou blouse pour les bénévoles. Les blouses ne sont pas attitrées mais plusieurs blouses propres sont à disposition des bénévoles.

A la fin de la journée de travail, cette tenue doit être retirée dans les vestiaires et elle sera lavée au centre de soins.

La tenue vestimentaire peut être complétée par différents équipements de protection individuels en fonction du lieu :

- ✓ En salle de soins, salle de chirurgie et dans les salles d'hospitalisation
 - gants jetables pour la réalisation des soins et le nettoyage des installations d'hébergement des animaux.
 - masque jetable pour le nettoyage des installations d'hébergement.
 - blouse et gants jetables et stériles, masque chirurgical et charlotte, lors d'une intervention chirurgicale.
- ✓ En salle d'hospitalisation « contamination » : voir paragraphe 5.2
- ✓ En salle de chirurgie/radiologie :
 - tablier, protège thyroïde et gants plombés, pour la réalisation de radiographies.
 - blouse et gants jetables et stériles, masque chirurgical et charlotte, lors d'une intervention chirurgicale.
- ✓ Dans la zone volières : masque ventilé pour le nettoyage et de la désinfection des volières.
- ✓ Dans la salle d'autopsie de la clinique vétérinaire du zoo : bottes, blouse, masque ventilé (équipements dédiés à cette pièce) et gants jetables.

2.2.2 Sur le site de réhabilitation

Les animaux hébergés au niveau du site de réhabilitation pouvant être en contact rapproché avec la faune sauvage non captive, il est important de considérer ce site comme une entité sanitaire distincte du site principal. Pour se rendre sur le site, le personnel doit utiliser des chaussures réservées à l'extérieur du centre de soins. Au niveau du site de réhabilitation, des cottes de différentes tailles sont à disposition et doivent être revêtues par-dessus la tenue de travail pour effectuer des tâches sur ce site. La cote doit ensuite être retirée avant de retourner dans le véhicule.

2.3 LAVAGE DES MAINS

Un lavage des mains fréquent est indispensable pour limiter la diffusion et la transmission d'agents pathogènes.

Il doit avoir lieu systématiquement :

- ✓ AVANT
 - de mettre ses vêtements de travail
 - toute manipulation d'un animal
 - d'effectuer un soin
 - de mettre des gants.

- ✓ APRES
 - le retrait de ses vêtements de travail
 - le retrait de ses gants
 - le lavage d'instruments, de cages, de surfaces
 - toute manipulation d'un animal
 - toute manipulation d'un prélèvement biologique ou d'un déchet.

Le lavage de mains se fait avec un savon antiseptique à base de chlorhexidine. Le savonnage doit durer au moins 60 secondes. Il doit être suivi d'un rinçage puis d'un essuyage des mains.

Avant une intervention chirurgicale, un lavage chirurgical des mains doit être fait, après avoir mis charlotte et masque chirurgical et avant de revêtir une blouse stérile. Une procédure de lavage chirurgical des mains est affichée au niveau du SAS de chirurgie.

2.4 PROCEDURE A SUIVRE EN CAS DE BLESSURE

- ✓ En cas de plaie superficielle : laver abondamment avec du savon puis appliquer un antiseptique (chlorhexidine ou povidone iodée) à l'aide d'une compresse. Protéger la plaie avec un pansement.

- ✓ En cas de plaie profonde : prévenir les secours et stopper l'hémorragie par compression en attendant leur arrivée.

- ✓ En cas de morsure ou de griffure :
 - Laver abondamment avec du savon antiseptique, rincer et sécher.

- Appliquer une solution antiseptique (chlorhexidine diluée à 0.05%) sur la plaie en respectant un temps de contact de plusieurs minutes ; ne pas rincer.
 - Consigner la blessure dans le registre prévu à cet effet.
 - Consulter un médecin généraliste qui évaluera la nécessité ou non d'une antibiothérapie.
- ✓ En cas de projection de matériel souillé sur une muqueuse : rincer abondamment avec du sérum physiologique.

3 ENTRETIEN DES LOCAUX ET DU MATERIEL

3.1 BATIMENT PRINCIPAL

Des procédures différentes de celles décrites ici sont mises en place dans la salle d'hospitalisation « contamination » (voir paragraphe 5.2.2).

3.1.1 Entretien des sols et des surfaces

Le sol est nettoyé chaque jour à l'eau savonneuse avec un balai à franges microfibres. Une fois par semaine, une désinfection est faite avec du SURFANIOS Premium[®] dilué à 0,25%. Cette désinfection est faite un jour fixe dans la semaine et consignée sur une fiche de suivi.

Les surfaces (plans de travail, tables de soins...) doivent être nettoyées et désinfectées à l'aide d'un spray SURFA'SAFE Premium[®] et d'un chiffon microfibres après chaque utilisation.

3.1.2 Entretien des installations d'hébergement des animaux et des aménagements intérieurs

Le substrat est retiré quotidiennement, à l'occasion de la pesée des animaux. Les journaux, papiers absorbants, alèses sont jetés. Les serviettes de toilette sont mises dans la pаниère de linge sale.

Les perchoirs et les abris sont nettoyés et désinfectés quotidiennement selon la procédure suivante :

- ✓ Nettoyage à l'aide d'une brosse et d'eau savonneuse
- ✓ Rinçage
- ✓ Désinfection à l'aide d'un spray SURFA'SAFE Premium[®]
- ✓ Temps de pause de 1h
- ✓ Rinçage

Les installations d'hébergement (cages, terrariums, boxes...) sont nettoyées quotidiennement avec de l'eau savonneuse et des chiffons microfibres lavables. Une fois par semaine et systématiquement à la fin de l'hospitalisation d'un individu, une désinfection est faite. Pour cela, on utilise un spray SURFA'SAFE Premium[®]. Après avoir respecté un temps de pause de 1h, un rinçage est effectué à l'eau claire. La désinfection hebdomadaire est faite un jour fixe de la semaine.

3.1.3 Entretien du matériel

Les gamelles sont nettoyées et désinfectées quotidiennement selon la procédure suivante :

- ✓ Trempage dans un bac de nettoyage (seau contenant de l'eau savonneuse)
- ✓ Nettoyage en cuisine à l'aide d'une éponge
- ✓ Rinçage
- ✓ Trempage dans un bac de désinfection contenant une solution de SURFANIOS Premium[®] dilué à 0.25% pendant 1h
- ✓ Rinçage

Le matériel utilisé pour le nourrissage des animaux ou l'administration de traitements (pinces, sondes...) est nettoyé et désinfecté après chaque utilisation selon le même protocole que les gamelles.

Les boîtes utilisées pour les pesées ou pour transporter les animaux sont nettoyées et désinfectées après chaque utilisation. On utilise pour cela un spray SURFA'SAFE Premium[®] et un chiffon microfibrés.

Le matériel médical (stéthoscope, thermomètre...) est nettoyé et désinfecté entre chaque animal avec un spray SURFA'SAFE Premium[®].

Le matériel chirurgical est nettoyé, désinfecté et stérilisé selon le protocole suivant :

- ✓ Trempage dans un bac de nettoyage contenant une solution d'Alkazyme[®] diluée à 0.5% pendant 15 minutes.
- ✓ Rinçage et nettoyage à l'aide d'une éponge
- ✓ Trempage dans un bac de désinfection contenant une solution d'Alkacide[®] pendant 15 minutes.
- ✓ Rinçage
- ✓ Séchage
- ✓ Stérilisation à l'autoclave.

3.1.4 Entretien du linge

Les serviettes de toilette utilisées pour l'hospitalisation des animaux, ainsi que les chiffons microfibrés et les têtes de balai à franges microfibrés utilisés pour le nettoyage, sont lavés quotidiennement dans la machine à laver de la buanderie, à 90°C.

Les tenues de travail du personnel sont également lavées dans la buanderie, à 90°C, mais pas en même temps que le linge utilisé pour les animaux ou le nettoyage.

3.1.5 Gestion des pédiluves

Des pédiluves sont présents à différents endroits au niveau du site principal :

- ✓ Un au niveau de l'entrée donnant sur la cuisine
- ✓ Un au niveau de l'entrée dans la zone volières

Il est nécessaire de passer dans le pédiluve en entrée et en sortie, et d'y rester environ 15 secondes.

Un bac d'eau et une brosse sont disponibles à côté du pédiluve afin de nettoyer ses chaussures avant de passer dans le pédiluve.

Les pédiluves sont constitués de bacs remplis d'une solution désinfectante de Virkon[®] à 1%, renouvelée tous les 5 jours maximum (plus tôt si la solution perd sa couleur rose, témoin de son efficacité désinfectante).

3.2 VOLIERES D'HOSPITALISATION

Un changement complet de la litière est effectué une fois par semaine maximum, afin de ne pas stresser les animaux. Si la litière est considérée comme trop sale, un ajout peut être fait. Chaque changement de litière est consigné sur une fiche de suivi.

Les gamelles sont nettoyées et désinfectées chaque jour de la même façon que celles utilisées dans le bâtiment principal.

Entre deux animaux, un nettoyage et une désinfection des murs, des sols, des perchoirs, des agrès, et des abris sont effectués à l'aide d'un nettoyeur haute pression. On utilise pour cela une solution de SURFANIOS Premium[®] dilué à 0.25%. Un temps de pause de 1h est respecté avant d'effectuer un rinçage à l'eau.

3.3 VOLIERES ET ENCLOS DE REHABILITATION

Les enclos et volières de réhabilitation ne sont pas désinfectés régulièrement. Un protocole spécial et adapté pourra être mis en place au cas par cas si un risque infectieux a été identifié.

Les agrès, perchoirs et abris sont nettoyés à l'eau savonneuse à chaque fois que la volière se retrouve vide.

Les gamelles sont récupérées chaque jour, ramenées au centre de soins et nettoyées et désinfectées selon le même protocole que les autres gamelles. Ces gamelles sont dédiées au site de réhabilitation uniquement et sont nettoyées dans la cour centrale.

4 GESTION DE LA NOURRITURE DES ANIMAUX

La nourriture utilisée pour les animaux du centre de soins est stockée dans la cuisine.

Chaque soir, une commande est passée à la clinique vétérinaire du zoo qui livre quotidiennement le centre de soins en :

-nourriture congelée (viande, poisson, insectes principalement), stockée dans le réfrigérateur de la cuisine jusqu'à distribution. Toute nourriture qui n'aura pas été distribuée dans les 24h sera jetée.

-fruits et légumes, stockés dans le réfrigérateur de la cuisine.

Une petite réserve de denrées ne nécessitant pas d'être stockées au réfrigérateur est présente dans la cuisine (pâtée avant ouverture, croquettes, graines, granulés, aliments d'élevage à la main avant reconstitution, ...). Tous ces aliments sont stockés dans des contenants fermés, sur des étagères ou dans des placards. Après ouverture ou reconstitution, ces aliments sont placés au réfrigérateur. La date d'ouverture/de reconstitution est indiquée et le produit est jeté si non utilisé rapidement.

Un congélateur est également présent dans la cuisine le stockage de petites quantités de nourriture congelée.

Les gamelles sont préparées dans la cuisine et distribuées rapidement après préparation. Les restes alimentaires sont retirés quotidiennement et jetés. L'eau de boisson est changée quotidiennement également.

Dans les volières et enclos de réhabilitation, la nourriture et l'eau de boisson sont placées dans des zones qui les empêchent d'être souillées par les déjections d'animaux sauvages.

5 GESTION DES ANIMAUX CONTAGIEUX OU SUSPECTES DE L'ETRE

5.1 PRISE EN CHARGE DES ANIMAUX CONTAGIEUX

Etant donné le nombre d'entrées quotidiennes d'animaux, il n'est pas envisageable de réaliser une quarantaine stricte de tous les animaux admis au centre de soins dans un local dédié.

Par conséquent, les mesures prises pour éviter la propagation des maladies à l'intérieur du centre de soins sont les suivantes :

- ✓ Les individus admis au centre de soins sont toujours hébergés individuellement lors de la phase de soins intensifs. Cas particulier : les jeunes individus sont dans la mesure du possible, hébergés avec d'autres individus de la même espèce et du même âge, afin de limiter les phénomènes d'imprégnation et d'habituation.
- ✓ Une attention particulière doit être portée à l'utilisation des aménagements intérieurs des installations d'hébergements. Ceux-ci ne doivent être utilisés que pour un individu ou doivent être désinfectés (selon le protocole décrit précédemment) avant utilisation pour un autre individu.
- ✓ Tout individu présentant à l'admission des symptômes compatibles avec une maladie contagieuse (voir tableau ci-dessous) doit être hospitalisé dans la salle d'hospitalisation « contamination ».

- ✓ Tout individu qui développerait en cours d'hospitalisation des symptômes compatibles avec une maladie contagieuse (*voir tableau ci-dessous*) doit être transféré en salle d'hospitalisation « contamination ».
- ✓ Les soins des animaux hospitalisés dans la salle « contamination » se font au maximum à l'intérieur de cette pièce. Si ça n'est pas possible (nécessité d'avoir accès à une anesthésie gazeuse ou de faire des radiographies par exemple), l'animal peut être amené en salle de soins ou en salle de chirurgie/radiologie une fois seulement que tous les autres soins ont été faits. A la fin des soins, une désinfection est effectuée.

Espèce	Symptôme	Maladies contagieuses potentielles
Hérisson d'Europe	Diarrhée verte	Salmonellose
	Lésions cutanées : perte d'épines, croûtes, alopecie	Teigne
Lagomorphes	Myxomes, symptômes oculaires	Myxomatose
Mammifères	Muqueuses jaunes	Leptospirose
Oiseaux	Jetage nasal, conjonctivite	Chlamydiose
	Symptômes neurologiques	IAHP, maladie de Newcastle
	Lésions blanchâtres dans la cavité buccale	Variole aviaire, trichomonose
	Masses cutanées ulcéreuses et croûteuses	Variole aviaire

Exemples de symptômes évocateurs d'une maladie contagieuse et qui doivent conduire à une hospitalisation en salle « contamination » (liste non exhaustive)

Les soigneurs (y compris les bénévoles) sont tous sensibilisés à ces symptômes afin de pouvoir les déclarer à un vétérinaire dès leur observation et de pouvoir hospitaliser les animaux dans le lieu adéquat le plus rapidement possible.

5.2 GESTION DE LA SALLE D'HOSPITALISATION « CONTAMINATION »

5.2.1 Consignes d'accès

Seuls les vétérinaires et les soigneurs salariés ont accès à la salle d'hospitalisation « contamination ».

L'accès se fait par un SAS dans lequel un banc permet la délimitation entre la zone « contagieuse » et la zone « non contagieuse ».

Pour passer en « zone contagieuse » :

- ✓ AVANT de traverser le banc, il faut revêtir une blouse, un masque, des gants et une charlotte.
- ✓ AU MOMENT de traverser le banc, il faut chausser des sur-chaussures.

Pour passer en « zone non contagieuse » :

- ✓ AVANT de traverser le banc, il faut retirer et jeter la blouse, le masque et la charlotte.
- ✓ AU MOMENT de traverser le banc, il faut retirer et jeter les sur-chaussures, puis les gants.
- ✓ APRES avoir traversé le banc, un lavage des mains est effectué dans le SAS, avec un savon antiseptique à base de chlorhexidine.

Un affichage décrivant la procédure est disponible sur place.

5.2.2 Entretien de la pièce et du matériel

L'entretien de la pièce et du matériel suit les mêmes règles que pour les bâtiments à quelques exceptions près :

- ✓ Les installations d'hébergements des animaux hospitalisés dans cette pièce sont nettoyées et désinfectées quotidiennement, selon la procédure décrite précédemment.
- ✓ Les animaux sont installés sur des substrats jetables (papiers journaux, alèses ou papier absorbant principalement), éliminés avec les DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux).
- ✓ Les abris, les gamelles et les perchoirs suivent les mêmes protocoles de nettoyage et désinfection que pour les autres salles d'hospitalisation mais tout se fait sur place.

Le matériel dédié à la salle « contamination » ne sort pas de la pièce. La salle est aménagée de façon à pouvoir accueillir toute espèce. Exceptionnellement, une cage extérieure pourrait être utilisée. Elle serait dans ce cas-là entièrement désinfectée avant de réintégrer la « zone non contagieuse ».

6 GESTION DES PRELEVEMENTS BIOLOGIQUES

Les prélèvements biologiques (selles, urines, sang, tissus principalement) sont toujours collectés avec des gants jetables et sont placés dans un contenant adapté.

Ils sont ensuite soit :

- ✓ envoyés dans un laboratoire d'analyse dans un triple emballage.
- ✓ stockés jusqu'au passage d'une infirmière du ZooParc
 - pour analyse au laboratoire de la clinique du zoo
 - pour stockage au congélateur dans le but de constituer des banques de prélèvements à des fins de recherche scientifique ou de surveillance sanitaire.

7 GESTION DES CADAVRES

Les cadavres des animaux décédés au centre de soins suivent le parcours suivant :

- ✓ Dès leur découverte, les cadavres sont placés dans un sac plastique fermé et stocké dans un compartiment dédié au réfrigérateur.
- ✓ Ils sont récupérés quotidiennement par le personnel infirmier de la clinique vétérinaire du ZooParc de Beauval.
- ✓ Ils sont ensuite déposés dans la chambre froide de la salle d'autopsie de la clinique (dont l'ouverture se trouve à l'extérieur de la clinique).
- ✓ Ils sont autopsiés par l'un des vétérinaires du centre de soins. Un rapport d'autopsie est rédigé. Si la cause de la mort n'est pas identifiée, des examens complémentaires peuvent être faits sur décision du vétérinaire. Des prélèvements sont faits systématiquement sur les oiseaux dans le cadre de la surveillance influenza aviaire hautement pathogène (*voir paragraphe 11.1*).
- ✓ Après autopsie, les cadavres sont placés dans le bac d'équarrissage, régulièrement collecté par la société ATEMAX.

NB : Certains cadavres peuvent ne pas être autopsiés ni envoyés à l'équarrissage mais envoyés à des laboratoires d'analyses à des fins de recherche scientifique ou de surveillance sanitaire. Par exemple, les cadavres de chiroptères sont envoyés au laboratoire de la rage et de la faune sauvage de l'ANSES pour une recherche de lyssavirus. Dans ce cas-là, ils doivent être envoyés selon une procédure décrite par le laboratoire.

8 GESTION DES DECHETS

Les déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASRI) sont stockés dans des boîtes rigides pour les objets coupants, piquants ou tranchants, ou dans des conteneurs et sacs pour les autres. Ils sont collectés régulièrement par la Collecte Médicale. Un affichage est présent dans le centre de soins afin que le personnel sache identifier les DASRI et les jeter au bon endroit.

Les déchets chimiques (médicaments périmés, flacons entamés ou vides, ...) sont stockés dans un conteneur spécial pour déchets médicamenteux qui est collecté régulièrement par la société CYCLAMED.

Les papiers journaux, les papiers absorbants, les litières, les restes alimentaires et les déjections, présents dans les installations d'hébergement des animaux, sont jetés avec les déchets classiques (excepté ceux de la salle « contamination » qui sont éliminés avec les DASRI) et sont stockés dans le local poubelles.

9 LUTTE CONTRE LES INFESTATIONS DE RONGEURS NUISIBLES

Toutes les mesures précédemment décrites d'entretien des locaux, de gestion de la nourriture des animaux, de gestion des déchets, participent à la lutte contre les infestations de rongeurs.

Toutefois, la compagnie qui gère les nuisibles sur le ZooParc de Beauval prend également en charge les locaux du centre de soins. Si les mesures d'hygiène ne suffisent pas à empêcher une infestation, elle pourra être amenée à mettre en place des mesures de lutte supplémentaires par piégeage ou utilisation d'appâts toxiques.

10 PROCEDURES DE RELACHER DES ANIMAUX

Relâcher un animal revient à relâcher aussi tous les pathogènes dont il est porteur. Selon la localisation du relâcher, ces pathogènes peuvent occasionner des risques pour la santé humaine ou des autres animaux.

Par conséquent, dans la mesure du possible :

- Les mammifères et oiseaux adultes sont relâchés au maximum à 15 km de leur lieu de capture
- Les reptiles et amphibiens doivent être relâchés le plus proche possible de leur lieu de capture (des études montrent qu'il ne faut pas aller au-delà de 1 km du lieu de capture pour maximiser leurs chances de survie).
- Les juvéniles peuvent éventuellement être relâchés à une distance plus importante de leur lieu de capture.

En l'absence d'information précise sur le lieu de capture de l'animal, celui-ci doit être relâché sur un lieu adapté à sa biologie et à son écologie, en prenant en compte les risques liés à la présence éventuelle d'animaux domestiques, animaux de production ou autres animaux sauvages.

11 MESURES DE PREVENTION SPECIFIQUES A CERTAINS RISQUES SANITAIRES

11.1 INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGENE (IAHP)

Le niveau de risque lié à l'influenza aviaire est considéré comme négligeable, modéré ou sévère (au sens de l'arrêté du 16 mars 2016 relatif aux niveaux de risque épizootique en raison de l'infection de l'avifaune par un virus de l'influenza aviaire hautement pathogène et aux dispositifs associés de surveillance et de prévention chez les volailles et autres oiseaux captifs). Les mesures de biosécurité mises en place au centre de soins diffèrent en fonction du niveau de risque en cours.

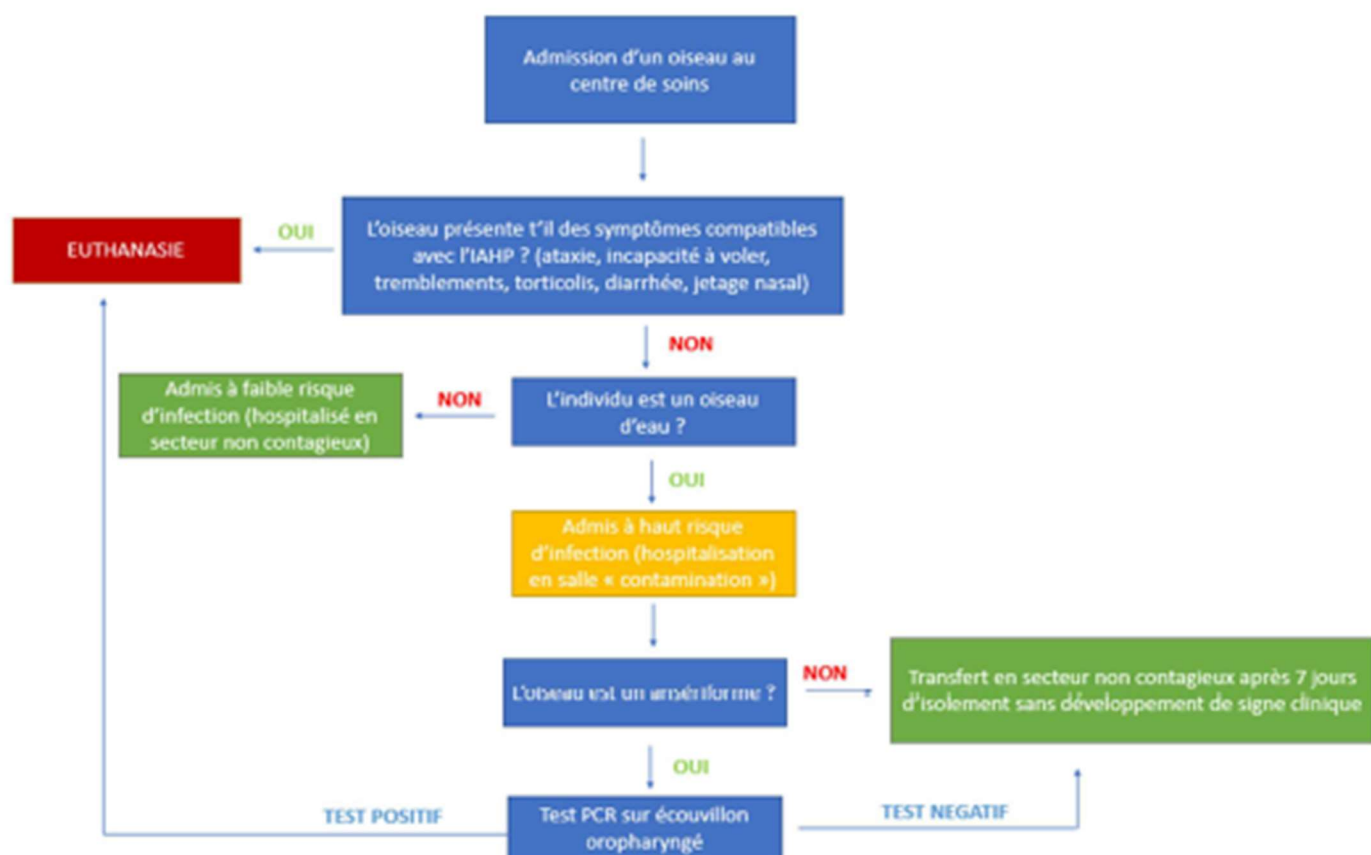
11.1.1 En période de risque négligeable

Toutes les mesures de biosécurité précédemment décrites s'appliquent.

Le centre de soins participe à la surveillance passive de l'IAHP en réalisant des tests PCR sur écouvillons oropharyngés des oiseaux lors d'une suspicion clinique que ce soit en ante-mortem ou lors d'une autopsie. La DDcsPP est prévenue immédiatement en cas de test positif.

Sur tous les oiseaux autopsiés, des écouvillons oropharyngés sont effectués et stockés au congélateur pendant 3 mois.

11.1.2 En période de risque modéré ou élevé



Des mesures de biosécurité renforcées sont mises en place.

Avant admission des oiseaux, un tri renforcé est effectué en demandant aux cliniques vétérinaires relais d'euthanasier les oiseaux déposés s'ils présentent des troubles neurologiques

Une fois l'oiseau arrivé au centre de soins, l'arbre décisionnel suivant s'applique.

Arbre décisionnel lors de l'admission d'un oiseau au centre de soins en période de risque modéré ou élevé d'IAHP

Les individus euthanasiés sont testés grâce à un test PCR sur écouvillon oro-pharyngé et leurs organes sont prélevés et congelés. Les individus qui décèdent de façon suspecte en cours d'hospitalisation ou qui présentent des lésions compatibles à l'autopsie sont également testés et leurs organes prélevés et congelés.

La DDcsPP est prévenue si un test revient positif.

11.2 RAGE

Dans le cadre de la prévention du risque lié à la rage :

- ✓ Les bénévoles ne sont pas autorisés à manipuler les chiroptères et les carnivores.
- ✓ Seuls les salariés vaccinés contre la rage sont autorisés à manipuler les carnivores et les chiroptères.
- ✓ La manipulation des chiroptères ou des carnivores se fait obligatoirement avec des gants de contention adaptés.
- ✓ Toute morsure ou griffure infligée par un animal est consignée dans un registre.
- ✓ Tout animal ayant infligé une morsure ou une griffure est placée sous surveillance d'un des vétérinaires sanitaires du centre de soins pour une durée de 30 jours (*arrêté du 21 avril 1997 relatif à la mise sous surveillance des animaux mordeurs ou griffeurs*). Cela signifie que :
 - L'animal ne peut être relâché pendant cette période.
 - L'animal ne peut être euthanasié pendant cette période sauf avec accord de la DDcsPP et envoi de la tête de l'animal à un laboratoire agréé pour le diagnostic de la rage
 - Si l'animal déclare des symptômes compatibles avec la rage au cours de cette période, la DDcsPP doit en être informée immédiatement.

NB : les chiroptères pouvant être des porteurs asymptomatiques de la rage, toute morsure de chiroptère doit faire l'objet d'une déclaration à la DDcsPP qui donnera les consignes à suivre concernant la suite de la prise en charge de l'animal.

Le centre de soins participe à la surveillance passive de la rage des chiroptères en envoyant tous les cadavres de chiroptères au laboratoire de la rage et de la faune sauvage de l'ANSES, pour une recherche de lyssavirus.

11.3 ECHINOCOCCOSE ALVEOLAIRE

Etant donné la circulation d'*Echinococcus multilocularis* chez le renard dans la région Centre Val de Loire, et le risque zoonotique encouru (zoonose majeure et mortelle), une coproscopie parasitaire est

effectuée sur tout renard admis au centre de soins, en utilisant une méthode de flottaison. En cas de résultat négatif, la coproscopie est répétée 2 fois supplémentaires (à 24h d'intervalle) avant de considérer l'animal indemne. En cas de résultat positif, l'animal reçoit une injection de praziquantel. Une nouvelle coproscopie est effectuée 48h après injection.

11.4 ANTIBIORESISTANCES

Une attention particulière doit être portée au risque de relargage dans l'environnement de bactéries antibiorésistantes par le relâcher d'animaux qui ont reçu une antibiothérapie au centre de soins.

Pour cela il est nécessaire de :

- ✓ Limiter le risque d'infection au centre de soins : en respectant toutes les mesures de biosécurité précédemment décrites
- ✓ En utilisant l'antibiothérapie de manière raisonnée :
 - Elle ne doit être mise en place que si elle est justifiée.
 - La prescription du vétérinaire doit être strictement respectée.
 - Les antibiotiques critiques ne doivent pas être utilisés (ou en dernier recours et après avoir effectué un antibiogramme).

12 SENSIBILISATION AUX RISQUES SANITAIRES

12.1 SENSIBILISATION DU PERSONNEL

Tout le personnel est sensibilisé à la problématique des risques sanitaires en centre de soins. Les vétérinaires sont responsables de cette sensibilisation :

- ✓ Pour les bénévoles
 - Participation à une réunion obligatoire avant de débiter son investissement au centre de soins, au cours de laquelle sont données entre autres des informations concernant la sécurité relative aux maladies zoonotiques et les risques traumatiques liés à la manipulation de la faune sauvage.
 - Formation continue des bénévoles tout au long de leur investissement.
- ✓ Pour les volontaires en service civique
 - Formation initiale dès leur arrivée sur les risques sanitaires encourus dans les centres de soins.
 - Formation continue tout au long de leur service civique.
- ✓ Pour l'ensemble du personnel

- Affichages dans le centre de soins pour rappeler les différentes procédures d'hygiène et de sécurité.
- Rappels fréquents sur les maladies qui circulent actuellement dans la faune sauvage.

Les vétérinaires se tiennent informés de façon continue des différentes situations épidémiologiques grâce à des abonnements à des revues scientifiques, à des revues vétérinaires, au bulletin de veille sanitaire internationale, et à la participation aux différents réseaux vétérinaires (Vétérinaires Faune Sauvage, Association Francophone des Vétérinaires de Parcs Zoologiques, European Association of Zoo and Wildlife Veterinarians, ...).

12.2 SENSIBILISATION DU PUBLIC

Le personnel du centre de soins se doit de sensibiliser le public à certaines problématiques d'ordre sanitaire liées à la faune sauvage :

- ✓ Demander systématiquement aux personnes déposant les animaux si elles se sont faites mordre/griffer et leur prodiguer des conseils sur les mesures à prendre si c'est le cas.
- ✓ Toujours rappeler aux découvreurs les bonnes pratiques de prise en charge de la faune sauvage avant rapatriement vers un centre de soins : port de gants, pas de contact avec les animaux domestiques, ...
- ✓ Le service médiation, en coordination avec les vétérinaires, publie des conseils et des informations en lien avec les plus gros risques sanitaires liés à la faune sauvage : IAHP, rage, échinococcose alvéolaire, ...

CHARTRE DU BENEVOLE RAPATRIEUR

CENTRE DE SOINS FAUNE SAUVAGE FRANCOISE DELORD

LES ENGAGEMENT DU BENEVOLE ENVERS LE CENTRE DE SOINS

- ✓ Participer à la réunion d'informations sur le fonctionnement du centre de soins et sur les conditions permettant d'assurer la sécurité du bénévole et de l'animal pendant le transport.
- ✓ Une fois que le bénévole s'est proposé pour un rapatriement, celui-ci doit s'engager à transporter l'animal vers le centre de soins, dans les plus brefs délais, par le chemin le plus court, dans de bonnes conditions (température moyenne constante, dans le calme, dans un carton ou une cage de transport adéquat), sans l'exhiber ou le toucher.
- ✓ Le bénévole s'engage à récupérer les fiches d'admissions remplies par les découvreurs et à les ramener au centre de soins en même temps que les animaux.

LES ENGAGEMENT DU CENTRE DU SOINS ENVERS LE BENEVOLE

- ✓ Le personnel du centre de soins s'engage à apporter au bénévole toutes les informations nécessaires afin qu'il puisse réaliser sa mission dans de bonnes conditions.
- ✓ L'autorisation de transport du centre de soins (*Circulaire du 12 juillet 2004 relative au suivi des activités des centres de sauvegarde pour animaux de la faune sauvage*), autorise le bénévole à transporter des espèces protégées, dès lors que le centre est prévenu du rapatriement de l'animal.
- ✓ Le centre de soins s'engage à faire le nécessaire pour que les kilomètres comptabilisés lors d'un rapatriement donnent lieu à une déduction fiscale pour le bénévole.



Annexe 4 : Charte du bénévole soigneur

CHARTRE DU BENEVOLE SOIGNEUR

CENTRE DE SOINS FAUNE SAUVAGE FRANCOISE DELORD

LES ENGAGEMENT DU BENEVOLE ENVERS LE CENTRE DE SOINS



- ✓ Participer à la réunion d'informations sur le fonctionnement du centre de soins.
- ✓ Le bénévole s'engage à être disponible à minima deux journées par mois (ou 4 matinées par mois) et à s'inscrire sur le planning en ligne au début de chaque mois.
- ✓ Le bénévole s'engage à respecter le règlement intérieur du centre de soins.
- ✓ Le bénévole s'engage à suivre les protocoles mis en place pour l'alimentation et l'hébergement des animaux.
- ✓ Le bénévole s'engage à signaler à un soigneur ou à un vétérinaire, tout comportement anormal, modification d'appétit, perte de poids ou autre symptôme qu'il aurait pu remarquer sur un animal.
- ✓ Le bénévole s'engage à signaler à l'un des salariés toute blessure qu'il aurait pu se faire à l'occasion d'une tâche qui lui aura été confiée.
- ✓ Le bénévole s'engage à ne pas prendre les animaux en photo ou en vidéo et à ne pas les caresser, dans le but de garantir le bien être des individus et d'augmenter les chances du succès de leur réhabilitation.

LES ENGAGEMENT DU CENTRE DU SOINS ENVERS LE BENEVOLE

- ✓ Les salariés du centre de soins s'engagent à former le bénévole aux différentes tâches qui lui sont confiées, de façon à garantir sa propre sécurité et celle des animaux.
- ✓ Le bénévole sera complètement intégré à l'équipe des 7 salariés du centre de soins et aura accès à la salle de pause lors de ses journées de bénévolat.
- ✓ Le centre de soins s'engage à faire le nécessaire pour que les kilomètres comptabilisés lors des déplacements du bénévole entre son domicile et le centre de soins donnent lieu à une déduction fiscale pour le bénévole.



Annexe 5 : Fiche d'admission des animaux au centre de soins

N° de registre :		FICHE D'ADMISSION D'UN ANIMAL AU CENTRE DE SOINS FAUNE SAUVAGE FRANCOISE DELORD	
Date d'admission :			
CADRE RESERVE AU DECOUVREUR DE L'ANIMAL			
COORDONNEES Nom-Prénom Adresse N° de téléphone Signature		CIRCONSTANCES DE LA DECOUVERTE Lieu de découverte (le plus précis possible) Date de découverte Circonstances Soins apportés depuis la découverte (eau, nourriture, ...)	
CADRE RESERVE AU RELAIS		CADRE RESERVE AU RAPATRIEUR	
Nom du relais Date d'accueil de l'animal Soins éventuels apportés		Nom-Prénom Remarques	
CADRE RESERVE AU CENTRE DE SOINS			
IDENTIFICATION DE L'ANIMAL Espèce Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> Indéterminé Age : <input type="checkbox"/> nouveau-né <input type="checkbox"/> juvénile <input type="checkbox"/> immature <input type="checkbox"/> adulte		EXAMEN CLINIQUE Poids Etat général : <input type="checkbox"/> bon <input type="checkbox"/> moyen <input type="checkbox"/> mauvais Adiposité : <input type="checkbox"/> excellent <input type="checkbox"/> bon <input type="checkbox"/> moyen <input type="checkbox"/> maigre <input type="checkbox"/> très maigre Comportement : <input type="checkbox"/> agressif <input type="checkbox"/> alerte <input type="checkbox"/> apathique <input type="checkbox"/> ataxique <input type="checkbox"/> choc <input type="checkbox"/> inconscient	
CAUSE D'ACCUEIL PRECISIONS LOCALISATION INITIALE		Déshydratation Bilan lésionnel Diagnostic	
DEVENIR DE L'ANIMAL Date :			
<input type="checkbox"/> Relâché, lieu : <input type="checkbox"/> Mort à l'arrivée <input type="checkbox"/> Mort avant 24 h <input type="checkbox"/> Mort après 24h <input type="checkbox"/> Euthanasie à l'arrivée <input type="checkbox"/> Euthanasie en cours de soins Destination : <input type="checkbox"/> Equarrissage <input type="checkbox"/> Laboratoire (préciser)			

Annexe 6 : Fiche d'hospitalisation des animaux au centre de soins

ESPECE :		DIAGNOSTIC A L'ADMISSION		DIAGNOSTICS EN COURS D'HOSPITALISATION		
N° de REGISTRE :						
DATE D'ADMISSION :						
IDENTIFICATION :						
PERSONNEL AUTORISE tous / salariés seulement / vaccin rage obligatoire				ZOONOSE oui / non		
Date	Personnel ayant effectué les soins	Restes de nourriture	Nourriture distribuée	Poids	Traitements	Remarques